

Un tournant dans l'histoire de la monarchie hachémite

Le roi Hussein a rompu les liens avec la Cisjordanie pour répondre à « la volonté de l'OLP »

Retour au désert

La décision du roi Hussein, annoncée le dimanche 31 juillet avec une solennelle gravité, de « rompre les liens légaux et administratifs » entre son pays et la Cisjordanie - occupée par Israël depuis vingt et un ans - marque un indéniable retournement historique dans l'interminable chronique d'un conflit proche-oriental. Pendant près de quatre décennies, le souverain hachémite n'avait en effet jamais cessé de proclamer, plus ou moins fort selon les circonstances, l'union sacrée entre les deux rives du Jourdain.

Fidèle à l'héritage de son grand-père Abdallah, qui avait annexé en 1950 la partie arabe de l'ancienne Palestine mandataire, rebaptisée Cisjordanie, le monarque prétendit toujours que ce territoire, conquis par l'armée israélienne en 1967, relevait de l'autorité de son royaume et qu'il lui revenait - à lui Hussein - de déterminer en priorité son avenir, ne serait-ce qu'en vertu de son rôle de protecteur des mosquées de Jérusalem, troisième lieu saint de l'Islam.

« La Jordanie n'est pas la Palestine », déclare aujourd'hui le souverain hachémite. On imagine à quel point ces mots, qui résonnent comme un reniement personnel, ont dû être pénibles à prononcer. Mais Hussein avait-il d'autre choix dans l'immédiat que de se replier sur son désert - moins aride qu'autrefois ? En réalité, le roi n'a fait que tirer avec amertume les leçons du soulèvement qui secoue depuis huit mois la Cisjordanie et Gaza. Car les jeunes révoltés palestiniens n'ont jamais manqué une occasion, en même temps qu'ils exprimaient leur refus de l'occupation israélienne, de conspuer le nom du roi, affirmant ainsi avec force qu'ils entendaient reconquérir à jamais leur destin national, naguère abandonné par leurs pères, faute de choix, au monarque hachémite.

Affecté par les insultes venues de Cisjordanie, le roi a préféré, avec réalisme, déclarer forfait. Habile manouvrier, il est sorti en beauté en soulignant qu'il assumait son « devoir » arabe, conformément aux vœux émis en juin par le sommet d'Alger de voir réaffirmer au profit de l'OLP le monopole de la représentation des Palestiniens.

A première vue, l'organisation de M. Arafat a tout lieu de se féliciter du revirement du roi Hussein - qui rehausse son prestige et fait d'elle, du moins en théorie, l'indivisible interlocuteur d'Israël dans toute négociation future. Mais, à y regarder de plus près, le « retrait » jordanien ressemble aussi à un cadeau empoisonné. L'OLP est désormais au pied du mur. Il lui faudra selon toute vraisemblance assumer la plus grande part du fardeau financier que représentait jusqu'ici la prise en charge de la vie quotidienne des « Palestiniens de l'intérieur », notamment les quelque treize mille saïnés que le roi Hussein avait continué de verser depuis plus de vingt ans, conformément à ses « obligations ».

Il lui faudra surtout prendre tôt ou tard de difficiles décisions politiques, notamment la reconnaissance sans équivoque de l'Etat juif, devant laquelle, malgré une série de propos officiels, l'OLP hésite encore. En lui laissant le champ libre, le roi Hussein lui a aussi abandonné une immense responsabilité.

Dans un long discours adressé, le dimanche 31 juillet à la nation, le roi Hussein de Jordanie a annoncé la rupture des « liens légaux et administratifs » entre son pays et la Cisjordanie, affirmant répondre ainsi « à la volonté de l'OLP, représentant unique et légitime du peuple palestinien ».

Cette décision a été accueillie avec perplexité à Washington, où l'on s'interroge sur les véritables motivations du souverain hachémite. Le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, a souligné pour sa part que tout règlement entre Israël et ses voisins exigeait la participation de la Jordanie au processus de paix.

A Jérusalem cependant le chef du gouvernement, M. Shamir, a affirmé que le discours du roi « avait définitivement fait voler en éclat l'illusion d'un compromis territorial avec la Jordanie ».

Intervenue après l'annulation, jeudi, du plan de développement jordanien en faveur des territoires occupés, la dissolution, samedi, de l'Assemblée nationale jordanienne, composée de soixante membres, à égalité jordaniens et palestiniens, cette mesure, a expliqué le roi, a été prise « pour répondre à la volonté de l'OLP, représentant unique et légitime du peuple palestinien, ainsi qu'au désir des Arabes de mieux souligner l'identité palestinienne sous tous ses aspects ».



NICOSIE de notre correspondante au Proche-Orient

Nette et sans appel, à défaut d'être totalement inattendue, la décision annoncée solennellement au cours d'un message radiotélévisé à la nation, le dimanche soir 31 juillet, par le roi Hussein de Jordanie de « rompre les liens

légaux et administratifs entre les deux rives du Jourdain » marque un tournant dans l'histoire du royaume hachémite.

Intervenue après l'annulation, jeudi, du plan de développement jordanien en faveur des territoires occupés, la dissolution, samedi, de l'Assemblée nationale jordanienne, composée de soixante membres, à égalité jordaniens et

FRANÇOISE CHIPAUX.
(Lire la suite page 3.)

Un taux inégalé de réussite

Le bac n'est plus ce qu'il était

Sur les 424 329 candidats qui se sont présentés en juin 1988 à l'examen du baccalauréat général et technologique, 304 683 - soit 10,66 % de plus que l'an dernier - ont été reçus. S'y ajoutent les 6 250 diplômés des nouveaux bacs professionnels.

Toutes séries confondues, le taux moyen de réussite atteint cette année un nouveau record de 71,8 %, contre 68,7 % en 1987.

Ces résultats ont provoqué une polémique sur le niveau scolaire.

A peine connus, les résultats du baccalauréat 1988 ont déclenché une véritable levée de boucliers. Tout y est passé : les pressions du ministère sur les correcteurs, la baisse du niveau, l'avenir gâché d'une génération, la fanatisme tentation égalitaire de la gauche, l'inquiétant objectif du doublement du nombre des étudiants.

Bref, le « bachot », ce monument national vieux de près de deux siècles, était bradé.

Comment expliquer autrement que, pour la première fois en France, le cap des trois cent mille bacheliers ait allègrement été franchi ? Comment expliquer l'augmentation subite de plus de 10 % du nombre des heureux élus par rapport à l'an dernier ? Ou

l'amélioration de plus de trois points du taux de réussite à l'examen ? Comment, si ce n'est pas le laxisme général ?

Cette brusque polémique aura une nouvelle fois démontré la charge émotionnelle, la valeur symbolique de cet examen. Clé de voûte de tout notre système d'enseignement, à la charnière des études secondaires, qu'il sanctionne, et des études supérieures, dont il ouvre les portes, le baccalauréat reste un tabou. Pour les élèves et leurs familles, comme pour les enseignants et les gouvernants.

GÉRARD COURTOIS
(Lire la suite page 8.)

Explosion à Londres dans une caserne

Au moins un mort
PAGE 22

La pression de M. Le Pen sur l'opposition

Le président du Front national propose au RPR et à l'UDF des listes communes pour les municipales
PAGE 6

La démission du « juge de la Mafia »

Un véritable défi au gouvernement italien
PAGE 5

Les hausses d'août

Electricité : + 2,5 %
Transports parisiens : + 5,5 %
PAGE 18

Organes d'animaux pour l'homme

Une nouvelle technique de greffe serait mise au point par des chirurgiens londoniens
PAGE 8

Théâtre et télévision

La première chaîne entreprend une politique de coproduction
PAGE 11

Chronique de 1789

La contre-offensive royale
PAGE 2

Le sommaire complet se trouve en page 22

De Wall Street à Tokyo

Escroqueries sur les places boursières

De nouvelles « affaires » troubles les places boursières. A Wall Street des « initiés » s'arrangent pour obtenir à l'imprimerie un exemplaire à paraître de l'hebdomadaire *Business Week* afin de connaître à l'avance les conseils de bourse de l'hebdomadaire et de jouer sur les valeurs indiquées. En Europe, sur plusieurs places, un groupe d'escrocs proposait à des clients naïfs d'acheter de « bonnes » actions « hors cote » en réalité inexistantes et empêchait l'argent. A Tokyo, un nouveau délit d'initié fait rebondir des scandales non réglés dans lesquels pourraient être impliqués les principaux responsables du Parti démocratique, y compris le premier ministre et le ministre des finances.

(Lire nos informations page 18.)

Le Monde

ÉCONOMIE

- La croissance dans le Pacifique : le Japon comme grand ordonnateur
 - La chronique de Paul Fabra : la politique et la science de la facilité
- Pages 15 et 16

Merce Cunningham au Festival d'Avignon

Le roi, le fou et le héron

Pour la troisième fois, Avignon accueille Merce Cunningham, qui demeure semblable à lui-même.

Béjart disait un jour, en plaisantant, qu'il allait régler un ballet dans lequel les danseuses auraient un pied nu et un pied en chausson de pointes. Afin d'ébranler la certitude selon laquelle les pieds nus seraient l'apanage de la danse « moderne », et les pointes l'irrefutable symbole de la danse « classique ».

On songe à cette boutade devant les ballets présentés par Merce Cunningham au Festival d'Avignon - pour la troisième fois dans la Cour d'honneur du Palais des papes. Arabesques, attitudes, relevés, dégagés à la seconde, positions « en dehors », bras en couronne, petits et grands battements : dans *Points in Space*, créé l'an dernier, comme dans *Five Stone Wind*, donné ici en création mondiale, on n'en finirait pas de relever les emprunts au vocabulaire « classi-

que » qui se mêlent - harmonieusement - au vocabulaire cunnighamien. On note même que les deux ballets se terminent sur un *rutti*, habitude ou règle classique s'il en est.

Ce qui reste « moderne », en revanche, et proprement cunnighamien bien que mille fois imité, ce sont les articulations, la brisure continue du discours, le dessin capricieux des parcours, l'occupation éclatée de l'espace, l'absence de toute narration.

La dissociation de la musique et de la danse ? (On sait que, chez Merce Cunningham, chorégraphie et partition sont composées indépendamment l'une de l'autre, et ne se rencontrent que le soir du spectacle.) Mais le compositeur John Cage est depuis si longtemps le complice de Merce Cunningham que, aujourd'hui, la danse semble engendrer la musique ou la musique la danse : elles ne paraissent, en tout cas, aucunement dissociées, ni étrangères l'une à l'autre. Musique très simple,

comme toujours. Dans *Points in Space*, des chuintements, des « pschit! » et des « iss! iss! ». Dans *Five Stone Wind* (dont la musique est également signée par Takchisa Kosugi et par David Tudor, autre vieux complice de Cunningham), des percussions légères, à effets stéréophoniques, puis les vocalises d'une voix de femme...

Le spectacle peut paraître un brin austère. Pas de décor, ni dans l'un ni dans l'autre ballet; Jasper Jones ou Rauschenberg ne sont pas là, qui apportaient naguère l'éclat joyeux de leur fantaisie. Les costumes sont plutôt passe-partout : ici, des collants pastel tachetés (à l'opéra) ; là, d'amples jupes mi-longues sur jupons blancs sont échangées en cours de ballet, on ne sait trop pourquoi, contre des pantalons, puis contre des maillots de couleurs diverses.

SYLVE DE NUSSAC.
(Lire la suite page 11.)

EUROPEAN UNIVERSITY OF AMERICA

1629 Pine Street at Van Ness - San Francisco, Ca 94109

MBA Master of Business Administration
Programme à San Francisco en 14 mois spécialisé en Management International, associant une pédagogie active à une expérience pratique par le projet personnel/professionnel.

3^e CYCLE Diplômés de l'enseignement supérieur : Titulaires de maîtrise, ingénieurs, médecins, pharmaciens, architectes, I.E.P...

Programme de 12 à 18 mois préparant au Master of Business Administration (M.B.A.) à Paris et à San Francisco.

2^e CYCLE Intensif : Cours spécifique de deux ans préparant au Master of Business Administration à Paris et à San Francisco.

Informations et sélections : European University of America
17-25, rue de Chaillot (16^{ème} arr.), 75116 Paris - (1) 40 70 11 71
Communiqué par European University of America - San Francisco - California

مكتبة الأصيل

CHRONIQUE DE 1789 L'ANNÉE SANS PAREILLE

16. La contre-offensive royale

23 juin 1789

Coup de frein. Le roi et la Cour ne peuvent accepter le tour pris par les événements. Le 23 juin, Louis XVI prend donc la parole devant les trois ordres réunis, et c'est d'abord pour affirmer solennellement sa volonté que « l'ancienne distinction des trois ordres soit conservée en son entier » et déclarer nulles les délibérations du Tiers Etat. Un véritable camouflet pour l'Assemblée nationale, qui manifeste sa détermination en refusant de quitter les lieux. Elle vote une déclaration symbolique sur l'inviolabilité des députés. Parallèlement, une grande manifestation populaire se déroule à Versailles et à Paris.

par MICHEL WINOCK

En ce matin du mardi 23 juin, il pleut sur Versailles. De bonne heure, l'hôtel des Etats a été entouré par une garde nombreuse qui contrôle tout le quartier; des barrières ont été dressées pour interdire l'accès de la salle au public. Les députés du Tiers sont entrés deux par deux, soigneusement filtrés, après que les représentants des deux autres ordres eurent pris place. Le président Bailly, témoin de l'irritation provoquée par cette longue attente subie par ses collègues, en grande partie sous la pluie, fait ses remontrances à M. de Brézé, maître des cérémonies. Tout semble avoir été organisé, y compris les rigueurs du ciel, pour humilier ceux qui ont eu l'audace de se constituer en Assemblée nationale.

Vers 11 heures, le roi est sorti du château, précédé et suivi des attributs de sa majesté: la fauconnerie, les pages, les écuyers, sans oublier quatre compagnies de gardes du corps. De cet équipage faisaient partie les princes du sang, les ducs et pairs, les capitaines des gardes, qui sont tous entrés dans la salle avec le souverain, tandis que les députés se sont levés en silence. Quand tout le monde se fut rassé, on constata un tabouret vacant à la table des ministres placée au bas de l'estrade où le roi avait pris place: c'était celui de Necker.

Celui-ci, ulcéré par le refus du plan de conciliation qu'il avait proposé au roi, avait préféré s'abstenir de paraître et se tenait prêt à donner sa démission. Pourtant, son projet semblait avoir reçu un premier succès: l'engagement du roi et du Conseil. Le manuscrit des déclarations royales préparées par lui a disparu dans la tourmente révolutionnaire: on doit donc en juger sur son propre témoignage, livré en 1791 dans le premier tome de son Histoire de la Révolution française. On peut le recouper avec le récit de son adversaire, le garde des Sceaux Barentin, comparaison à laquelle s'est livré Georges Lefebvre et qui nous permet de connaître les intentions du ministre genevois.

Dans une première déclaration, concernant la présente tenue des Etats généraux, le roi devait « ignorer » l'audacieuse délibération du 17 juin, et inviter les trois ordres à se joindre pour traiter des affaires générales et décider de la constitution des futurs Etats. A ce sujet, le roi aurait clairement établi son refus d'un corps législatif formé par une seule Chambre. La dernière déclaration aurait été consacrée au programme des réformes attendues; elle aurait affirmé le principe du consentement nécessaire des Etats à tout nouvel impôt; annulé les privilèges en matière fiscale; ouvert les emplois civils et militaires à tous les citoyens.

De ce projet, Michelet parle avec un immense mépris: il ne s'agit selon lui que d'une « charte octroyée », assurément en fait la pérennité des privilèges, sous le couvert de réformes bienvenues. Et pourtant, nous dit-il, cette « extrême concession », la « vieille royauté » en était incapable. Jean Egret, biographe de Necker, est d'un autre avis: si le plan du ministre était si peu différent des déclarations royales du 23 juin, pourquoi aurait-il rencontré tant d'hostilité de la part de la Cour? De fait, le vendredi 19, le projet de Necker avait été discuté devant le roi et paraissait avoir obtenu une majorité favorable au Conseil. Mais, au moment où on allait se séparer, un officier de service était venu glisser quelques mots à l'oreille de Louis XVI. Celui-ci était aussitôt sorti après avoir demandé aux ministres de l'attendre. Or seule la reine pouvait se permettre de déranger le souverain en plein conseil. Les princes, autour d'elle, avaient travaillé contre Necker. La décision fut remise à plus tard.



Récit d'un inviolable, chez un fermier de la haute Normandie, montrant une image représentant le portrait du roi. Ci-dessous: dessin à la plume représentant Louis XVI et Marie-Antoinette.

Dans une séance qui se tient le dimanche 21 juin, en présence cette fois des frères de roi, et dans un contexte surchauffé par le serment du Jeu de paume, le plan de Necker est passé au crible. Finalement, les textes des deux nouvelles déclarations, mis au point par le conseiller d'Etat Vidau de la Tour, sont adoptés dans un ultime conseil, le 22 juin. Or, aussi bien pour Necker que pour Barentin, le changement était sensible: on rencontrait dans les nouveaux textes un ton et un esprit tout à fait différents, bien propres à indisposer les députés du Tiers. Là où le banquier chéri des foules avait su mettre de l'indulgence, Vidau de la Tour avait introduit de la raideur; là où le roi aurait encore offert à cœur-joie, on entendait surtout la défense des privilèges.

LOUIS XVI prend donc d'abord la parole, sur un ton de reproche bienveillant, rappelant qu'il est « le père commun » de tous ses sujets, exhortant les Etats généraux à commencer sérieusement leur travail. Puis, un secrétaire se met à lire la première déclaration, celle qui concerne « la présente tenue des Etats généraux »: quinze articles assés à la suite, dont le premier donnait la mesure:

« Le roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'Etat soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume; que les députés librement élus par chacun des trois ordres, formant trois chambres, délibèrent par ordre, et pouvant, avec l'approbation du souverain, convenir de délibérer en commun, puissent seuls être considérés comme formant le corps des représentants de la nation. » Ce camouflet donné au Tiers avait sa conclusion logique: « En conséquence, le roi a déclaré nulles les délibérations prises par les députés de l'ordre du Tiers Etat, le 17 de ce mois, ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre, comme illégales et inconstitutionnelles. »

Ce premier article, qui laissait entendre la résolution de la Cour dans sa volonté de contre-offensive, provoque la soignée indignation des représentants du Tiers. Notre Jean-Denis Duquesnoy, si conciliant d'ordinaire, est sorti de ses gonds: « Il suffit de savoir, nous dit-il, que jamais le despotisme ne s'explique en termes plus audacieux, que jamais esclaves ne s'entendent donner des ordres plus impérieux. » Parmi ceux-ci relevons cette clause selon laquelle, en cas de délibération commune, il suffisait de l'opposition des deux tiers des voix, dans un ordre, pour la remettre en question

auprès du roi. Notons encore que les séances des Etats devaient se faire à huis clos...
Là-dessus, le roi reprit la parole, pour annoncer les « différents bienfaits » qu'il avait jugé bon d'accorder à ses peuples. La seconde déclaration suivit donc. Elle commençait mieux que la précédente, puisqu'elle reconnaissait d'emblée le principe du consentement des représentants de la nation à tout impôt nouveau. Mais quelques-uns des trente-cinq articles qui formaient ce nouveau discours n'étaient que là pour consolider le principe des privilèges. Ainsi, l'article XII stipulait: « Toutes les propriétés sans exception seront constamment respectées, et Sa Majesté comprend expressément sous le nom de propriétés les dîmes, cens, rentes, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux, et généralement tous les droits et prérogatives utiles ou honorifiques, attachés aux terres et fiefs, ou appartenant aux personnes. »

On ne pouvait mieux réaffirmer les fondements inégalitaires de la monarchie française. Avant de se retirer, le roi prit une dernière fois la parole, rappelant à chacun qu'il restait le maître: « Si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferai le bien de mes peuples; seul, je me considérerai comme leur véritable représentant... » Il demandait aux députés de « réfléchir » qu'en tout état de cause ils auraient besoin de son « approbation spéciale »: il leur « ordonnait » enfin de se séparer avant de reprendre le lendemain leurs séances dans les Chambres affectées à chacun des ordres.

Le roi parti, les représentants de la noblesse et du clergé se retirèrent, à l'exception d'un certain nombre de curés restés à leur place comme les députés du Tiers. Le marquis de Brézé s'adressa alors au président pour lui réitérer l'ordre du roi, lorsque Mirabeau se leva et l'interpella: « Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi: et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des Etats généraux; vous, qui n'avez ici ni place, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force; car nous ne quitterions nos places que par la puissance des balonnettes. »

CETTE célèbre apostrophe, dont un certain nombre de versions plus ciselées sont entrées dans le grand dictionnaire des citations révolutionnaires (j'ai pour ma part recopié le numéro 10 du *Manuel universel*), soulève l'approbation générale et provoque le départ du maître de cérémonies. L'Assemblée risquait gros, l'allusion aux balonnettes n'était pas de pure forme, il n'y avait ni principe ni engagement qui prêtait contre les armes, dont le roi gardait le monopole. Selon certains témoignages (par exemple Staël-Holstein, dans une lettre au roi de Suède), il est « certain » que, peu après la séance royale, la cour projetait de faire procéder à des arrestations d'une trentaine de députés et de faire disperser le reste. Divers mémorialistes (Thibaudeau notamment) nous décrivent des éuns,



alarmés de ces menaces, qui, le soir du 23, on débouchent ou se barricadent à leur domicile.

Dès lors, après que Barnave eut rappelé à ses collègues qu'ils s'étaient constitués en Assemblée nationale et qu'ils n'avaient pas à en déborder, Mirabeau les invita à voter une déclaration symbolique sur leur inviolabilité, ce qui fut exécuté sans tarder. La ferme volonté de l'Assemblée éleve alors les esprits, enhardit les timides, exalte ces mandataires qui sentent un peuple derrière eux. Justement, c'est une manifestation populaire qui va avoir raison des velléités de coup d'Etat qui se forment à la Cour. Duquesnoy a senti « le moment d'une grande révolution », écrivant: « Il est une force supérieure à celle de tous les rois de la terre, celle de la raison, de la justice, de la vérité, lorsqu'à son aide elle appelle encore l'opinion. »

L'opinion, si l'on peut dire, était déjà dans la rue. Elle est bientôt au château, où le roi est suivi de peu par des milliers de citoyens qui emplissent les terrasses et les cours. Le bruit du renvoi de Necker avait battu le pavé et enflammé les coeurs; de fait, une lettre de démission du ministre attendait le roi au château. La foule gronde et arrive jusqu'aux portes des appartements royaux. Effrayés, Marie-Antoinette fait appeler Necker et l'entraîne chez le roi. Celui-ci, encouragé par celle-là, demande à son ministre de reprendre sa démission; il y allait de la sécurité de la famille royale.

Sur France-Culture, à 19 h 30, du lundi au vendredi, MICHEL WINOCK commenta avec un historien chaque épisode de cette chronique de 1789.
Lundi 1^{er} août: « La contre-offensive royale » avec François Lebrun.
Mardi 2 août: « Le repli stratégique de la Cour » avec Guy Chaussinand-Nogaret.

Necker ne se fait pas prier mais, dans ce climat chargé, il ne croit pas devoir exiger quelques conditions, comme le travail des ministres qui l'ont contrecarré. Barentin notamment, et qui ont provoqué la situation. Il est ému par le désarroi du couple royal, donne son accord, et quitte le château.

On assista alors au triomphe de Necker. La foule, debout, sachant qu'il restait ministre, l'entoura, le félicita, fit l'éloge de son nom dans l'enthousiasme. Un homme du peuple s'était jeté à ses pieds: « Monseigneur, restez-vous? » Necker l'avait relevé, en le rassurant. Ce fut une joie immense qui emplit Versailles avant de gagner Paris, comme si l'avenir était suspendu à la carrière du banquier genevois. On le reconduisit chez lui. Il se retira seul, un moment, pour pleurer à son aise d'émotion. Il reparut dans son salon, où les députés maintenant accouraient. Le soir, on alluma des feux, on tira des artifices devant la maison du ministre, et la foule resta toute la nuit dehors pour manifester son bonheur d'avoir sauvé son ministre. Nul ne sait pourtant ce qu'il en fut advenu si le roi avait lu son projet, lequel eût bien risqué de décevoir.

Le lendemain, 24 juin, les manifestations de la veille avaient définitivement affirmé les députés de l'Assemblée nationale. La majorité du clergé vint les rejoindre. Le 25 juin, une partie des membres de la noblesse vint prendre place à son tour dans

Mirabeau au représentant du roi: « Si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des balonnettes »

la grande salle; parmi eux on notait la présence du duc d'Orléans, du comte de Clermont-Tonnerre, du duc de La Rochefoucauld, d'Alexandre de Lameth, du duc de Liancourt.

CEPENDANT, une garde armée interdisait toujours l'entrée au public, ce qui, au moment où le peuple venait de sauver dans la rue l'existence même de l'Assemblée, parut incongru au plus modéré. Barnave dénonça cette absence: « C'est en face de la nation que nous devons opérer. » A l'instant même, le tumulte grandissait aux portes des Etats misés sous la protection des balonnettes: le barrage des gardes risquait d'être forcé, un massacre était à redouter. Alors le président Bailly, suivi de trois de ses collègues, se transporta à l'extérieur et rassura la foule: tout sera fait pour lui faciliter le libre accès aux galeries. L'Assemblée était donc ouverte à l'Assemblée et le peuple militant: quand celui-ci se fait trop pressant, c'est au risque de la liberté des débats; mais quand celui-ci viendrait à manquer, on aurait tout à redouter de la force armée: l'arrestation, la dissolution, le coup d'Etat. La Révolution avait besoin de l'opinion comme d'un chevreau sacré; elle avait besoin du peuple militant comme d'une phalange à opposer aux régiments du roi. Mais, du même coup, s'établissaient des relations de dépendance: l'Assemblée devait se protéger non seulement de ses adversaires, mais encore de ses amis trop pressants.

A Paris, le 25 juin, une réunion des électeurs de la ville se tient rue Dauphine, sans autorisation légale. Quelques meneurs parlent d'une prise d'armes, de l'élection d'une commune, exigent le renvoi des troupes de Versailles pour laisser toute sa liberté à l'Assemblée. Les troupes, du reste, ne sont plus sûres. Taine écrit dans *Le roman expérimental* des gardes-françaises, qui sont accueillis par les vivats au Palais-Royal: la discipline se relâche face à ce qu'il appelle « l'insurrection croissante de la multitude ». La fermentation de l'opinion populaire inspire des centiques lettres à Michelet et donne la nausée à Taine. Où est la vérité? N'est-il pas abusif de prendre le Palais-Royal pour « la France »? Inversement, l'enthousiasme des masses n'est-il qu'une figure de la barbarie? De Michelet à Taine, de la fervente historienne à la république sociologique, nous sommes passés d'une époque à l'autre: le platisme de la monarchie philipparde n'inspirait-elle pas à Michelet un romantisme de compensation, au lieu que les horreurs de la guerre civile parisienne de 1871 provoquaient le pessimisme de Taine? Aujourd'hui, nous relisons ces actes de la Révolution en essayant de les examiner sans préjugés, mais ne sommes-nous pas nous-mêmes victimes, dans cette volonté de n'être pas dupes, de nos désillusions collectives? Quel qu'il en soit, Michelet nous ennuie avec ses grands mots et Taine nous fatigue avec ses spasmes. On voudrait admirer sans rien concéder au terrorisme naissant; on aimerait flétrir celui-ci sans être inaccessible à la grandeur de l'événement.

Demain: Le repli stratégique de la Cour (27 juin 1789).

Après la décision du roi Hussein de rompre les liens avec la Cisjordanie

La fin du « Royaume arabe uni »

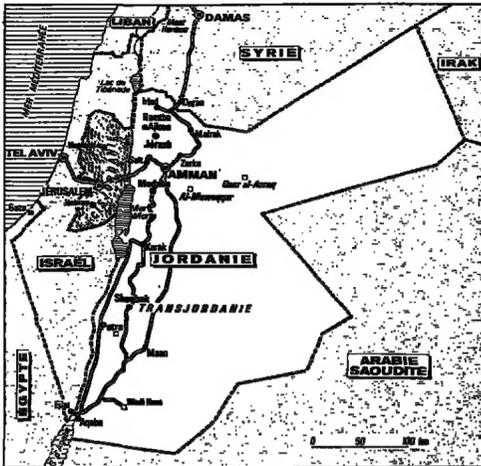
La Jordanie a commencé par s'appeler Transjordanie. Elle est née, comme les autres Etats de la région, de l'éclatement, à la fin de la Première Guerre mondiale, de l'empire ottoman, et de la volonté de la Grande-Bretagne de s'assurer au Levant une position dominante.

Après la proclamation de l'indépendance d'Israël et la guerre qu'elle devait entraîner, la légion arabe que commande le Britannique de nationalité jordanienne, sir John Glubb, se trouve occuper la Cisjordanie.

qui regroupe quelque deux mille délégués arabes de Palestine, roi de Transjordanie et de Palestine arabe (Cisjordanie), titre qu'il transforme en avril 1949 en celui de roi de Jordanie.

Le 20 juillet 1951, le roi qui cherche à négocier avec Israël, est assassiné à Jérusalem. Son fils, Talal, lui succède et promulgue, le 1^{er} janvier 1952, une nouvelle constitution. Il doit cependant céder la place, pour raison de santé, à son propre fils, Hussein, lequel est proclamé roi le 11 août 1952.

Après le sommet arabe de Rabat d'octobre 1974 qui règle la question de la représentation des



Palestiniens au profit de l'OLP en reconnaissant « le droit du peuple palestinien à établir un pouvoir national indépendant sous la direction de l'OLP en sa qualité de seul et légitime représentant du peuple palestinien sur tout territoire libéré », le roi Hussein remet en question son plan et annonce son

intention de procéder à des changements constitutionnels destinés à « jordaniser » son royaume. Le 23 novembre 1974, le Sénat et la Chambre des députés sont dissous. Un nouveau gouvernement, présidé par M. Zeid Rifai, ne comprend plus le ministère des « affaires des territoires occupés ».

Ce portefeuille sera cependant réinstauré dans le gouvernement de Moudar Badrane, le 28 août 1980, qui ne compte plus que cinq ministres originaires de Cisjordanie contre dix dans le précédent. Le 30 novembre, le roi Hussein nomme par décret les trente membres du nouveau Sénat, qui ne compte plus que sept sénateurs originaires de la rive occidentale de Jourdain.

Peu à peu cependant les relations entre la Jordanie et l'OLP s'améliorent et le 11 février 1985, le roi Hussein de Jordanie et M. Yasser Arafat signent à Amman un accord qui envisage qu'une « délégation commune jordanopalestinienne » puisse participer à d'éventuelles négociations de paix. Un an après la conclusion de cet accord, la Jordanie et l'OLP se retrouvent de nouveau à la case départ, à la suite de l'échec des pourparlers triangulaires entre le royaume hachémite, l'OLP et Washington en vue d'une relance du processus de paix au Proche-Orient.

à contrecarrer l'influence de l'OLP dans les territoires occupés.

Il compte encore sur les difficultés de M. Yasser Arafat pour renforcer sa position dans les négociations israélo-palestiniennes. Mais le 18^e congrès du Conseil national palestinien d'avril 1987 consacre l'autorité du chef de l'OLP. Dernière tentative du souverain hachémite : le roi Hussein demande lors du sommet arabe d'Alger de juin 1988 de ne pas exiger dans l'immédiat la création d'un Etat palestinien indépendant, sans trop d'espoir cependant car il reconnaît désormais la victoire des thèses de l'OLP. Il annonce déjà sa politique de désengagement en affirmant solennellement devant ses pairs qu'il « n'a aucune ambition sur la moindre parcelle de la terre de Palestine, si petite soit-elle », ni aucun désir de négocier au nom de l'OLP « représentant unique et légitime du peuple palestinien ». Mais déjà, dans l'entourage du souverain à Alger, on affirme que le roi Hussein s'apprête à couper tous les liens avec la Cisjordanie en prononçant la dissolution du Parlement, la suppression de l'aide économique aux municipalités et l'arrêt du versement des salaires aux fonctionnaires palestiniens de ce territoire sous mandat de la société des Nations et de l'émir Abdallah prit le titre de roi.

« Pour répondre à la volonté de l'OLP »

(Suite de la première page.) - Il y a une conviction générale, poursuit le souverain hachémite, que la bataille pour libérer la Palestine occupée peut être mieux mise en valeur par la rupture des liens légaux et administratifs entre les deux rives du Jourdain. Nous devons faire notre devoir et accomplir ce qu'on nous demande.

- En 1950, a-t-il poursuivi, nous avons soutenu, au souhait des représentants du peuple palestinien pour une union avec la Jordanie. Nous respectons aujourd'hui le désir de l'OLP de se séparer de nous pour édifier un Etat palestinien indépendant.

Dans ce long discours, le roi a tenu à souligner que la Jordanie « n'abandonnait pas ses obligations tant envers le conflit israélo-arabe qu'envers la cause palestinienne, elle continuerait à soutenir le soulèvement du peuple palestinien dans la mesure de ses capacités, et qu'elle n'abandonnerait pas son assistance aux Palestiniens ».

S'adressant d'abord à son peuple qui, a dit le roi, ne peut être surpris par cette mesure « réclamée par une partie des citoyens », le souverain a affirmé d'autre part que « les Jordaniens d'origine

palestinienne (soit près de 60 % de la population) qui jouissent de tous les droits de la citoyenneté et répondent aux devoirs qui en découlent ne sont pas concernés par cette mesure ». « La Jordanie, a-t-il ajouté, n'est pas la Palestine, et l'Etat indépendant palestinien sera établi sur la terre palestinienne occupée après sa libération ».

Conscient de l'enjeu interne de cette décision, le souverain a mis fermement en garde contre toute atteinte à l'unité nationale, « base de la stabilité de la Jordanie », précisant que toute tentative dans ce sens « ne servira que la politique expansionniste de l'ennemi (Israël), au détriment de la Palestine et de la Jordanie ».

Reprenant un thème qu'il a développé à de multiples reprises dans ses discours ces derniers mois, le roi a ajouté en substance qu'il serait désormais clair que la Jordanie ne voulait en aucun cas se substituer au peuple palestinien, ni ne formulait aucune revendication sur la terre palestinienne. « Il était devenu urgent que les doutes et les peurs cèdent la place à la confiance mutuelle, à la compréhension et à la coopération au service de la cause

palestinienne et de la nation arabe », a-t-il notamment précisé. Le roi Hussein a enfin affirmé que « la Jordanie continuerait à participer au processus de paix en tant que pays de la confrontation ayant des frontières plus longues avec Israël que tous les Etats arabes, et même plus longues que celles de la Cisjordanie et de Gaza réunis ».

« Il est sans doute encore trop tôt pour mesurer toutes les conséquences politiques et pratiques de cette décision qui tranche le débat engagé depuis plusieurs mois en Jordanie entre les partisans du maintien des liens avec les Palestiniens, eu égard à la configuration du Royaume, et ceux qui souhaitent la rupture aujourd'hui annoncée. Mais déjà cette mesure apparaît comme la première conséquence historique du soulèvement dans les territoires occupés, qui a consacré le refus des Palestiniens d'admettre toute « solution jordanienne ».

Le roi en a tiré les conséquences, mais sa décision s'adresse sans doute tout autant aux Etats-Unis et à Israël, mais ainsi devant le fait accompli, qu'à l'OLP. En rejetant sur la centrale palestinienne la responsabilité de l'avenir du peuple palestinien, le

roi lui lance d'une certaine façon un défi : puisque vous ne me faites pas confiance, semble-t-il leur dire, débrouillez-vous. Je vous soutiendrai, mais au même titre que n'importe quel pays arabe, laisse entendre le roi, non sans quelque amertume. Pour lui, la décision d'abandonner toute participation directe dans la lutte pour la reconquête de Jérusalem, perdue sous son règne, n'a pas dû être facile à prendre.

Vide juridique

En attendant la concrétisation de toutes les conséquences pratiques de cette mesure, il apparaît déjà clairement que la Jordanie va arrêter de payer les quelque vingt et un mille fonctionnaires qui assuraient en Cisjordanie le maintien des institutions du royaume, particulièrement au niveau de la police, de la santé, de l'éducation, etc.

Cette mesure va peser lourd sur une population déjà sévèrement éprouvée depuis le début du soulèvement. Quel va être, d'autre part, le sort juridique des Palestiniens de l'intérieur, porteurs jusqu'à maintenant d'un passeport

jordanien ? Leur sera-t-il renouvelé ? Le roi maintiendra-t-il en l'état la libre circulation entre les deux rives du Jourdain, utilisées par près d'un million de personnes chaque année dans les deux sens ? Cette mesure crée aussi un vide juridique en Cisjordanie où s'appliquait encore, malgré les multiples « ajouts » israéliens, la loi jordanienne.

Sur le plan interne, d'autre part, mesure si le roi a tenu à préciser que cette décision ne touchait pas les Palestiniens de Jordanie, on peut penser qu'elle va créer un malaise dans sa communauté déchirée dans sa double appartenance jordanienne et palestinienne. La double allégeance ne sera plus permise, indique-t-on à Amman, en donnant pour exemple le fait qu'un Jordanien d'origine palestinienne habitant la Jordanie ne pourra plus être membre du Conseil national palestinien et devra choisir entre son appartenance palestinienne et sa citoyenneté jordanienne. Même si le fait de la double allégeance peut, en théorie, se décrire sur le papier, comment empêcher un Palestinien jordanien de regarder avec le même espoir vers les deux rives du Jourdain ?

Réuni en conseil central à Bagdad, l'OLP n'a pas encore fait connaître sa réaction. Certes, le doute demeure chez beaucoup de Palestiniens sur les intentions réelles du roi, et beaucoup s'interrogent sur ce que cache à leurs yeux cette mesure. Cette affaire pourrait relancer au sein de l'OLP le débat sur la nécessité ou non de former un gouvernement en exil. Elle pourrait peut-être aussi — mais tout dépendra cette fois de l'état d'esprit jordanien — permettre la reprise d'un dialogue plus serein entre la centrale palestinienne et Amman. Avant l'annonce de cette mesure, on affirmait de source palestinienne, à Bagdad, que M. Abou Mahzen se rendrait prochainement à Amman pour y préparer, notamment, la visite de M. Yasser Arafat. Celle-ci prend aujourd'hui un tour nouveau, et le leader de l'OLP n'hésitera sans doute pas désormais à se rendre à Amman. Le roi le souhaite-t-il aujourd'hui ? C'est à voir...

En tout cas, cette mesure complique d'une certaine façon les données du conflit israélo-arabe et va nécessiter pour tous les acteurs, notamment les Américains, un réexamen politique général de la situation. FRANÇOISE CHIPAUX.

Perplexité à Washington

WASHINGTON correspondance

Réservés et surtout perplexes, les milieux officiels américains s'interrogent sur les véritables motivations du roi Hussein. A-t-il sincèrement décidé d'abandonner ses revendications sur la rive occidentale du Jourdain — annexion par son grand-père Abdallah en 1950 — pour se conformer au vœu des Etats arabes réunis en mai à Alger, confirmant l'OLP comme le seul représentant des Palestiniens ? Ou bien s'agit-il d'une décision tactique ayant pour but de démontrer que l'OLP ne sera pas en mesure d'assumer les obligations et les responsabilités financières, notamment à l'égard des Palestiniens ?

En effet, en plus de l'abandon annoncé jeudi dernier du plan quinquennal de développement de 1 milliard 300 millions de dollars, des mesures immédiates pourraient être prises qui affaibliraient sensiblement l'économie, déjà passablement éprouvée, de la région. Les programmes de santé, d'éducation, de sécurité sociale, seraient affectés, sans parler des salaires payés à treize mille fonctionnaires palestiniens représentant environ 70 millions de dollars par an. D'autre part l'annulation des passeports jordaniens attribués aux habitants de la rive occidentale, les fermetures éventuelles des ports sur le

Jourdain, compromettraient les relations commerciales et les déplacements entre les Palestiniens de Cisjordanie et le monde arabe.

L'OLP a-t-elle les moyens financiers nécessaires pour se substituer à l'Etat jordanien ? On en doute ici, et l'on estime qu'en imposant à l'OLP un très lourd fardeau administratif et économique, le roi Hussein a voulu prouver qu'il était l'homme indispensable dont les Palestiniens ne pouvaient se passer.

Des entretiens prévus ces jours prochains entre le roi et M. Yasser Arafat devraient, dit-on, permettre de mieux apprécier le sens et le portée de la décision royale. En attendant, on estime que l'initiative du roi Hussein complique la tâche de la diplomatie de Washington, sans toutefois condamner irrévocablement le plan de paix américain qui prévoit notamment la présence de Palestiniens dans une délégation jordanienne en mesure de négocier avec Israël.

Le département d'Etat, dès samedi, indiquait que la décision du roi n'impliquait pas qu'il se désintéressait de l'action diplomatique en cours, et le secrétaire d'Etat, M. George Shultz a souligné dimanche que tout règlement de paix entre Israël et ses voisins exigeait la participation du roi Hussein au processus de paix.

HENRI PIERRE.

A Jérusalem : un coup dur pour les travaillistes

JÉRUSALEM de notre correspondant

Le roi Hussein utilise la méthode des « messages codés ». Encore faut-il savoir les déchiffrer. Depuis quelques jours, à Jérusalem, on minimise la portée de la révision de la politique du souverain hachémite à l'égard de la Cisjordanie. On dit qu'elle était essentiellement « tactique ». Mais après les discours radio-télévisés du roi, on reste perplexe. La fermeté du ton, le recours explicite au terme « coupure » avec la Cisjordanie ont surpris les milieux politiques à Jérusalem. Alors, ne s'agit-il pas malgré tout d'un changement « stratégique » ?

Seules de nouvelles mesures concrètes permettraient de répondre à cette question. Car, à ce stade, on constate encore avec soulagement à Jérusalem que le roi Hussein n'a toujours rien fait d'irréversible. Il n'a pas coupé le cordon ombilical qui relie son pays à la Cisjordanie. Comme ne cesse de le répéter le ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, le principal test à cet égard, ce sont les ponts sur le Jourdain.

Tant qu'ils resteront ouverts, ces ponts symboliseront non seulement les liens économiques vitaux entre les deux rives du Jourdain, mais également les liens « humains » : réunion des familles, visites... L'autre test, ce sont les salaires que le royaume hachémite verse à quelque vingt mille fonctionnaires et enseignants de Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Cela représente environ 70 millions de dollars par an, et, par le biais de

cas salaires, le Jordanie contrôle en particulier les institutions religieuses musulmanes, le WAKF qui gère les lieux saints à Jérusalem. Enfin, pour l'ensemble des habitants de Cisjordanie, le lien administratif essentiel avec Amman, c'est le passeport jordanien qui leur est accordé automatiquement. Le sera-t-il encore à l'avenir ? Le roi Hussein est resté silencieux à ce sujet.

Le Likoud satisfait

« Des mesures concrètes de ce genre seraient catastrophiques », a déclaré M. Moussa Abou Gosh, un médecin de Ramallah, qui était membre de la Chambre des députés d'Amman, dimanche il y a quelques jours par le roi Hussein. Elles ne seraient pas seulement catastrophiques pour les « pro-Jordaniens » — très minoritaires il est vrai en Cisjordanie — mais aussi pour le ministre des affaires étrangères travailliste, M. Shimon Pérès. Car dans l'attente de savoir comment le roi Hussein entend concrétiser sa nouvelle politique, ses démarches alimentent déjà la polémique en Israël entre les deux partenaires du gouvernement d'union nationale.

« La mort de l'option jordanienne » chère aux travaillistes est un sujet en or pour le Likoud, à trois mois des élections. Et le chef du gouvernement du Likoud, M. Itzhak Shamir, n'a pas hésité à affirmer que le discours du roi Hussein « avait définitivement fait voler en éclats l'illusion d'un compromis

territorial avec la Jordanie ». M. Pérès a rétorqué que le Likoud avait torpillé il y a un an les chances de parvenir à un accord avec le roi Hussein par le truchement d'une conférence internationale de paix au Proche-Orient. Un autre travailliste, le président de la commission des affaires étrangères et de la défense de la Knesset, M. Abba Eban, se demande, lui, s'il ne serait pas préférable de parler désormais « d'option jordanopalestinienne ».

Une tout autre question est de savoir si l'arrestation, dans la nuit de samedi à dimanche d'une des personnalités palestiniennes les plus en vue de Jérusalem-Est, M. Fayçal Hussein, s'inscrit aussi dans le contexte des « messages codés » que s'adressent actuellement Jordaniens et Israéliens. M. Fayçal Hussein est le directeur du centre d'études arabes de Jérusalem-Est. Il a été mis en détention administrative pour six mois, ainsi qu'une autre personnalité de Jérusalem-Est, le président de l'Association des commerçants, M. Mustapha Abou Zawa.

M. Fayçal Hussein est considéré par les autorités israéliennes comme le représentant quasi officiel du Fath à Jérusalem. C'est la troisième fois qu'il est arrêté. Après avoir purgé une précédente période de six mois de détention administrative, il avait été libéré le 9 juin. Depuis, affirme-t-on de source policière, il a exercé des activités de coordinateur du soulèvement. On lui impute la recrudescence des incidents le mois dernier à Jérusalem-Est. Dgs tracts ont été retrouvés à son domicile.

Le centre d'études arabes qu'il animait a été fermé pour un an. M. Fayçal Hussein était aussi l'interlocuteur privilégié de la gauche israélienne.

La semaine dernière, il avait encore participé à une réunion du mouvement La Paix maintenant et s'était prononcé pour un règlement politique fondé sur la création d'un Etat palestinien à côté de l'Etat d'Israël. Le mouvement La Paix maintenant a vivement protesté contre l'arrestation d'un Palestinien modéré disposé au dialogue.

Il a aussi accusé le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, d'avoir, par cette arrestation, voulu adresser un « message » aux Palestiniens de Cisjordanie et de Jérusalem-Est : il ne faut pas croire que huit mois de soulèvements vont se traduire par une victoire politique de l'OLP ; ce n'est pas parce que le roi Hussein laisse le champ libre à la centrale palestinienne qu'Israël considère désormais le représentant de M. Arafat, à Jérusalem, comme un interlocuteur valable.

Quant au Jerusalem Post, il tire lui une leçon singulièrement pessimiste des événements de ces derniers jours : « Ce qui prouve le dernier zigzag du roi Hussein, c'est qu'il ne peut y avoir de règlement politique entre Israël et le royaume hachémite tant que l'OLP existe, et qu'il ne peut y avoir de solution avec l'OLP tant que la Jordanie existe. Il peut seulement y avoir la poursuite des conflits et des souffrances. »

(Intérim.)

Proche-Orient

La guerre du Golfe

Téhéran n'attaquera pas de navires pendant les pourparlers à l'ONU

affirme le vice-ministre des affaires étrangères iranien

L'Iran n'attaquera pas la navigation dans le Golfe pendant les pourparlers entrepris actuellement par les Nations unies pour tenter de mettre fin à la guerre irano-irakienne, a affirmé, le dimanche 31 juillet à Abou-Dhabi, le vice-ministre iranien des affaires étrangères, M. Ali Mohamed Bécharrati, qui effectuait une tournée dans plusieurs capitales arabes du Golfe.

Jusqu'à l'entrée en vigueur du cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité des Nations unies, « nous essaierons de faire de notre mieux pour éviter toute violation afin que la résolution 598 [du Conseil de sécurité] devienne une réalité », a déclaré M. Bécharrati, interrogé par l'agence Reuters. « Il est évident que nous ne causerons aucun problème à la navigation ».

Une seule attaque a eu lieu contre des navires marchands dans le Golfe depuis que Téhéran a accepté le 18 juillet la résolution 598 de l'ONU demandant un cessez-le-feu. Le 23 juillet, des vedettes iraniennes avaient ouvert le feu sur des bateaux de pêche koweïtiens, près de l'île Koweïliyah d'Aouha. Trois pêcheurs égyptiens avaient été tués.

M. Bécharrati a d'autre part affirmé que l'Iran était prêt à « engager des négociations directes avec l'Irak ». Peu après cette déclaration, le porte-parole de la délégation iranienne à l'ONU a précisé, à New-York, que la position de son

pays restait inchangée et que, comme l'avait énoncé en fin de semaine dernière le ministre des affaires étrangères, M. Velayati, l'Iran « pourrait envisager positivement des négociations face à face » après l'instauration du cessez-le-feu, le retrait des troupes aux frontières des deux pays et l'échange de prisonniers de guerre. Les positions de Bagdad et de Téhéran restaient ainsi contradictoires lundi 1^{er} août alors que le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, s'apprêtait à rencontrer pour la sixième fois à New-York M. Velayati.

Sur le front, les combats continuent. L'état-major irakien a indiqué dimanche soir que ses chasseurs et hélicoptères lance-roquettes avaient mené deux cent vingt-deux missions de combat en vingt-quatre heures.

L'Iran a affirmé dimanche que ses forces avaient repris trois villes de son territoire occupées par l'Irak, Qasr-e-Chirin, Sa-e-Poleh Zahab et Sumar, et repoussé une « médiation offensive ennemie » plus au nord du front.

Samedi toutefois, l'Irak avait annoncé que ses forces avaient évacué ces trois villes dans le cadre d'un retrait préparé, tous les objectifs visés, et notamment celui de couper les lignes de ravitaillement iraniennes, ayant été atteints. — (AFP, AP, Reuters.)

La Maison Blanche et le Congrès seraient parvenus à un compromis sur le projet de vente d'armes au Koweït

Washington (AFP). — La Maison Blanche et le Congrès ont mis au point un compromis sur le projet controversé de vente de quarante chasseurs bombardiers F-18 et trois cents missiles Maverick au Koweït, rapportait, dimanche 31 juillet, le quotidien le New York Times.

Le Sénat avait adopté, le 8 juillet, un amendement retirant les Maverick de la vente, de crainte qu'ils ne soient utilisés contre Israël. Le président Reagan s'était dit « consterné » par ce vote et a affirmé qu'il « se battra » pour ce contrat. Pour Washington comme pour Koweït, dans ce contrat d'une valeur de 1,9 milliard de dollars, appareils et missiles sont indissociables.

Les représentants de groupes de soutien à Israël à Washington et la Maison Blanche se sont entendus au cours de la semaine passée sur les « grandes lignes d'un compromis » qui permettrait de livrer les trois cents missiles Maverick moyennant certaines conditions et modifications. Selon le quotidien :

- Les missiles ne seraient pas livrés avant que tous les 40 F-18 ne soient opérationnels, soit probablement en 1994 ;
- Le Koweït ne pourrait pas augmenter le rayon d'action des appareils avec des réservoirs supplémentaires ou des équipements permettant de les ravitailler en vol ;
- Les F-18 ne pourraient pas être basés à l'extérieur de l'émirat.

Les trois cents missiles livrés seraient par ailleurs tous du modèle Maverick G, porteur d'une charge de 300 kilos et conçu comme une arme air-mer ou anti-banques, alors que le projet de contrat actuel prévoit deux cents Maverick D anti-chars et cent Maverick G.

Le Congrès avait, l'an dernier, empêché la livraison de mille six cents Maverick D à l'Arabie saoudite et certains élus craignent que vendre des modèles D au Koweït ne relance la demande saoudienne.

Le Congrès a jusqu'au 7 août pour adopter des résolutions, à la Chambre et au Sénat, bloquant le contrat de vente d'armes au Koweït.

LIBAN

Une mission de l'Eglise anglicane en faveur de quatre Iraniens enlevés

L'évêque anglican pour Chypre et la région du Golfe s'est rendu la semaine dernière au Liban afin d'obtenir des informations sur le sort de quatre Iraniens enlevés il y a six ans.

Le révérend John Brown est arrivé mercredi au Liban, où il s'est entretenu avec des dirigeants chrétiens à la demande de l'archevêque de Cantorbéry Robert Runcie. Il a regagné Chypre dimanche et il s'est aussitôt envolé pour Londres, afin de rendre compte de sa mission au Dr Runcie, à précisé le porte-parole de l'Eglise anglicane, John Lytle.

Les quatre Iraniens avaient en effet été enlevés par des miliciens chrétiens en juillet 1982. Selon certaines informations, ils auraient été tués. L'Iran, néanmoins, cherche à obtenir des informations à leur sujet.

David Waite, frère de Terry Waite, l'émissaire de l'archevêque de Cantorbéry enlevé au Liban le 20 janvier 1987, a déclaré qu'il espérait « que les Iraniens verront que nous faisons tout ce que nous pou-

vons de notre côté pour les aider (...) et que, en retour, nous aimerions bien évidemment qu'ils fassent tout ce qu'ils peuvent (...) et usent de leur influence dans cette région du monde pour chercher à obtenir la libération non seulement de mon frère mais de tous les otages occidentaux ».

D'autre part, l'organisation chite pro-iranienne du Hezbollah a rejeté dimanche l'appel lancé par le Conseil de sécurité des Nations unies en faveur de la libération du lieutenant-colonel américain William Higgins, affirmant qu'il était en réalité un espion américain agissant sous la « couverture » de l'ONU.

« Nous rejetons cette résolution. Nous la considérons comme faisant partie d'une conspiration contre les musulmans et les moudjahidines dans cette région », a déclaré M. Abbas Mousawi, un des dirigeants du Hezbollah, lors d'un meeting organisé à Machgara, localité du sud-est du Liban.

Cette déclaration constituait la première réponse du Hezbollah à un appel lancé à l'unanimité par les quinze membres du Conseil de sécurité vendredi dernier, demandant la libération du lieutenant-colonel Higgins, chef de l'unité de l'ONUST (Organisation des Nations unies pour la surveillance de la trêve au Moyen-Orient) opérant au sud du Liban.

Le lieutenant-colonel Higgins, quarante-trois ans, a été enlevé le 17 février dernier dans le port de Tyr. Son enlèvement a été revendiqué par l'Organisation des opprimés sur la terre. — (AP.)

(Publicité)

LE PRÉSIDENT CHADLI A ARABIES :

Unité du Maghreb, détente avec la France, paix au Moyen-Orient, l'indépendance de l'économie... Ces thèmes et bien d'autres sont développés par le chef de l'Etat algérien dans une interview exclusive à Paul Balta.

Dans le numéro double de juillet-août d'ARABIES en kiosques et en librairie 78, rue Jouffroy, 75017 Paris Tél. : 46-22-34-14

Diplomatie

La visite à Moscou du ministre ouest-allemand des affaires étrangères

M. Genscher a reçu les éloges des dirigeants soviétiques

Après le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, le secrétaire américain à la défense, M. Frank Carlucci, était attendu lundi 1^{er} août à Moscou. M. Carlucci doit notamment visiter des installations militaires qui étaient jusque-là fermées aux Occidentaux comme la base aérienne de Koubinka et la garnison de la division d'élite de Tama, non loin de Moscou, ou encore le port de Sébastopol, quartier général de la flotte soviétique en mer Noire. Un vaste programme de visites avait été offert au chef d'état-major soviétique, le maréchal Akhromseïev, lors de son voyage aux Etats-Unis le mois dernier.

BONN
de notre correspondant

La République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique ont ouvert un nouveau chapitre de leurs relations. L'accueil réservé à M. Hans Dietrich Genscher lors de sa visite de quarante-huit heures à Moscou a démontré que le Kremlin était décidé à changer radicalement d'attitude vis-à-vis de la RFA. Lors de sa conférence de presse en fin de séjour, dimanche 31 juillet, le chef

de la diplomatie ouest-allemande a dit qu'il s'attendait à une « amélioration décisive » des rapports entre les deux pays, assurant que le prochain visite du chancelier Kohl dans la capitale soviétique, prévue pour le 24 octobre, « laissera des traces ». Il a ajouté que M. Gorbatchev et lui pensaient que les dernières années de ce siècle devraient être mises à profit pour atteindre une « coopération irréversible », sans pour autant toucher aux intérêts fondamentaux des deux Etats. M. Genscher s'est déclaré enfin « très séduit » par l'attitude ouverte du numéro un soviétique et « encouragé » par ses propos.

Selon la délégation allemande, les entretiens se sont déroulés dans une atmosphère très cordiale. Samedi, M. Genscher a discuté pendant deux heures avec le secrétaire général du Parti communiste soviétique. Le reste du temps a été consacré à des réunions avec M. Chevardnadze. Celui-ci a même invité son homologue allemand à dîner chez lui en famille, ce qui est extrêmement rare en URSS.

MM. Gorbatchev et Chevardnadze ont loué l'un et l'autre le rôle en Europe, la politique, l'expérience et le sens des responsabilités de leur

hôte, le classant parmi « les hommes d'Etat les plus actifs de l'Europe d'aujourd'hui ». Le numéro un soviétique aurait, selon M. Genscher, insisté à plusieurs reprises sur le rôle clé des relations entre la République fédérale et l'Union soviétique, à la fois dans le développement de meilleurs rapports en Europe et pour un nouveau rapprochement des deux blocs. Le ministre ouest-allemand s'est efforcé, de son côté, de rassurer M. Gorbatchev sur les implications du marché unique européen de 1993, en affirmant qu'il ne mènerait pas à la coopération Est-Ouest.

Sur le plan économique, la délégation soviétique a transmis une liste de souhaits que la RFA examinera avant la visite de M. Helmut Kohl en Union soviétique. M. Genscher a expliqué, en outre, que la question de l'inclusion de Berlin-Ouest dans les accords bilatéraux avait été évoquée, et que les Soviétiques voulaient y apporter une solution durable. Les deux ministres des affaires étrangères ont prévu une dernière rencontre avant la venue du chancelier à Moscou. Ils se retrouveront fin septembre à New-York en marge de l'Assemblée générale des Nations unies.

Conclure à Vienne

Moscou et Bonn veulent, en outre, entreprendre des « efforts communs » au sein de la CSCE de Vienne, afin d'aboutir à un document final « équilibré et substantiel ». M. Genscher espère ainsi que l'on pourra s'entendre avant la fin de l'année sur un mandat de négociations sur la réduction des armements conventionnels en Europe. Bonn et Moscou veulent également examiner en commun la question des armes chimiques afin d'arriver rapidement à leur interdiction.

(Interim.)

● CONGO : deux ministres congolais, celui de l'information et celui de la recherche et de l'environnement, ont été limogés par le président Denis Sassou-Nguesso le samedi 30 juillet, à la suite de l'implication de leurs administrations dans un scandale de déchets toxiques. Le gouvernement congolais aurait en effet passé, contre l'avis du Parti congolais du travail (PCT), divers contrats avec des entreprises européennes pour l'entrepôt de déchets toxiques sur son territoire. — (AFP, Reuters.)

Asie

PHILIPPINES : depuis le début de l'année

L'insurrection communiste a subi de sérieux revers

MANILLE
correspondance

M^{me} Aquino pavoise. « Cette année (1988) restera sans doute dans les annales comme étant celle où l'insurrection (communiste) a été brisée. Pour la gauche armée, cette année a été celle de la défaite et de la retraite, une année de propagande par la terreur et non par celle initiatrice stratégique dont elle se vantait tant... ». Pourtant, au cours du second « discours sur l'état de la nation » de son mandat, quant à l'ouverture, la semaine dernière, de la deuxième session régulière du Parlement philippin, la présidente a glissé une « petite annonce » qui a surpris, d'autant qu'elle a jeté une ombre sur le ton triomphant de l'ensemble. En effet, vraisemblablement sensible aux inquiétudes qui lui ont été exprimées récemment de vive voix par le secrétaire général d'Amnesty international, qui s'alarme de la recrudescence des violences dont seraient coupables les organisations paramilitaires dans l'archipel, M^{me} Aquino a annoncé, lundi 25 juillet, « la dissolution de toutes les soi-disant milices armées » et leur relève par des structures plus « responsables » (Le Monde du 5 juillet).

M^{me} Aquino n'en a pas moins jugé que « la démocratie est en train de battre le totalitarisme gauchiste » et, résumant les rapports fournis par ses différents chefs d'armée, elle a dressé un bilan qui se voulait éloquent sur l'état de santé de l'insurrection communiste. Depuis le début de l'année, ont été arrêtés : cinq membres du comité central du Parti communiste philippin (PCP), huit dirigeants régionaux, dix-neuf cadres et militants, et ont aussi assisté à la « reddition volontaire » de 7 000 combattants de la Nouvelle armée du peuple (NAP), branche armée du PC, ainsi qu'à celle de dizaines de milliers d'activistes.

et n'accepte aucune déviation. Ainsi, la NAP estimait la situation mûre pour la « contre-offensive ». Un membre de l'état-major insurgé nous avait expliqué que cette contre-offensive implique « des opérations militaires plus soutenues contre des cibles de plus grande envergure et mènerait à la phase, obligatoirement courte, de l'imposse stratégique avant le débordement final ».

On sait que la NAP est actuellement à la recherche d'armes lourdes mais, selon le documents cités par l'hébdomadaire asiatique, les insurgés ont d'ores et déjà commencé à s'entraîner avec du matériel antérieur tel des Saab-7 de fabrication soviétique. Par ailleurs, des équipes de la NAP auraient participé à des écoles d'entraînement en Malaisie. La Review fait également état d'un « trésor de guerre » communiste : comptes bancaires à Hong-kong, Singapour et Tokyo, budget annuel de 2,6 millions de dollars (60 % votés aux « dépenses militaires »), dont 1,5 million aurait été amassé à la faveur d'investissements légaux.

Divisions et isolement

Mais le mouvement connaît aussi des difficultés. Après l'avènement de M^{me} Aquino, le PCP fut contraint d'admettre que le boycottage de l'élection présidentielle de février 1986 « avait été une grave erreur ». Dans les mois qui suivirent, au sein du PC, le débat porta sur le degré de « participation » à l'administration Aquino.

Un an après le « printemps philippin », les « réformistes » du PC ont été misés à des fonctions « plus administratives », selon nos sources. Dans l'immédiat donc, il apparaît que l'alle dure a réussi à s'imposer.

Cependant, selon les services de renseignement de l'armée, un important « réalignement » aurait été amorcé au lendemain des rafles de mars, accentuant la division entre militaires et politiques au sein du parti. Ainsi, des personnalités « plus politiques » (mais n'ayant jamais désavoué la juste initiative de la lutte armée) auraient mis la main sur certaines positions-clés du mouvement. Sur le terrain, l'insurrection ne paraît pas en mauvaise posture. Elle est présente, à des degrés divers, dans 20 % des 46 000 municipalités du pays et conserve encore l'initiative militaire. Mais les rafles de la police ont laissé des militants quelque peu découragés. Un cadre devait ainsi nous avouer « ne pas même savoir qui est le nouveau secrétaire général (du PCP) » trois mois après l'arrestation de M. Rafael Baylosis, dernier détenteur du poste. Surtout, le PC souffre de plus en plus de son isolement international.

KIM GORDON-BATES.

Afrique

TUNISIE : la fin du congrès du parti gouvernemental

Le président Ben Ali veut traiter toutes les formations politiques « sur un pied d'égalité »

TUNIS
de notre correspondant

M. Ben Ali peut désormais s'appuyer complètement sur l'appareil du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), à la présidence duquel il a été confirmé pour mener à bien la politique de démocratisation dont il se réclame.

Le congrès du parti au pouvoir qui a pris fin dimanche 31 juillet en a approuvé le principe sans formuler la moindre réserve et s'est doté de structures à même de la concrétiser.

Lors de la session de clôture, le président Ben Ali a fait applaudir par les deux mille cinq cents congressistes la nécessité du pluralisme politique, « geste de démocratisation », et la reconnaissance qu'aucun parti ne peut prétendre représenter l'ensemble des Tunisiens. La démonstration n'était pas gagnée d'avance quand on sait les réserves qu'a suscitées, à divers niveaux de l'ex-Parti socialiste destourien, la ligne tracée dès son accession au pouvoir.

En acceptant d'être reconduit par acclamation à la tête du RCD, M. Ben Ali a tenu à faire une mise au point qui s'adressait tout autant au congrès qu'à l'opposition, qui a souvent insisté ces dernières années sur l'incompatibilité existant entre les fonctions de chef de l'Etat et de celles de président d'un parti. « Je tiens à affirmer en toute clarté, a-t-il dit, que le chef de l'Etat est le président de tous les Tunisiens et qu'en cette qualité il traite tous les partis sur un pied d'égalité ».

lieu de quinze et composé d'hommes qui ont toute sa confiance. Cette instance comprend le premier ministre M. Hedi Baccouche, qui devient vice-président du RCD, fonction qui demeure assez floue, et abandonne le secrétariat général au profit de M. Abderrahim Zouari.

Jeune cadre dont l'ascension n'a cessé de se confirmer depuis le 7 novembre, M. Zouari sera le véritable « patron » du RCD puisque le poste de ministre-directeur a été supprimé lors du récent remaniement ministériel (Le Monde du 28 juillet) « afin d'éviter l'amalgame entre la fonction ministérielle et la responsabilité au niveau du parti ».

Trois autres proches du président, M. Abdallah Kallal, secrétaire général du ministère de la Défense nationale en tant que trésorier, MM. Habib Ammar, ministre d'Etat chargé de l'intérieur, et Abdelhamid Esekheikh, ministre des affaires étrangères, complètent le bureau politique avec M. Ismail Khellil, gouverneur de la Banque centrale et principal artisan du plan libéral de redressement économique établi en 1986.

Fort de deux cents membres, dont cent vingt-deux ont été « exceptionnellement » désignés par le président, les soixante-dix-huit autres étant élus au niveau régional, le nouveau comité central se présente en même temps comme le reflet du changement et de la continuité.

Changement avec l'arrivée de la nouvelle classe politique — dont la plupart des membres du gouvernement, — souvent jeune, qui a accédé aux responsabilités avec l'accession au pouvoir de M. Ben Ali et qui est tout acquis à sa politique. Continuité avec des figures « historiques » comme l'ex-premier ministre M. Hedi Nouria et l'ancien chef des syndicats, M. Habib Ashour, des personnalités qui ont été maintenus au gouvernement après le 7 novembre et jusqu'à ces derniers jours et quelques notables qui, n'y a pas si longtemps, se montraient les zélés serviteurs d'un système qu'ils dénoncent aujourd'hui.

Ces derniers ne figurent au comité central que par la volonté de M. Ben Ali, qui les a désignés. Façon de démontrer qu'il ne veut pas rompre brutalement avec le passé.

Figures « historiques »

De même, il a affirmé qu'il veillerait personnellement à garantir la neutralité de l'administration (si souvent mise en cause par le passé), la liberté et la régularité des élections. En d'autres termes, le RCD, qui se veut « le creuset des meilleures compétences nationales de manière qu'il demeure au niveau de son rôle historique », sera considéré au même titre que les autres formations politiques.

Reste évidemment à traduire son discours dans les faits. C'est dans ce but, semble-t-il, que M. Ben Ali s'est entouré d'un bureau politique réduit, comprenant six membres au

MICHEL DEURÉ.

LE MONDE IMMOBILIER

Publicité

Renseignements : 45-55-91-82

Poste 4138 - 4324

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré au congrès du Rassemblement démocratique paru dans le Monde du 30 juillet, il fallait lire que c'est M. Mohammed Hamdi, du Mouvement de la tendance islamique, et non M. Mohammed Jebali, qui a téléphoné de l'étranger au premier ministre, M. Baccouche, pour lui exprimer ses vœux lors de la Fête du mouton.

CHILI... Les services se...

Atteints communi...

M. Reagan de l'aide m...

● PEROU : expulsi...

● RECTIFICATIF. — Dans l'article consacré au congrès du Rassemblement démocratique paru dans le Monde du 30 juillet, il fallait lire que c'est M. Mohammed Hamdi, du Mouvement de la tendance islamique, et non M. Mohammed Jebali, qui a téléphoné de l'étranger au premier ministre, M. Baccouche, pour lui exprimer ses vœux lors de la Fête du mouton.

Amériques

CHILI : une compilation du journal d'opposition « la Epoca » Les services secrets vedettes d'un feuilleton accablant

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

Chaque mardi, les lecteurs du quotidien d'opposition la Epoca se jettent avidement sur un supplément hebdomadaire au titre prometteur : « L'histoire occulte du régime militaire ». Ce reportage-fléuve a valu à ses auteurs, le rédacteur en chef du journal et deux de ses collaborateurs, de recevoir cette année un prix spécial décerné par la Société inter-américaine de presse. Trente-cinq chapitres ont été publiés à ce jour, et il en faudra bien autant pour couvrir la période tragique de l'histoire du Chili ouverte par le coup d'Etat de 1973.

En vedette de ce feuilleton, les services secrets : la Direction nationale d'information (DINA), véritable police politique chargée, sous les ordres du tout-puissant général Contreras, de traquer les militants des partis de gauche pendant les premières années du régime militaire. Puis la Centrale nationale d'information (CNI), organisme qui lui succéda en 1978 lorsque le scandale provoqué par l'assassinat à Washington d'Orlando Letelier, ancien ministre socialiste des affaires étrangères, obligea le général Pinochet à « dissoudre » la DINA, dont les principaux chefs sont accusés du crime par la justice américaine.

Pas de révélation sensationnelle dans le récit des trois journalistes, mais plutôt une minutieuse compilation d'informations jusque-là éparpillées. Curieusement, les autorités n'ont réagi à aucune des affirmations des auteurs, dont les sources sont souvent confidentielles.

Les lecteurs de la Epoca ont pu aussi prendre connaissance des organigrammes des services, des noms de plusieurs agents et des adresses de centres de réclusion clandestins, où avaient lieu des « interrogatoires renforcés » de nombreux détenus aujourd'hui disparus. Certaines opérations sont décrites avec un luxe de détails qui laisse penser que ce vaste reportage a bénéficié des confidences de membres des services, plus, peut-être, pour nuire à un organisme rival que pour soulager leur conscience.

Attentats commémorés

Car, dès la fin des années 70, la « guerre des services » a fait rage, opposant les réseaux du général Contreras, pour qui la fin justifiait les plus abominables moyens, à certains officiers supérieurs, soucieux d'assainir le bras séculier en épurant des éléments « incontrôlés », recrutés dans la pègre et les milieux d'extrême droite. Un fait divers ayant bouleversé l'opinion publique en 1980, l'enlèvement et l'assassinat d'un enfant, est ainsi présenté par la Epoca comme un épisode de ce conflit : le jeune Rodrigo Artruna aurait été confiné par

ses ravisseurs avec son cousin, dont le père, agent de la CNI, serait ensuite précipité dans l'océan avec sa famille.

Au fil des pages, le général Contreras apparaît comme l'un des maîtres d'œuvre du régime, ne rendant compte qu'au président Pinochet et exerçant, aujourd'hui encore, son influence au sommet de l'Etat. On y découvre comment la DINA a organisé ou commandité, dans le monde entier, des attentats contre des personnalités jugées dangereuses pour le pouvoir. Avant Orlando Letelier, c'est le général Prats, ancien commandant en chef loyaliste des forces armées, qui fut assassiné avec son épouse, en 1974, à Buenos-Aires. Quant à l'ex-vice-président de la République démocrate-chrétienne, M. Bernardo Leighton, il n'a échappé que par miracle à un attentat commis à Rome par un commando dirigé par le néo-fasciste italien Stefano Delle Chiaie, actuellement emprisonné dans son pays. Delle Chiaie aurait d'ailleurs séjourné plusieurs mois au Chili, en 1976, où il aurait mis sur pied le département « propagande » de la DINA.

Plusieurs chapitres sont consacrés à la guerre que se livrent, entre 1980 et 1983, la CNI et la « force centrale » du MIR (gauche révolutionnaire), formée de militants rentrés clandestinement au Chili après avoir suivi un entraînement militaire à Cuba. Plus d'une centaine de « militants » succombèrent dans l'aventure. Les survivants se répèrent à l'étranger et déchaînèrent, par leur témoignage, la crise de leur organisation, aujourd'hui éclatée en plusieurs fractions.

D'après les auteurs de « L'histoire occulte », l'hécatombe dans les rangs de l'extrême gauche, dont les caches étaient systématiquement découvertes et les cellules implacablement démantelées, aurait comme point de départ la « trahison » d'un agent des services cubains, qui, après avoir été confondu, se serait donné la mort à La Havane.

Plus « professionnelle » que la DINA, la CNI est cependant présentée sous un jour tout aussi sombre par les trois journalistes. Un des plus retentissants scandales du régime, le hold-up d'une banque effectués par des agents de la centrale, est conté par le menu. Il en va de même de l'assassinat, en 1982, du dirigeant syndical Tucapel Jimenez, dont les tueurs seraient des membres de la CNI. Leur identité et leurs occupations sont mentionnées dans le reportage.

Il n'est jusqu'aux circonstances de la mort de l'ex-président de la République Eduardo Frei qui ne soient examinées avec suspicion par les reporters de la Epoca. Il est vrai que le leader démocrate-chrétien, entré en clinique pour une intervention chirurgicale assez banale, est décédé des suites d'une infection contractée pendant son hospitalisation.

GILLES BAUDIN.

ÉTATS-UNIS

M. Reagan demande au Congrès de voter une reprise de l'aide militaire à la Contra nicaraguayenne

Washington. — Le président Ronald Reagan a appelé le Congrès à voter une reprise de l'aide militaire américaine à la Contra. La Maison Blanche n'a pas présenté de nouveau projet, mais le chef de l'Etat, dans un discours radiodiffusé samedi 30 juillet, a demandé aux élus de soutenir celui élaboré par le chef de la minorité républicaine au Sénat, M. Robert Dole. Il prévoit une assistance de 47 millions de dollars, dont 20 millions à titre militaire. « Les derniers détails sont en train d'être mis au point. J'appelle les sénateurs à soutenir ce projet et les membres de la Chambre des représentants à agir rapidement en sa faveur », a déclaré M. Reagan.

Le refus des démocrates — majoritaires — avait jusqu'ici empêché toute reprise de l'aide. Le chef de l'Etat a donc cherché à diviser le camp de l'opposition en soulignant que « l'un des plus chauds partisans (des « contrats ») a été choisi comme candidat démocrate à la vice-présidence [le sénateur Lloyd Bensten] », alors que M. Michael Dukakis y est opposé. Le sénateur

démocrate David Boren, président de la commission du renseignement, a pour sa part affirmé qu'il voyait « un réel changement dans les deux chambres du Congrès en faveur de nouvelles pressions » sur le régime de Managua.

Le nouvel appel du président Reagan intervient au moment où le secrétaire d'Etat George Shultz entame une tournée dans les pays d'Amérique latine. A Guatemala,

une rencontre devait avoir lieu lundi entre le secrétaire d'Etat et les ministres des affaires étrangères de quatre pays de la région. La publication d'un communiqué commun, condamnant sévèrement le Nicaragua, aurait cependant sur des difficultés. Selon le New York Times, le Guatemala et le Costa-Rica refusaient la signature de ce texte, le Salvador et le Honduras ne semblant pas y être opposés. — (AFP, Reuters, UPI.)

GILLES BAUDIN.

Europe

ITALIE : la démission du « juge de la Mafia », M. Giovanni Falcone Un véritable défi au gouvernement

ROME
de notre correspondant

Par une simple lettre au Conseil supérieur de la magistrature, M. Giovanni Falcone, le juge le plus connu du « pool anti-Mafia » de Palerme, a lancé un véritable défi au gouvernement italien. Suivi par huit de ses collègues, il a en effet demandé, samedi 30 juillet, son transfert dans une autre région d'Italie, affirmant qu'il ne pouvait plus accomplir sérieusement sa tâche de magistrat inspecteur en Sicile.

Venant d'un juge considéré comme le symbole et le fer de lance de la lutte contre Cosa Nostra, cette décision a fait l'effet d'un coup de tonnerre dans les milieux judiciaires et politiques. C'est lui qui, en 1984, avait réussi pour la première fois à briser la sacro-sainte loi du silence — l'omertà — et à faire parler un dirigeant de la Mafia, Tomaso Buscetta. Grâce aux révélations de ce repent, plus de quatre cent cinquante mafiosi ont été traduits en justice au « maxi-procès » de Palerme, qui s'est conclu en décembre dernier par la condamnation à la perpétuité de dix-neuf « parrains » de l'« honorable société ».

Reprenant les accusations lancées la semaine dernière par un autre magistrat, M. Paolo Borsellino, ancien membre du groupe anti-Mafia, M. Giovanni Falcone affirme que désormais « l'insurrection des procès contre la Mafia est entrée » et que le « pool », créé en 1983, « est dans une impasse ». Il s'est adressé à son supérieur hiérarchique, le juge Antonino Meli, nommé au début de l'année à la tête des juges d'instruction de Palerme. Magistrat intègre, mais proche de la

retraite, ce dernier est pen au fait des problèmes de la Mafia.

« Mes convictions sur les critères de gestion utilisés dans les instructions contre la Mafia divergent radicalement de celles du conseiller instructeur », écrit le juge Falcone, que beaucoup s'attendaient à voir nommé à ce poste.

La Mafia s'est réorganisée

« Ma candidature me paraissait l'unique moyen d'éviter la dispersion du précieux patrimoine de connaissances et de compétence professionnelle que ce bureau d'instruction avait globalement acquis », écrit aujourd'hui Giovanni Falcone.

La nomination du juge Meli a été sans doute de trop pour un homme qui a tout sacrifié de sa vie personnelle au combat contre la Mafia. Depuis des années, Giovanni Falcone ne quitte son bureau-bunker du palais de justice de Palerme que pour se rendre en voiture blindée à son appartement-camp retranché. Il est accompagné dans tous ses déplacements par une escorte d'une dizaine de policiers équipés de casques et de gilets pare-balles. Ses anges gardiens ne l'ont même pas quitté pour les obsèques de sa mère.

Sa non-désignation témoigne surtout d'un nouvel état d'esprit de la part des responsables de l'Etat. Cet « abaissement de la garde » face à Cosa Nostra avait été dénoncé il y a deux semaines par le juge Borsellino dont les déclarations avaient amené le président de la République, Francesco Cossiga, généralement peu enclin à descendre dans l'arène, à demander un rapport aux ministres de l'Intérieur et de la justice et au Conseil supérieur de la magistrature.

Le tableau dressé par M. Borsellino est peu encourageant. Selon lui, la Mafia « s'est réorganisée comme avant, mieux qu'avant » après la saignée des « maxi-procès », et la police « ne sait plus rien des changements à l'intérieur de Cosa Nostra ».

En même temps, les méthodes d'instruction qui avaient fait la réussite du « pool anti-Mafia » — spécialisation, centralisation — ont été abandonnées. On a retiré les grandes caquettes à Giovanni Falcone, qui se voit confier de simples affaires de hold-up à main armée. « Les rapports se perdent dans des milliers de voies différentes », et les instructions, « dissociées » du « maxi-procès », dont celle concernant l'ancien maire démocrate-chrétien de Palerme, M. Vito Ciancimino, ont été prises en main par le juge Meli, qui n'avait pas suivi les affaires précédentes.

De l'avis de tous les experts, cette tendance à la régression et à la banalisation se manifeste au moment où « l'honorable société » est en pleine « restructuration ». Indice de ces changements en cours, la douzaine d'assassinats d'inculpés du « maxi-procès » remis en liberté pour insuffisance de preuves et tous liés au clan de Michele Greco, le « pape » de la Mafia condamné à la prison à vie.

(Intérim.)

Deux attentats dans le Haut-Adige. — Deux bombes ont explosé vers 4 heures du matin, le dimanche 31 juillet, dans la ville de Bolzano (Haut-Adige, nord de l'Italie), faisant des dégâts importants et un blessé léger. La police soupçonne des séparatistes de langue allemande d'être à l'origine de ces explosions. — (AFP.)

ESPAGNE : accusé de corruption

Le vice-président du gouvernement de Galice doit démissionner

MADRID
de notre correspondant

La vie publique en Galice, l'une des régions les moins développées d'Espagne, ne s'est certes jamais distinguée par sa limpidité. Mais la crise politique qu'elle vient de connaître et qui s'est soldée par la démission forcée, vendredi 29 juillet, du vice-président de son gouvernement régional, M. Xosé Luis Barreiro, mérite assurément de figurer dans les annales d'une région où les survivances du « caciquisme » sont encore omniprésentes. On y vote pour un « chef local » plutôt que pour une formation, et les hommes politiques passent d'un parti à l'autre suivant leurs convenances : depuis les dernières élections régionales en 1985, un sixième des députés du Parlement autonome ont changé au moins une fois de formation !

M. Barreiro a été forcé de démissionner après avoir été inculpé de prévarication et de corruption. En mai 1986, il avait octroyé l'organisation d'un jeu de loterie en Galice, sans aucun appel d'offres, à une société... qui n'était pas encore légalement constituée ! L'ancien parti de M. Barreiro, l'Alliance populaire, avait porté plainte contre lui après qu'il eut provoqué la chute de l'ancien gouverneur conservateur, M. Albor.

La carrière politique de ce « petit Machiavel de Pontevedra », comme l'appellent ironiquement ses adversaires, prend ainsi fin. M. Barreiro avait découvert la politique en 1977, à vingt-huit ans, grâce à une petite annonce insérée dans la presse locale. L'Alliance populaire, la principale formation conservatrice espagnole, traditionnellement majoritaire en Galice, recherchait des techniciens pour des travaux de sociologie.

M. Barreiro connaît une ascension fulgurante au sein de son nouveau parti. En 1981, il est élu député au Parlement autonome, et devient membre du gouvernement régional. Avec l'appui d'un groupe de fidèles, il tisse alors un solide réseau au sein de l'Administration régionale et se débarrasse l'un après l'autre de ses adversaires au sein de son parti. Ce qui lui permettra d'assumer rapidement la vice-présidence du gouvernement.

Il ne lui reste plus alors qu'un obstacle à écarter : le président du gouvernement régional lui-même,

M. Gerardo Fernandez Albor, un paisible chirurgien peu rompu aux arcanes de la politique. En octobre 1986, avec cinq autres membres du gouvernement qui lui sont acquis, M. Barreiro tente un 18-Brumaire, retirant son appui à M. Fernandez Albor et le sommant de démissionner. Mais le chirurgien tient bon, et reçoit l'appui du président national de l'Alliance populaire, M. Manuel Fraga.

M. Barreiro et ses conjurés doivent abandonner le gouvernement, puis le parti. Ils en forment un autre, l'Union démocrate galicienne, qui ne connaîtra que quelques mois d'existence, avant de passer avec armes et bagages à une formation nationaliste de centre droit en stagnation, la Coalition galicienne, dont M. Barreiro se fait nommer secrétaire général. Il prend alors langue avec les principaux rivaux de son ancien parti, les socialistes, qui se savent minoritaires en Galice mais qui voient là une occasion inespérée de bouter du pouvoir une Alliance populaire traditionnellement toute-puissante dans la région.

En septembre 1987 se consomme ce que M. Fraga appellera la « félinie » : la Coalition galicienne de M. Barreiro et les socialistes, avec l'appui d'une autre formation nationaliste, votent une motion de censure contre M. Fernandez Albor et forment un nouveau gouvernement tripartite. M. Barreiro, ancien vice-président avec la droite et élu grâce aux voix de celle-ci, se retrouve cette fois vice-président... avec la gauche !

THIERRY MALINIAK.

EN BREF

GRÈCE : la famille Vigneron porte plainte. — Les parents de Laurent Vigneron, le jeune Français mis en cause par les autorités grecques dans l'attaque terroriste du paquebot City-of-Poros, où il a trouvé la mort, ont annoncé, samedi 30 juillet, qu'ils portaient plainte avec constitution de partie civile dans l'instruction de cette affaire. Ils vont notamment engager plusieurs procès en diffamation contre les organes de presse grecs. « Laurent Vigneron est mort à vingt-deux ans, assassiné physiquement par le terrorisme et moralement par des ragots presque commerciaux, car il faut sauver la saison du tourisme en Grèce », a déclaré l'avocat de la famille, M. Collard.

Belgique : les députés ont adopté le projet de décentralisation. — Les députés belges ont adopté, samedi 30 juillet, le projet de loi visant à accorder davantage de pouvoirs aux régions et aux communautés. Après une semaine de débats, la Chambre des députés a adopté le projet par cent quarante et une voix contre soixante-deux et trois abstentions. Les sénateurs se prononceront dans quelques jours et la loi pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1989.

Le projet, qualifié par le premier ministre, M. Wilfried Martens, de « réforme la plus importante que (le) pays ait connue », vise à accorder une plus grande autonomie aux régions francophones et flamandes ainsi qu'à Bruxelles, région bilingue, dans les domaines de l'environnement, l'économie, l'infrastructure, les travaux publics, les transports, le financement des pouvoirs locaux et la politique de promotion de l'emploi. L'Etat gardera cependant des pouvoirs pour garantir l'union économique et monétaire. — (AFP.)

URSS : limogeage d'un dirigeant régional. — Les habitants de Koubychev, ville industrielle à mille kilomètres à l'est de Moscou, ont obtenu samedi 30 juillet le limogeage du chef du parti de leur région, M. Evgeni Mouraviev, accusé d'être responsable des pénuries alimentaires. Selon un porte-parole du parti clandestin de l'Union démocratique, plusieurs dizaines de milliers de personnes avaient manifesté, le 21 juil-

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Un hélicoptère gouvernemental abattu : onze morts

Onze personnes ont été tuées vendredi 29 juillet lorsqu'un hélicoptère des troupes gouvernementales afghanes a été abattu par la résistance à Spin-Baldak, localité proche de la frontière pakistanaise, selon des informations de sources sûres parvenues samedi au Pakistan. Des combats ont duré plusieurs jours à Spin-Baldak et ont été très violents, faisant plusieurs dizaines de morts.

Selon des sources de la résistance, celle-ci a pris le contrôle de trois villages dans la banlieue de Kandahar (Sud-Est) à l'issue de plusieurs jours de combats qui ont fait quarante-deux morts et plus de cent blessés dans les rangs gouvernementaux. Selon des sources informées, les victimes dans les rangs des moudjahidins sont nombreuses.

Par ailleurs, Radio-Kaboul a annoncé que de nouveaux postes militaires avaient été établis pour empêcher la guérilla de lancer des attaques à la roquette contre la capitale. « Les contre-révolutionnaires ne seront plus en mesure de tirer sur Kaboul », a affirmé la radio. L'annonce de ces mesures survient après les nombreux tirs de roquettes, ces dernières semaines, de la résistance contre Kaboul, et les informations de sources diplomatiques occidentales selon lesquelles les ambassades de l'Est et de l'Ouest commencent à réduire leur personnel. Environ quarante-cinq ressortis-

URSS

Meeting de masse à Erevan

Un important meeting, convoqué neuf jours plus tôt, s'est déroulé vendredi 29 juillet à Erevan, capitale de l'Arménie, malgré le décret adopté par l'Etat soviétique exigeant qu'une demande d'autorisation soit déposée dix jours à l'avance pour toute manifestation, a rapporté, samedi 30 juillet, un responsable du comité Karabakh.

Au cours de ce rassemblement réunissant près de trois cent mille personnes selon les participants, le comité Karabakh, organisateur du mouvement arménien (officiellement dissous), a lancé un « référendum populaire » sous forme de pétitions réclamant à nouveau le rattachement du Haut-Karabakh à l'Arménie. L'appartenance à l'Azerbaïdjan de cette région peuplée en majorité d'Arméniens avait été confirmée le 18 juillet par un décret du présidium du Soviet suprême de l'URSS.

Le comité Karabakh a maintenu un nouveau meeting pour vendredi prochain et prévu de convoquer par la suite des rassemblements publics tous les quinze jours.

Par ailleurs, le militant arménien Parour Aïrikian, expulsé d'Union soviétique le 21 juillet dernier à destination de l'Éthiopie, est arrivé samedi 30 juillet à Rome, en provenance d'Addis-Abeba. M. Aïrikian, trente-neuf ans, avait été arrêté en mars dernier à Erevan après avoir rendu compte de l'agitation nationaliste en Arménie à des correspondants de presse occidentaux. Il doit se rendre aux Etats-Unis après un séjour en France. — (Reuters, AFP.)

Chypre Incidents sur la ligne de démarcation

Un soldat chypriote grec a été grièvement blessé dimanche 31 juillet par un soldat turc sur la ligne de démarcation entre les secteurs chypriote turc et chypriote grec de Nicosie. L'incident s'est produit à l'est de la zone tampon contrôlée par les forces des Nations unies.

Selon les autorités chypriotes grecques, la victime, un garde national de dix-neuf ans, échangeait des propos avec un soldat turc posté de l'autre côté de ligne de démarcation lorsque son interlocuteur a ouvert le feu. Cette version est démentie par les autorités chypriotes turques, selon lesquelles le soldat turc a ouvert le feu « après sommation ».

En mai dernier un soldat chypriote grec avait été tué dans un village proche de la ligne de démarcation par un soldat turc qui s'était barricadé dans une maison avec une femme en otage avant d'être tué à son tour.

Quelque 20 000 à 30 000 soldats turcs sont stationnés dans le nord de l'île depuis l'intervention militaire de 1974. — (AFP, Reuters.)

Politique

La pression de l'extrême-droite sur l'opposition

M. Le Pen souhaite des listes communes RPR-UDF-FN aux municipales et votera « non » au référendum sur la Nouvelle-Calédonie

Dans une interview diffusée dimanche 31 juillet par l'AFP, M. Jean-Marie Le Pen estime qu'il « serait sage » que pour les élections municipales de mars 1989 le RPR, l'UDF et le Front national « fassent des listes communes partout où la gauche est au pouvoir, partout où la gauche risque de passer au premier tour, mais pas à n'importe quel prix ».

« A Marseille, nous avons 10 000 voix de plus que le RPR et l'UDF réunis et cela nous donne vocation pour prendre la tête de l'opposition à la mairie socialo-communiste », souligne M. Le Pen qui ne cache pas qu'il souhaiterait être lui-même tête de liste dans la cité phocéenne.

Le président du Front national prévoit, d'autre part, des élections législatives anticipées, dès l'automne 1989, « si les socialistes n'arrivent pas à rattracher le CDS et se retrouvent donc contraints de gouverner avec les communistes qui n'ont, dit-il, aucune raison de leur faire quelque cadeau que ce soit ».

Interrogé sur les projets du gouvernement relatifs à la Nouvelle-Calédonie, M. Le Pen affirme que l'accord signé le 26 juin à l'Hôtel Matignon « n'est rien sinon un événement médiatique ». « C'est un accord signé par des gens qui n'ont aucune qualité pour le faire : M. Tjiboué n'est qu'un élu d'un conseil de région et M. Lafleur ne représente que une partie de la population au Parlement à Paris », déclare-t-il.

« C'est un accord entre chefs de partis — non exclusif d'ailleurs puisqu'il y a d'autres partis — costé par le premier ministre, qui a fait ça sans se rendre compte qu'il abdiquait ainsi sa fonction, laquelle englobe que le pouvoir ne se partage pas ».

Au « Forum » de FR3-RMC

« Les centristes sont au pied du mur » déclare M. Michel Durafour

M. Michel Durafour, ancien ministre de M. Giscard d'Estaing, qui détient aujourd'hui le portefeuille de la fonction publique dans le gouvernement de M. Rocard, n'a pas exclu, « en cas d'urgence », de voter PC s'il avait à choisir un jour entre un candidat communiste et un candidat du Front national.

Interrogé à ce sujet, dimanche 31 juillet, au cours du « Forum » FR3-RMC, le ministre centriste a répondu que le choix serait certes « difficile », qu'il « s'interrogerait beaucoup », mais qu'« en aucun cas » il ne voterait pour le Front national, car « c'est absolument ce qu'il y a de pire », en raison de l'« idéologie » et de la « méthode » de ce parti.

« Ce que je reproche viscéralement à Jean-Marie Le Pen, a notamment déclaré M. Durafour, c'est la pratique du bouc émissaire. C'est très simple de trouver quelqu'un que l'on peut charger de tous les péchés de la terre et de le monter du doigt. Il ne faut pas oublier qu'il y a des précédents redoutables dans l'histoire [...] Comment Hitler a-t-il développé son antisémitisme ? [...] Il a découvert qu'à Berlin on manquait de pain et qu'il y avait des queues devant les boulangeries, que les boulangers, la plupart du temps, étaient juifs, comme tous les petits commerces étaient à ce moment-là tenus par des Israéliens, et il a dit : « Mort aux juifs. » Qu'est-ce que fait Jean-Marie Le Pen ? Il découvre que nous sommes dans une situation difficile, qu'il y a du chômage, qu'il y a ici et là des travailleurs immigrés, des Maghrébins qui occupent des emplois, et il dit : ces emplois sont volés aux travailleurs français, « Mort aux travailleurs immigrés ! »

« Mort à Pierre ! » ou « Mort à Paul ! ». C'est tellement plus facile de penser que la faute est à l'autre plutôt qu'à soi. [...] Evoquant la proposition de listes communes aux municipales faite par M. Le Pen au RPR et à l'UDF, M. Durafour a souligné : « Oui, les centristes sont au pied du mur, mais à mon avis ils y sont depuis longtemps et ceux qui prétendent le contraire ne veulent pas regarder la vérité en face [...] Il était évident que le Front national, et notamment M. Le Pen, offrirait une collaboration — le terme est de circonstance — aux centristes et au RPR. Et je regrette [...] qu'on ait pu, ici ou là, laisser croire à M. Le Pen que sa voix serait entendue. Je sais que certains s'y opposent avec vigueur, bien entendu, mais je souhaite que, maintenant, ceux qui se sont tus jusque-là parlent ».

M. Durafour a d'autre part jugé « imbécile » et « stupide » l'argumentation de M. Le Pen sur la Nouvelle-Calédonie.

Dans « le Point »

« Le centre vit une puberté difficile » affirme M. Emmanuelli (PS)

« Le centre vit une période de puberté difficile, il ne deviendra adulte que s'il prend sa liberté », déclare M. Henri Emmanuelli, numéro deux du Parti socialiste dans un entretien accordé cette semaine à l'hebdomadaire le Point (numéro daté 1-7 août).

Le député des Landes s'interroge sur « l'autonomie d'un centre qui renonce à une présidence de commission à l'Assemblée à la première injonction du RPR et qui pratique dans les conseils régionaux un vote bloqué UDF-RPR-Front national ».

Pour M. Emmanuelli, l'ouverture commence par « l'abandon de la guerre civile verbale » et ne peut se poursuivre « que si la droite clarifie ses rapports avec le Front national. Nous travaillerons avec ceux qui auront refusé une alliance avec Le Pen », ajoute M. Emmanuelli.

Le pied du mur

M. JEAN-MARIE LE PEN, qui ne rate jamais une occasion de se singulariser — surtout lorsqu'il s'agit de se rappeler au bon souvenir des médias, — a donc attendu que les autres dirigeants politiques annoncent leur départ en vacances pour lancer un pavé dans la mare estivale en proposant au président du RPR et de l'UDF la constitution de listes communes aux élections municipales de mars 1989 et en leur offrant sa propre candidature — à toutes fins utiles — pour conduire la bataille de Marseille contre les socialistes.

Habile dans l'art d'occuper le terrain, le président du Front national était saisi de faire mouche. Sa proposition ne fera qu'embarrasser davantage MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac, qui lui disputent le titre de champion de l'opposition, sans clarifier davantage leurs relations avec lui. La preuve en est que, au terme de leur rencontre au sommet du 28 juillet, les dirigeants du RPR et de l'UDF ont préféré passer sous silence leur débat interne sur cette lancinante question des éventuelles alliances locales de l'opposition parlementaire avec le Front national. Leur communiqué commun n'en a pas fait mention, ce qui ne pouvait que justifier ensuite l'ironie du porte-parole du Parti socialiste, M. Jean-Jack Quyreine, qui avait aussitôt souligné ce « silence gêné ».

M. Le Pen, ce faisant, adopte une attitude symétrique de celle de M. Raymond Barre, confronté comme lui à un risque de marginalisation sur la scène politique. Son interview à l'AFP a d'ailleurs coïncidé avec la publication dans le Journal du dimanche, le 31 juillet, de propos acerbes adressés à MM. Giscard d'Estaing et Chirac, sous forme d'avertissement, au nom des baristes, par M. Bruno Durieux, député du Nord, qui a mis en garde le RPR et l'UDF contre « les manifestations factices d'union » et appelé que l'opposition devrait compter avec le député du Rhône.

Politiquement diminué par son absence de représentation parlementaire, le chef de file de l'extrême droite entend bien maintenir sous pression les états-majors du RPR et de l'UDF, qui continuent, en effet, de

cultiver un certain flou à son égard et qui paraissent tentés de généraliser au niveau national l'opération Giscard — menée entre les deux tours des élections législatives dans les Bouches-du-Rhône en mettant en avant leur refus véhément de tout accord national avec M. Le Pen tout en fermant les yeux sur les accords locaux de leurs candidats avec ceux du Front national.

Comme le soulignait le ministre de la fonction publique, M. Michel Durafour, dimanche, au « Forum FR3-

ment chiraquien, le 2 juillet, pour répéter que, si le RPR demeure au niveau national l'opération Giscard — menée entre les deux tours des élections législatives dans les Bouches-du-Rhône en mettant en avant leur refus véhément de tout accord national avec M. Le Pen tout en fermant les yeux sur les accords locaux de leurs candidats avec ceux du Front national.

locaux avec le FN » qui leur « feraient perdre les électeurs modérés et centristes rebelles à de telles alliances ». L'irruption de M. Le Pen dans la trêve estivale rappelle ainsi MM. Giscard d'Estaing et Chirac à une réalité que l'opposition avait tendance à occulter, en jouant les autres, depuis que le Front national a été privé de groupe parlementaire par le retour au mode de scrutin majoritaire à deux tours. Ce n'est pas parce que le Front national n'a plus qu'un seul député qu'il ne passera plus sur la vie publique. Bien au contraire, les 30,06 % d'abstentions enregistrées au deuxième tour des législatives autorisent à penser que M. Le Pen, fort de ses 14,39 % du 24 avril, dispose de réserves électorales potentielles au cas où, comme en 1983, la politique socialiste finirait par décevoir la majorité présidentielle du 9 mai sans que l'opposition parlementaire ait eu le temps de recouvrer quelque crédit.

Tout pousse ainsi le président du Front national à se comporter plus que jamais en trublion. Il fera fi de tout bois. Son empressement à rechercher dès à présent un « avantage politique » en appelant à voter « non » au futur référendum sur la Nouvelle-Calédonie est révélateur de son opportunisme sans limites.

Raison de plus pour saluer la clarté laborative avec laquelle M. Durafour a, pour sa part, analysé dimanche ce genre de « méthode ». Et pour souligner que M. Barre est sans doute dans le vrai lorsqu'il note que le mouvement du paysage politique français semble conduire aujourd'hui à la formation de trois courants politiques : la famille socialiste, à laquelle s'agrègent les électeurs communistes ; la famille « socio-libérale », qui pourrait devenir le véritable centre de la vie publique si le CDS allait jusqu'au bout de ses velléités ; enfin, la famille ultra-conservatrice, dont rêve le président du Front national. Un Jean-Marie Le Pen qui se retrouve aujourd'hui, paradoxalement, en concubinage avec deux hommes, MM. Giscard d'Estaing et Chirac, donne les options personnelles se situant pourtant à cent lieues de l'extrême droite.

ALAIN ROLLAT.



RMC », les centristes qui cautionnent la stratégie giscard-chiraquienne se retrouvent dès à présent « au pied du mur ».

La situation est particulièrement critique pour le RPR, dont les militants ne savent plus guère à quel saint se vouer malgré l'optimisme de commandement entretenu par le secrétaire général du mouvement chiraquien, M. Alain Juppé, au terme de son récent séjour de France des cadres du parti.

Si M. Michel Noir n'a pas fait école à l'intérieur du RPR, ce n'est pourtant pas faute d'avoir insisté. Mais quand l'ancien ministre du commerce extérieur est revenu à la charge devant le comité central du mouve-

ment chiraquien, le 2 juillet, pour répéter que, si le RPR demeure au niveau national l'opération Giscard — menée entre les deux tours des élections législatives dans les Bouches-du-Rhône en mettant en avant leur refus véhément de tout accord national avec M. Le Pen tout en fermant les yeux sur les accords locaux de leurs candidats avec ceux du Front national.

Sur un plateau

Faute d'avoir tranché ce débat, qu'ils traînent comme un boulet depuis maintenant près de cinq ans, les états-majors du RPR et de l'UDF se mettent ainsi en position de donner raison aux craintes exprimées ce jour-là par le député du Rhône, c'est-à-dire en position d'offrir sur un plateau aux socialistes, comme disait M. Noir, « l'avantage décisif que représenterait la conclusion, dans des dizaines de villes, d'accords

La réponse des barristes au sommet RPR-UDF

« L'opposition doit analyser honnêtement et lucidement les causes de ses échecs »

déclare M. Bruno Durieux, député UDC du Nord

Dans une interview publiée le 31 juillet par le Journal du dimanche, M. Bruno Durieux, député barriste du Nord, commente la réunion du 28 juillet entre deux délégations du RPR et de l'UDF conduites respectivement par MM. Chirac et Giscard d'Estaing. Il déclare notamment : « M. Barre n'avait pas à participer à cette réunion puisqu'il n'appartient pas à l'opposition politique que, en outre, se détermine indépendamment des consignes des états-majors. Cette réunion avait pour but de discuter des élections cantonales à venir, de fixer le calendrier

des prochaines réunions et d'envoyer une carte postale idéalisée aux Français avant qu'ils ne partent en vacances. Il était donc normal qu'on n'y parle point de Barre [...] Que certains hommes de droite cherchent à éliminer Raymond Barre de la vie politique n'est plus à découvrir. Cela dit, il ne faut pas qu'ils prennent leur désir pour des réalités. L'opposition doit compter avec Barre. Celui-ci n'a pas décidé de se retirer de la vie politique.

« L'opposition a, en plus, intérêt à compter avec lui : il est de bon conseil ; son influence et son capital

de confiance dans l'opinion sont grands ; il reste l'un des rares hommes de l'opposition clairvoyants et déterminés à se battre pour son renouvellement, bien nécessaire si vous voyez ses résultats électoraux depuis sept ans [...] On a souhaité, au cours de cette réunion, une opposition résolue et constructive. J'applaudis pour « constructive ». A la place de « résolue », j'aurais préféré « intelligente » ou « raisonnée ».

« Quoi qu'il en soit, je ne me sentirais vraiment bien dans l'opposition qu'à partir du moment que je souhaite proche, ou elle se décidera

à analyser honnêtement et lucidement les causes de ses échecs. Si l'on cherche à la verrouiller, et si l'on se contente de manifestations factices d'union, elle s'enfoncera dans la situation que connaît la droite suédoise depuis quarante ans ; perspective décourageante que je n'accepte pas.

« L'opposition doit faire sa « perestroïka ». Si elle s'engage courageusement dans cette voie et si elle cherche à faire la « glasnost » sur l'union, alors elle pourra de nouveau faire triompher ses idées ».

POINT DE VUE

Loi d'amnistie : Un autre démenti

Et puis, en l'occurrence, il était difficile au Conseil constitutionnel d'affirmer l'existence du mécanisme lui-même. Les atteintes les plus choquantes au droit pénal et toujours réservées aux parlementaires de l'opposition, de la « liberté de contracter », alors que la loi impose si souvent aux particuliers de passer un contrat (c'est par exemple la prohibition du refus de vente) ou au contraire de s'en abstenir.

Malgré la difficulté de la situation, il est cependant permis de trouver que la décision du Conseil constitutionnel n'est pas de la meilleure venue. L'appel fait par l'opposition à une tradition républicaine qui a toujours entretenu l'amnistie dans la sphère du droit pénal et toujours réservé les droits des gens était-il déplacé ?

Il est au contraire surprenant de soutenir, comme l'a fait le Conseil constitutionnel, que la loi d'amnistie votée par le Front populaire en juillet 1937 aurait servi à empêcher cette tradition de se cristalliser. Sans doute la coutume est-elle d'abord répétitive, mais la loi de 1937 pouvait d'autant moins contrarier l'apparition de ce principe coutumier qu'elle bornait précisément la réintégration aux services publics, et qu'elle est restée unique. En 1961, en effet, lorsque le législa-

teur a dérogé, à propos des délits commis dans le cadre de la Résistance, au principe de l'irréversibilité civile de l'amnistie, c'est parce qu'il réservait simultanément les droits des tiers, qu'il chargeait l'Etat d'indemniser. Et puis, les « principes fondamentaux reconnus par la loi de la République », que le Conseil s'efforce de faire respecter par le législateur, ne sont nullement des coutumes peu à peu façonnées par la répétition, mais résultent souvent d'un texte unique et fondateur.

Sans vouloir le dire ouvertement, et pour des motifs qu'on peut juger diplomatiques, le Conseil constitutionnel a sanctionné en juillet 1988 l'incertitude manifestée par les parlementaires de droite en août 1987 face à la première réintégration, si juridiquement le fait de ne pas définir une loi à la haute juridiction n'interdit pas d'attaquer l'avenant d'un texte qui méconnaîtrait pareillement la Constitution, politiquement il est difficile de s'opposer à une disposition passée vis-à-vis de certains ou rang des « droits acquis ».

Alors, soucieux d'équilibre, le Conseil constitutionnel, sans remettre en cause le principe, a souhaité en empêcher la perversion. C'est dans cet esprit qu'il a voulu priver du droit de réintégration tous les délégués coupables de faute lourde. Mais, s'il s'agit de défendre la « liberté d'entreprendre », comme il l'a énoncé lui-même, le débat roule sur le principe et non sur ses applications. La liberté de l'employeur — consacrée par la déci-

tion de 1982 relative aux nationalisations — est tout aussi menacée par la réintégration de l'auteur d'une faute simple que d'une faute lourde. Quant à invoquer les désagréments que pourraient imposer à l'employeur ou aux salariés la « fréquentation » à l'égard du réintégré relative peut-être de la gentillesse ou de la psychologie, mais nullement du droit constitutionnel.

Contrairement à toutes ses maximes, on s'immaginait dans la définition de la faute de nature à empêcher la réintégration, le Conseil s'est aventuré sur le terrain de l'opportunité, auquel il devrait demeurer étranger. La décision du 20 juillet 1988 rassemble du reste, de façon frappante, à celles par lesquelles le juge administratif, en opportunité et en fait, apprécie si les contraintes par l'administration aux employeurs dans l'intérêt de la paix sociale sont ou non excessives. En cela, l'humanité est peut-être fondée à critiquer le « coup de ciseau » du 20 juillet dernier.

« M. Lionel Joepin premier ministre par intérim. — M. Lionel Joepin, ministre d'Etat, chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, assurera l'intérim du premier ministre en l'absence de M. Michel Rocard, en vertu d'un décret publié, dimanche 31 juillet, au Journal officiel. M. Michel Rocard est parti une dizaine de jours en Subde, pour faire de la voile au famille.

NTS DIVERS

canadienne américaine violée et étranglée dans un ascenseur

Le Roi

A Paris

Les locaux du mensuel « Globe » dévastés par une explosion d'origine criminelle

Une explosion d'origine criminelle, suivie d'un incendie, a détruit, le dimanche 31 juillet, à 3 h 30 du matin, les locaux du mensuel Globe, situés 20, rue Richer, dans le neuvième arrondissement, à Paris. Un pompier, tombé d'une échelle, a été griève-

ment blessé pendant l'intervention des secours.

La bombe, qui était placée devant la porte des locaux du magazine, au premier étage de l'immeuble, était, semble-t-il, de fabrication artisanale : une bouteille de gaz

dotée d'un détonateur. Selon le rédacteur en chef du mensuel, M. Georges-Marc Beaumou, les menaces qui pesaient sur le magazine venaient « de ceux que M. Mitterrand avait appelés « l'association politique » raciste ».

« C'était la salle de rédaction »

Le mur de pierre de la façade est noir et les geraniums suspendus à l'appui des fenêtres du troisième étage ont été grillés. Au-dessus de la cour, la baie vitrée du premier étage s'ouvre sur une pièce dévastée par l'explosion et l'incendie. « C'était la salle de rédaction », murmurent les journalistes du mensuel réunis au pied du bâtiment. Des planches éventrées, des bouts de radiateurs électriques déformés par la chaleur, des morceaux de moquette et des débris, des murs noircis par les flammes. Dans un coin, une armoire remplie de casiers de plastique fondus a survécu au sinistre.

Les habitants de l'immeuble sont rassemblés devant l'escalier B, au milieu de sacs de voyage et de paquets ficelés à la hâte. Juste après l'explosion, à 3 h 30 du matin, ils se sont calfeutrés dans leur appartement, derrière des portes couvertes de draps mouillés. « On ne pouvait pas sortir », raconte l'un d'eux. L'air était irrespirable à cause de la fumée.

Un habitant du sixième étage a tout de même réussi à se hisser sur le toit de l'immeuble, de l'autre côté de la cour. Il y a vu les pompiers arriver à peine quelques minutes

après l'explosion éteindre l'incendie. Dans l'immeuble plongé dans la pénombre, il a alors distingué les lumières des sauveteurs qui dévraient un à un les habitants réfugiés au fond de leurs logements. Lui-même a été évacué un peu plus tard. Les trente-trois habitants, dont aucun n'a été blessé, ont été orientés vers un centre d'accueil du troisième arrondissement, où on leur a servi un petit déjeuner « qui les a retapés ». Ils sont ensuite revenus chercher quelques affaires dans leur appartement noirci.

Le mensuel Globe s'était installé ici, dans le quartier juif du neuvième

arrondissement, il y a un an et demi. Il recevait des lettres de menaces, bien sûr, mais « comme tous les journaux ». Qui pouvait donc lui en vouloir ? Les journalistes du magazine baissent les épaules d'un air découragé. Mais le rédacteur en chef, Georges-Marc Beaumou, bientôt rejoint sur les lieux par l'écrivain Marek Halter, rappelle « les prises de position du journal contre les racistes, contre les fascistes, contre ceux qui veulent faire de la France un pays réglé par la barbarie ». Et d'ajouter : « Il faut chercher les causes de cet attentat dans les dossiers publiés par Globe. Le mois dernier, dans son numéro d'été, le mensuel s'était attaqué sur les « passerelles » entre la droite et l'extrême droite, dénonçant les « crapules » conservatrices de la « bonne vieille nouvelle droite ».

Malgré le sinistre, le mensuel Globe ne s'avoue pas vaincu. L'équipe compte bien se mettre rapidement à la recherche de nouvelles victimes et le prochain numéro sortira dit-on à la rentrée, comme prévu. Avec une nouvelle formule dont les projets de maquette ont été dévorés en quelques minutes par l'incendie.

ANNE CHEMIN.

[L'attentat à la bombe contre un journal est la forme la plus absurde de droit de non-réponse et d'atteinte aux libertés. Une telle action juge ses auteurs jusqu'à présent anonymes. Elle veut aux victimes la solidarité entière, au-delà des opinions, de toute une profession dont quelques-uns de nos collègues ont été contraints de se réfugier dans leur ambulance et que toute intervention des secours a été pratiquement impossible pendant trois-quarts d'heure. Vénus d'une combinaison et armés d'insecticides, les sauveteurs ont finalement dégagé l'octogénaire. Henri Nagtergel était mort, victime d'une cataracte de piqûres sur les poignets et de multiples autres au thorax et à la gorge. Ses enfants ont porté plainte contre X. Une information a été ouverte par le parquet de Béthune pour vérifier les installations des ruches des environs et rechercher les causes de l'acharnement de ces insectes, qui, selon les spécialistes, attaquent rarement sans raison.]

Les réactions

M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et premier ministre par intérim en l'absence de M. Michel Rocard, a adressé, dimanche 31 juillet, un message de solidarité au mensuel Globe. M. Jospin dénonce cet attentat qui « est une attaque contre la liberté d'expression et contre l'opinion publique en France qu'est le journal Globe ». M. Olivier Schramech, directeur de cabinet de M. Lionel Jospin, s'est rendu, dimanche matin au siège du magazine. Après s'être informé de l'état de santé du pompier et de deux policiers blessés au cours des interventions de secours, M. Schramech, indique un communiqué de Matignon, « s'est assuré des conditions immédiates de réajustement des habitants de l'immeuble. Il a rencontré ceux qui ont pu rester dans les lieux ainsi qu'un

représentant du journal », conclut le communiqué. Le président de l'Assemblée nationale, M. Laurent Fabius, a qualifié « d'acte scandaleux » cet attentat. Dans un communiqué publié dimanche, M. Fabius a déclaré notamment : « L'attentat dont a été victime le journal Globe est un acte scandaleux. Menacer des vies, détruire des installations, vouloir faire taire la liberté par la violence, ce sont des gestes criminels. J'exprime toute ma sympathie à l'équipe de Globe et je souhaite que les auteurs de ce crime soient poursuivis et punis », a conclu le président de l'Assemblée nationale.

De son côté, M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire, qui devait se rendre, lundi 1^{er} août en fin de matinée, sur les lieux de l'attentat en

compagnie de M^{me} Catherine Tasca, ministre délégué, a adressé à la direction du journal le télégramme suivant : « De tout cœur avec vous face à cet acte de barbarie et de haine, je condamne la violence et l'intolérance dont votre courageux journal est la victime. La liberté d'expression est une et indivisible. Elle sera protégée avec fermeté par le gouvernement. » « Seuls les pays libres ont une presse libre », a conclu le ministre.

Différentes personnalités se sont succédées, dimanche, au siège du magazine pour témoigner leur solidarité, notamment, l'écrivain Marek Halter, Harlem Désir, président de SOS-Racisme, Julien Dray, député (PS) de l'Essonne, et Pierre Bergé, président-directeur général de la maison de couture Yves Saint-Laurent et éditeur de la revue de culture et d'actualité à Globe.

ENVIRONNEMENT

Une mystérieuse épidémie en mer du Nord Phoques en détresse

L'hécatombe des phoques prend toujours plus d'ampleur en mer du Nord. Après les colonies suédoise, norvégienne, danoise, néerlandaise et allemande, c'est au tour du Norfolk (sud-est de l'Angleterre), la plus importante concentration de phoques d'Europe, de subir les effets de la mystérieuse épidémie. Des prélèvements sanguins ont été envoyés pour analyse dans les laboratoires spécialisés de l'université d'Amsterdam, car les symptômes relevés sur les animaux retrouvés morts sur les côtes anglaises apparaissent différents des cas enregistrés jusqu'à présent (infections de la peau, furoncles sur les nageoires, difficultés respiratoires, etc.).

En Suède, le premier ministre Ingvar Carlsson a rendu visite le 30 juillet aux chercheurs du laboratoire de biologie marine de Kristineberg. Très préoccupé par la mort de plusieurs milliers de phoques dans le Kattegat, entre la Suède et le Danemark — environ la moitié de la colonie aurait péri, — il a adressé une lettre aux responsables de trois gouvernements européens afin qu'une action commune soit menée pour trouver les causes de l'épidémie et renforcer la lutte contre la pollution.

Les chercheurs restent perplexes. Si le caractère viral de l'épidémie ne semble faire aucun doute, on ignore toujours l'origine de ce virus. La pollution de l'eau ne peut suffire à expliquer le phénomène, car le phoque, à la différence du poisson, ne consomme pas d'eau. Il boit sa ration liquide par les poisons qu'il mange. Or les phoques trouvés morts ou mourants ont l'estomac vide, car la

virus supprime leurs défenses immunitaires — comme le SIDA pour l'homme — et ils n'ont donc plus la force de se nourrir.

Les phoques de la mer du Nord, dont le nombre avait beaucoup diminué ces dernières décennies sous la pression de la chasse, encouragée par les pêcheurs, s'étaient mis à proliférer ces dernières années à la suite de strictes mesures de protection. L'épidémie actuelle correspondrait-elle à un réajustement naturel de l'espèce, comme il arrive souvent lorsqu'un animal est trop nombreux pour son espace vital. Le réajustement apparaît cependant trop brutal pour être tout à fait naturel. Alors même que la « prolifération » des phoques en mer du Nord était plutôt une remontée de l'espèce à son niveau ancien, l'hécatombe actuelle risque d'annuler des colonies entières.

Il est possible aussi que la « surpêche » qui sévit en mer du Nord, où les prises de poisson baissent régulièrement, ait privé les colonies de phoques en augmentation de leur nécessaire vital. Enfin, on peut imaginer une épidémie provoquée, comme celle de la myxomatose dans les années 50 pour anéantir les lapins en France. La consommation des phoques n'a-t-elle pas toujours été très mal ressentie par les pêcheurs ? Mais de là à imaginer une entorse aussi dévastatrice, il y a un pas que ni les scientifiques ni les autorités n'ont franchi. On cherche donc toujours du côté de la pollution, qui, elle, existe. Tout le monde l'a rencontrée. R. C.

JUSTICE

Après la mort de cinq pompiers dans un incendie de forêt

Un entrepreneur varois en débroussaillage inculpé d'homicides et blessures involontaires

Un entrepreneur varois en débroussaillage, M. Maurice Combi, a été inculpé d'homicides et blessures involontaires, à la suite d'un incendie de forêt, dans le massif du Tanneron (Var), qui, au cours de l'été 1985, avait provoqué la mort de cinq pompiers luttant contre le feu. Entre le 31 juillet et le 2 août 1985, 1 500 hectares de forêts avaient été la proie des flammes dans cette zone, et cinq sapeurs-pompiers, encerclés par le feu, avaient péri carbonisés.

L'enquête effectuée depuis a conclu à la responsabilité de M. Maurice Combi, directeur d'une entreprise de Fréjus chargée du débroussaillage pour le compte de l'Electricité de France dans le Var.

L'entreprise devait, par contrat, effectuer ce travail de débroussaillage sous des lignes à haute tension de l'EDF dans le massif du Tanneron. Or l'enquête a établi que cette tâche n'avait pas été accomplie et que le feu s'était déclaré sous ces lignes à haute tension par suite d'un fort mistral qui les avait mises en contact avec la végétation.

Une reconstitution des faits avait eu lieu le 5 mai 1987, et le magistrat instructeur chargé du dossier avait procédé à une confrontation entre les organismes et les sociétés concernées, dont l'EDF et l'entreprise de M. Combi. Par ailleurs, quatre des familles des victimes s'étaient constituées partie civile dans cette affaire.

(Publicité)

APPEL POUR LA LIBÉRATION DE MOULOU AISSOU

En détention préventive et à l'isolement (régime DPS) depuis bientôt un an à la prison Saint-Joseph de Lyon, Mouloud AISSOU poursuit sa grève de la faim commencée le 21 juin 1988 pour obtenir sa remise en liberté.

Inculpé en 1987 par le Juge Lemonde du tribunal de grande instance de Lyon, dans le cadre de l'enquête sur la branche lyonnaise d'Action directe, pour une participation il y a huit ans à des faits attribués au groupe, Mouloud a toujours nié ces accusations en affirmant en même temps sa non-appartenance à Action directe.

D'autre part, il est apparu à M^{re} Thierry Lévy, son défenseur, que les faits reprochés, datant respectivement du 24 mars 1980 et du 30 mars 1981, en plus de l'innocence de son client, sont, au regard de leur nature et conformément à la loi n° 81-736 du 4 août 1981, aujourd'hui couverts par l'amnistie qui suit l'élection présidentielle de 1981.

Très affaibli depuis qu'il a cessé de s'alimenter, Mouloud AISSOU, père d'une enfant de trois ans, est néanmoins décidé à aller jusqu'au bout de son choix pour obtenir sa libération. Mouloud est atteint d'une malformation rénale, ce qui aggrave les risques qu'il court.

Une demande de remise en liberté a été déposée, le 5 juillet, par la chambre d'accusation, et une nouvelle demande a été déposée le 8 juillet.

Nous demandons donc l'application de la loi d'amnistie de 1981 et la remise en liberté de Mouloud AISSOU.

Premiers signataires : Denis BELLOCH, Bruno BOEGLIN, Jean-Marie BOEGLIN, Azouz BEGAG, Christian DELORME, Guy AURENCHÉ, Farid ACHOUNE, Khaled MELHAA, Adil JAZOULI, Didier MEREUILLE, Ahmed BOUBEKRI, Jean COSTI, Michel BATAILLON, Mouloud NEMMACHE, Salem KACET, Jacques COUSINET, Lella SEBBAR, CARTE DE SEJOUR, Jean-Luc LARGEUR, Macoud NDIAYE, Michèle BERNARD, Serge AVEDIMBI, Achille ZEHRAOUI, Rachid KIMOUN, Ann GRAYA, Jean CARDONNEL, Mohamed DURIF, Michel LALLAUL, Mouloud AOUNIT, Smail, Jess CHENAUD, Hamid RACHIDI, Michèle BEAULLIARD, Jean-Charles CRUZEVILLE, Azzaki DAHMAMI, Ramdane SADI, Nacer KETTANE, Norridine CHERIF, Ed MEDDEBROS, Benjamin STORA, Rabbaat TOUNSI, Frédéric POTTECHER, Tahar BEN JELLOUN, Mustafa BARDE, Sébastien MEYER, Philippe MIGNARD, Claude BOURDET, François TRITGEN, Mgr GAILLOT, Philippe VACHER.

Comité de soutien chez : Mona KABOUNY, 59, place Voltaire, 69003 LYON CCP 740665 A LYON.

FAITS DIVERS

A l'aéroport de Roissy Une étudiante américaine violée et étranglée dans un ascenseur

Le corps d'une étudiante américaine a été découvert dans la soirée du 29 juillet dans un ascenseur de la zone internationale de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. La jeune femme avait été violée et étranglée. L'enquête, confiée à la brigade criminelle de Paris, s'annonce difficile. La victime, Elisabeth Carol Fraley, vingt ans, étudiante à l'université de Vienne, en Autriche, était en transit à Roissy. Originaire du Kentucky, elle était arrivée de Vienne en début de soirée et devait prendre, le lendemain matin, un avion à destination des Etats-Unis, où elle retournait passer ses vacances en famille. Aucun témoin ne s'était manifesté deux jours après le crime. Le corps a été découvert par un employé de l'aéroport dans un ascenseur isolé, interdit au public, emprunté surtout par le personnel et les chauffeurs de taxi. L'étudiante portait toujours en bandoulière un sac à main, contenant de l'argent qui n'a pas été dérobé.

EN BREF

● Inculpation d'un conseiller municipal alsacien, auteur d'un triple meurtre. — Conseiller municipal de Brumath, une commune située près de Strasbourg (Bas-Rhin), M. Armand Muller, quarante-deux ans, qui avait tué, vendredi 29 juillet, ses parents et l'une de ses sœurs, à coups de fusil de chasse, a été inculpé, dimanche, de parricides, avec préméditation et d'assassinat. Marié et père de trois enfants, Armand Muller s'était constitué prisonnier à la gendarmerie après avoir tué son père Daniel, soixante-seize ans, sa mère Madeleine, soixante-huit ans, et sa sœur Gendé, quarante-six ans. Selon les premiers éléments de l'enquête, ce conseiller municipal qui dirigeait en location-gérance le moulin familial, aurait expliqué son geste en raison d'un vif conflit qui l'opposait à ses proches sur l'avenir de cette entreprise. Il semblerait, en effet, que l'entreprise familiale se trouvait en sérieuses difficultés financières et que les parents d'Armand Muller lui auraient signifié leur intention de mettre le moulin en vente, ce que le meurtrier n'a pas supporté.

Près d'Épinal Une voiture en surcharge tombe dans la Moselle Sept morts

Le corps de sept personnes d'une même famille ont été retrouvés pendant le week-end dans les eaux de la Moselle, non loin d'Épinal (Vosges), victimes d'un accident de voiture sur la D157, entre Épinal et Archettes, dans la nuit du jeudi 28 au vendredi 29 juillet. Le corps d'un homme âgé d'une quarantaine d'années avait été retrouvé, vendredi, coincé dans les grilles d'une retenue d'eau, à l'entrée d'Épinal, mais rien ne laissait alors penser à un accident de voiture. Les enquêteurs n'avaient décelé aucune trace de freinage ou de choc suspect sur la route surplombant la rivière. La découverte, samedi, de corps d'un homme et d'une femme d'une cinquantaine d'années avait toutefois incité les sauveteurs à poursuivre les recherches. Dimanche matin, une équipe de plongeurs

accident d'un avion de tourisme à Nancy : trois morts. — Trois personnes, deux hommes et une femme, dont les identités n'ont pas encore été établies, ont trouvé la mort, dimanche 31 juillet, dans l'incendie d'un avion de tourisme qui s'est écrasé en bout de piste, peu après son décollage, sur l'aérodrome d'Essey-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle). L'appareil, un Piper 28 privé, venait de décoller, à 16 h 40 pour un vol local. Dix secondes après avoir quitté la piste, l'avion a viré à droite, pûte à piqué, percutant une première fois la sol, avant de rebondir et de s'écraser définitivement dans un champ de blé où il a pris feu.

● Interdiction d'un journal d'opposition algérien en France. — Dans un arrêté du 29 juillet, publié au Journal officiel, du samedi 30 juillet, M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, a ordonné que « soient interdites sur l'ensemble du territoire la circulation, la distribution et la mise en vente de la revue intitulée El Badil démocratique dans ses versions française et arabe ». Cette revue, organe de l'ancien président

Mort d'un octogénaire victime d'un essaim Les abeilles

Des milliers d'abeilles ont attaqué samedi 30 juillet un homme de quatre-vingt-deux ans, handicapé, dans son jardin de Douzges, près de Lens, dans le Pas-de-Calais. Les hyménoptères étaient si nombreux que les pompiers appelés par les voisins ont été contraints de se réfugier dans leur ambulance et que toute intervention des secours a été pratiquement impossible pendant trois-quarts d'heure. Vénus d'une combinaison et armés d'insecticides, les sauveteurs ont finalement dégagé l'octogénaire. Henri Nagtergel était mort, victime d'une cataracte de piqûres sur les poignets et de multiples autres au thorax et à la gorge. Ses enfants ont porté plainte contre X. Une information a été ouverte par le parquet de Béthune pour vérifier les installations des ruches des environs et rechercher les causes de l'acharnement de ces insectes, qui, selon les spécialistes, attaquent rarement sans raison.

algérien Ahmed Ben Bella, et donc de l'opposition au gouvernement actuel de l'Algérie, a été considérée, selon les termes de l'arrêté du ministre de l'intérieur, comme, « dans le contexte actuel, de nature à porter atteinte aux intérêts diplomatiques de la France ».

Interdit à plusieurs reprises en France, sous les gouvernements de droite ou ceux de gauche, le journal belléliste a reparu régulièrement sous un autre nom pour être, à chaque fois, interdit par le ministre de l'intérieur. Sous le nom d'El Badil l'alternative, sa précédente tentative avait été interdite par un arrêté du 22 décembre 1986.

● Identification de l'homme abattu par deux tueurs à Cagnes-sur-Mer. — Les enquêteurs ont pu établir l'identité de l'homme abattu vendredi 29 juillet, à Cagnes-sur-Mer, par deux balles de 7,65 mm tirées par deux motards qui avaient pris la fuite en emportant la sacoche et les papiers de leur victime (le Monde daté 31 juillet-1^{er} août). Il s'agit de M. Armand Hirat, cinquante et un ans, entrepreneur en

Le Monde PUBLICITE TOURISME-GASTRONOMIE 45-55-91-82, poste 4344

Société

ÉDUCATION

Un taux inégal de réussite

Le bac n'est plus ce qu'il était

(Suite de la première page.)

Au-delà des réactions épidermiques, quatre questions restent posées : a-t-on trahi le bac ? Les correcteurs sont-ils trop indulgents (ou les sujets trop faciles) ? Les bacheliers 1988 sont-ils des bacheliers au rabais ? A quoi sert le baccalauréat ?

A en croire certains, le bac serait aujourd'hui offert à tout le monde. C'est aller un peu vite... Sans doute les chiffres bruts sont-ils impressionnants : 5 000 bacheliers en 1960, 30 000 en 1970, 60 000 en 1980, 200 000 en 1985 et plus de 300 000 désormais. On est donc loin de l'âge d'or du début du siècle, lorsque le précieux parchemin n'était l'apanage que d'un jeune sur cent ; voire de la fin des années 60, quand un jeune sur dix était reçu. Depuis le milieu des années 60, la part d'une génération qui passe le cap du bac a régulièrement progressé et, pour la première fois cette année, on atteindra - on dépassera même - la proportion d'un jeune sur trois admis au baccalauréat. A contrario, cela veut tout de même dire que deux jeunes sur trois sortent du système éducatif sans ce diplôme. Globalement, le bac et toute la scolarité antérieure qu'il couronne restent donc très sélectifs.

En second lieu, le baccalauréat n'est que le sismographe fidèle des mouvements de fond qui transforment l'éducation en France : en particulier l'allongement de la scolarité et la démocratisation - relative - de l'école. Il enregistre mécaniquement le gonflement des effectifs d'élèves qui prolongent leurs études au-delà du collège, entrent au lycée en classe de seconde et poursuivent jusqu'en terminale. En contestant au bac sa valeur, c'est donc l'élargissement de la pyramide éducative que l'on remet en cause implicitement.

Il est vrai cependant que l'évaluation générale du niveau de scolarisation n'explique pas entièrement les résultats exceptionnels de 1988, puisque le nombre des candidats a augmenté de 6 % et celui des lauréats de plus de 10 %. L'on enregistre en effet cette année un taux de réussite record de 71,8 % (et de 74,3 % pour le seul bac général).

Une harmonisation de la correction

Quand on sait que depuis vingt ans le taux de réussite des candidats se situait invariablement entre 63 % et 66 %, à l'exception des deux dernières années, où il avait atteint 68,6 %, il y a effectivement de quoi s'interroger. Sentinelle vigilante, M. Guy Bayet, président de la Société des agrégés, a été le premier à sonner l'alarme : « Ces résultats ne doivent pas faire illusion. Le baccalauréat général devient de plus en plus facile. Il serait malhonnête de parler d'un bon cru alors que, notamment en série C, une notation beaucoup trop indulgente a été imposée aux correcteurs pour les épreuves de mathématiques et de physique. » Transparente, l'accusation a été reprise et amplifiée : le ministère de l'Éducation aurait exercé des pressions sur les présidents de jury pour faire relever les notes et aller ainsi à marche forcée vers le doublement souhaité du nombre des bacheliers.

Ce scénario machiavélique est invraisemblable. Le ministre l'a immédiatement et vigoureusement démenti : « Aucune consigne n'a été donnée, ni par moi, ni par les recteurs, ni par quiconque. Ce sont les circulaires anciennes qui

ont été appliquées normalement. » Une responsable du SNALC (Syndicat national des lycées et collèges), peu suspecte de complaisance à l'égard de M. Jospin, n'est pas moins catégorique : « Il ne faut pas chercher du côté des pressions du ministère. La hausse des résultats se vérifie dans toutes les séries du bac et pour toutes les académies. Pour obtenir une telle amélioration, il aurait fallu une masse de consignes d'indulgence qui n'aurait pu passer inaperçue. En outre cela aurait probablement provoqué une réaction inverse de la part des correcteurs, très jaloux de leur indépendance. »

La question reste donc entière. Le ministre et la responsable du SNALC y apportent chacun un début de réponse. Le premier en rappelant les textes administratifs en vigueur, la seconde en évoquant « un problème psychologique ».

En effet, une circulaire de décembre 1986 - adoptée alors que M. René Monory était minis-

tre, vice-président du SNALC, l'ensemble de ces recommandations ne peut qu'entraîner une « harmonisation vers le haut ».

Ce dispositif technique d'harmonisation a indéniablement joué à plein cette année. Ce n'est pas un hasard. Jamais en effet les correcteurs n'ont été soumis à une pression psychologique aussi forte de la part de l'ensemble des acteurs du système éducatif.

L'inquiétude, voire l'anxiété, des élèves par rapport aux études et à leur avenir professionnel n'est sans doute pas nouvelle. Mais elle est certainement de plus en plus sensible. Si le bac a perdu de sa valeur sur le marché du travail, il n'en reste pas moins une protection minimum contre le chômage (1). Et l'on ne peut oublier que les candidats au bac 1988 étaient nombreux, en novembre-décembre 1986, à dénoncer la sélection à l'entrée à l'université que risquait d'introduire le projet de loi de M. Alain Devaquet. Nul doute que la « génération 86 » a pris conscience de façon plus aiguë encore de l'importance des

derniers mois, à faire de l'éducation une priorité et de l'élévation générale du niveau de formation des jeunes générations une ardente obligation. Philosophie égalitaire et mobilisation économique se rejoignent. Et il aurait été bien surprenant que les enseignants, quoi qu'ils pensent, restent insensibles à une telle mutation.

D'autant que cette prise de conscience n'est pas seulement nationale. Depuis que les lois de décentralisation leur ont confié la responsabilité des écoles, des collèges et des lycées, les collectivités territoriales s'y sont mises aussi. A Lille ou à Nantes, à Rennes ou à Grenoble, chacun s'emploie à mettre en œuvre des « schémas régionaux de formation ». Le potentiel scolaire et universitaire fait désormais partie des atouts que les régions, mais également les départements et les villes, mettent en avant pour démontrer leur dynamisme. Cette émulation de plus en plus forte pour décrocher ici un IUT (Institut universitaire de technologie), là une antenne universitaire, ailleurs des sections de BTS (brevet de technicien supérieur), incite à produire un vivier de bacheliers.

Quantité et qualité

Reste la question du niveau de l'examen. L'adoucissement relatif des notes et des sujets entraîne-t-il nécessairement une dévalorisation du baccalauréat ? Tel professeur d'université parisien a constaté que la moitié d'un amphithéâtre de la Renaissance. « Sans parler de l'orthographe », ajoute-t-il avec lassitude.

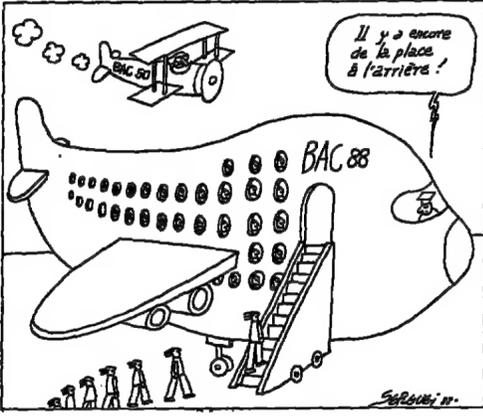
Dans son rapport de 1983 sur les lycées, M. Antoine Prost, ministre, a clairement posé le problème. Le débat sur la baisse du niveau est un serpent de mer aussi vieux que l'école obligatoire mais qui relève d'appréciations largement subjectives. Non seulement, souligne-t-il, « il n'y a, en France aucun instrument fiable et constant pour mesurer les performances des élèves », mais surtout la comparaison entre les bacheliers d'hier et d'aujourd'hui « porte sur des populations qui ont profondément changé et sur des exigences qui ont, elles aussi, été modifiées. Elle est donc pratiquement impossible ».

Les bacheliers de 1950 constituaient les 5 % les plus instruits d'une génération. Ceux de 1988 les 35 % les plus instruits. Il faudrait donc comparer le niveau des bacheliers actuels aux 5 % des plus instruits de 1950. Ou inversement les bacheliers de 1950 aux meilleurs bacheliers d'aujourd'hui, ceux qui ont une mention par exemple. D'ailleurs, tous les professeurs de mathématiques supérieures de classe préparatoire le confirment : « Les problèmes de math sup aujourd'hui sont ceux que l'on donnait au concours de Polytechnique il y a trente ans ».

Les résultats obscurs aux tests - inchangés depuis 1967 - que le ministère de la Défense fait passer de façon systématique avant le service militaire démontrent une amélioration globale des performances. Ces tests ne sont évidemment pas le bac. Mais ils remettent en cause le principe cardinal de l'élitisme à la française selon lequel l'accroissement quantitatif des bacheliers se ferait nécessairement au détriment de la qualité de l'examen. Tout le problème est là : cette logique malthusienne était-elle crédible tant que le bac était conçu comme une sorte d'agrégation modèle réduit, tant qu'il était destiné à sélectionner l'élite étroite d'une génération et tant qu'il fonctionnait sur des modèles culturels et des valeurs partagées du bas en haut du système éducatif. Dès lors que les trois sections nobles d'autrefois (philosophie, mathématiques et sciences expérimentales) ont éclaté en une trentaine de séries allant de l'économie à la danse en passant par l'informatique et maintenant la carrosserie, dès lors que près d'un jeune sur deux accède au niveau de la classe terminale et qu'un sur trois décroche son baccalauréat, cette philosophie devient bancale. Le bac, décidément, n'est plus ce qu'il était.

GÉRARD COURTOIS.

(1) Entre 1973 et 1983 le taux de chômage des jeunes qui ont le niveau du bac est passé de 10 % à 30 %, alors que celui des titulaires d'un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) est passé de 8 % à 45 %.



MÉDECINE

Selon une technique étudiée en Grande-Bretagne

Des organes d'animaux pourraient être prochainement greffés sur l'homme

Un groupe de chirurgiens londoniens vient de rendre publique son intention de greffer, dans un proche avenir, des organes prélevés sur des animaux dans des organismes humains.

Selon le professeur Michael Bewick (hôpital de Dulwich, Londres), spécialiste des transplantations rénales, cité le 31 juillet par le *Sunday Times*, un tel projet serait aujourd'hui rendu réalisable grâce à un nouveau procédé permettant à partir de la technique de la plasmaphérese mieux maîtriser les phénomènes de rejet qui, inévitablement, surviennent en cas de greffe entre espèces différentes. Le professeur Bewick a toutefois souligné que les recherches dans ce domaine n'en étaient qu'à un stade préliminaire et qu'une confirmation de cette hypothèse de travail était nécessaire, grâce notamment à une série d'expérimentations sur l'animal. Plusieurs travaux sont ainsi prévus concernant des transplantations d'organes entre animaux différents (porcs, moutons, babouins, chiens) qui, si elles sont positives, pourraient trouver une application chez l'homme (greffe du rein de porc chez les insuffisants rénaux) dans deux ou trois ans. Le spécialiste londonien a déclaré avoir reçu l'autorisation du comité d'éthique de son hôpital. Il lui reste toutefois à obtenir l'aval du ministère britannique de l'Intérieur.

Pour spectaculaire qu'il soit, ce projet chirurgical n'a rien de nouveau. De nombreuses expériences dans ce domaine ont déjà été effectuées. Ainsi, en 1964, le chirurgien américain James Hardy avait, sans succès, greffé le cœur d'un singe dans le thorax d'un homme atteint d'insuffisance cardiaque. En 1968, à Houston, le docteur Denton Cooley avait, toujours sans succès, tenté la même expérience avec un cœur de mouton. L'année suivante, à Lyon, le professeur Pierre Marion (hôpital Saint-Joseph) avait échoué dans une tentative de greffer le cœur de chimpanzé sur l'un de ses malades. La dernière tentative connue dans ce domaine date de 1984, lorsqu'une équipe californienne avait greffé le cœur d'un babouin dans le thorax d'un enfant. Cette affaire - baptisée *Bébé-fac* - avait soulevé une très vive polémique outre-Atlantique (le *Monde* du 17 novembre 1984). L'enfant avait vécu trois semaines avec le cœur du babouin et ainsi battu le record de durée d'une greffe inter-espèces.

Commentant cette affaire, le professeur Christian Cabrol (hôpital de La Pitié, Paris) écrivait en mars 1986 dans le *Journal of American Medical Association* : « L'utilisation de cœurs d'animaux résoudrait un grand nombre de problèmes éthiques, moraux, pratiques et éviterait les coûteux déplacements des équipes chargées de recueillir les organes. Surtout, elle permettrait de faire face aux urgences, et d'avoir à tout moment un cœur de rechange disponible. »

J.-Y. N.

REPÈRES

Anglicans

Mme Thatcher favorable aux femmes prêtres

Dans un entretien avec des journalistes australiens, Mme Margaret Thatcher s'est déclarée favorable à l'ordination des femmes au sein de l'Église anglicane. Elle a vivement réagi aux déclarations de Mme Thatcher, estimant qu'elle n'avait pas à intervenir sur cette question hors de ses compétences. — (AFP.)

Mgr Robert Runcie, qui, bien qu'il ait été élu favorable aux femmes prêtres, estime que son Église n'est pas encore prête à les accueillir.

Le révérend William Oddie, l'un des principaux adversaires de l'ordination des femmes au sein de l'Église anglicane, a vivement réagi aux déclarations de Mme Thatcher, estimant qu'elle n'avait pas à intervenir sur cette question hors de ses compétences. — (AFP.)

Choléra

Des centaines de victimes en Inde

Une épidémie de choléra et de gastro-entérite a déjà fait plus de six cents victimes en Inde depuis le mois dernier. A New-Delhi, plus de quinze mille personnes ont déjà été touchées par cette épidémie et mille nouveaux cas ont été signalés le 30 juillet. Cette épidémie est la conséquence de la consommation d'eau polluée. Le premier ministre Rajiv Gandhi a démis le 30 juillet de leurs fonctions les dirigeants de la capitale tenus pour responsables de l'extension de la maladie. — (AFP, AP.)

Espace

Un satellite indien en difficulté

Le satellite indien Inset-1C, lancé par Ariane le 22 juillet dernier, connaît un problème de propulsion. L'Organisation indienne de recherches spatiales a indiqué qu'une défaillance s'était produite vendredi 29 juillet, sans préciser la gravité de celle-ci. Des experts indiens et américains - le satellite a été construit par Ford Aerospace - ont commencé à analyser la panne pour décider des mesures à prendre. Inset-1C a une double mission, de météorologie et de communication. — (Reuters.)

Physique

Nouveau record de froid

Des physiciens du National Bureau of Standards et de plusieurs universités américaines ont indiqué avoir obtenu un nouveau record de froid. Ils ont abaissé la température d'atomes de sodium à 45, puis à 30 millièmes de kelvin (degré au-dessous du zéro absolu). Pour le sodium, la limite était de 240 millièmes de kelvin - mais des chercheurs japonais ont prétendu, en 1983, avoir atteint 30 millièmes de kelvin pour un autre matériau.

Les chercheurs américains ont utilisé un laser dont l'énergie est juste au-dessous de celle qui est nécessaire pour produire une transition dans l'atome de sodium. Pour certains atomes cependant, le supplément d'énergie est fourni par la vitesse de ces atomes. Ceux-ci sont alors ralentis, ce qui, progressivement, abaisse la température du sodium. — (UPI.)

Les « exceptionnelles » de NEUBAUER

Véhicules de direction. Automobiles Peugeot, ou ex-T.T., ou reprises NB. Etat neuf garanti 1 an.

| | |
|---------------------------------------|-----------|
| ● 505 GTI 88 rouge classique | 10 000 km |
| ● 505 turbo injection 88 blanche | 4 200 km |
| ● 505 V 6 automatique T.O. climat 87 | 39 000 km |
| ● 505 GTD turbo 87 gris métal | 48 000 km |
| ● 505 break GTI 87 blanc | 29 000 km |
| ● 505 break GTD turbo 87 gris métal | 46 000 km |
| ● 405 16 88 gris argent | 16 000 km |
| ● 405 205 88 gris wickchester | 7 000 km |
| ● 205 GTI 88 13 CV T.O. gris graphite | 10 000 km |

227, bd Anatole-France 93200 ST-DENIS ☎ 48.21.60.21

ISTH
INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES DEPUIS 1954

Pour vous aider à réussir :

- Cours de la CFPA
- Cours de formation professionnelle d'ouvriers.
- Places limitées.
- Préparation complète des matières du jeudi 15 août au samedi 17 septembre.
- 6 titres de diplôme. Préparation écrite et orale.

AUTEUIL
6, av. Léon-Henney 75016 Paris
Tél. : 42.24.10.72 +

FOOTBALL : le championnat de France

Les deux paris de la capitale

La mode est au jaune et bleu. Sochaux et Toulon, qui évoluent tous les deux sous ces couleurs, dominent le championnat de France de football après la quatrième journée disputée le samedi 30 juillet. Sochaux, vainqueur de Laval (3-0), et Toulon, qui a battu Cannes sur le même score, n'ont encaissé aucun but en quatre rencontres et

disposent d'un point d'avance sur Auxerre, Bordeaux et le Paris-Saint-Germain, ces deux derniers clubs comptant un match de retard. Tout comme Marseille, le Matra-Racing de Paris présente. Les deux formations parisiennes connaissent des destins radicalement opposés en ce début de saison.

Le FC Porto serait-il devenu une antichambre parisienne pour entraîneur ? Après Arthur Jorge qui avait mené le club portugais à la victoire en Coupe d'Europe des clubs champions avant de rejoindre le Matra-RP, Tomislav Ivic, son successeur sur les rives du Douro, a pris en charge l'entraînement du Paris-Saint-Germain cette saison.

La comparaison ne s'arrête pas là entre les deux hommes. Le Portugais et le Yougoslave arborent un palmarès aussi prestigieux l'un que l'autre. Arthur Jorge a connu tous les honneurs à Porto (championnat et Coupe d'Europe), après une carrière de joueur bien remplie au Benfica de Lisbonne. Tomislav Ivic a obtenu le titre de champion dans quatre pays différents : en Yougoslavie, avec Hajduk Split ; aux Pays-Bas, avec l'Ajax d'Amsterdam ; en Belgique, avec Anderlecht ; enfin au Portugal, avec le FC Porto.

Deux entraîneurs au profil voisin

A un an d'intervalle, les deux clubs parisiens, si différents sur bien des points, ont opté pour deux entraîneurs au profil voisin : un étranger de classe internationale qui n'avait encore jamais exercé en France. Les deux hommes, débarquant dans un championnat dont ils ignorent toutes les données, restent prudents. Arthur Jorge, le premier en place au Matra-RP, tient un discours étonnant, compte tenu de l'efficacité dont il dispose : « L'an dernier, nous n'avons rien fait. Je commence seulement à travailler parce que je connais mieux le football français. Nous n'avons pas la meilleure équipe et je ne souhaite que réussir un bon championnat, c'est-à-dire être heureux du travail que nous aurons accompli ».

Un tel objectif démontre que l'entraîneur portugais n'écoumpote pas encore de gros dividendes des généreux investissements consentis par ses dirigeants. « Que l'équipe coûte cher n'est pas mon problème, rétorque-t-il. Je procède par étapes pour atteindre un objectif, le plus haut niveau. Or nous avons pris du retard par rapport à Bordeaux ou Monaco. Avec neuf arrivées (le Lavallois Dogon, les Toulonnais Casani et Ginola, le Breestois Guérin, le Nantais Anziani, le Portugais Flacido, le Marocain Bouderbala et les Cristolliens Aid et Mijlojevic) pour trois départs importants (Tusseau à

Reims, Mahut à Quimper et Germain à Toulon), l'intersaison pouvait laisser espérer une réduction de cet écart. L'attente est toujours d'actualité.

Du côté du Paris-Saint-Germain, la direction technique affiche la même prudence. « Je suis totalement relaxé, avoue Tomislav Ivic. Les premiers résultats sont positifs, mais je ne pense pas gagner le championnat. Nous ferons simplement mieux que l'an passé. Une pareille modestie surprend chez ce personnage de cinquante-cinq ans qui complète son français par le pantomime de l'acteur qu'il aurait certainement pu devenir. Mais le temps des splendeurs est révolu. Aux transferts à sensation a succédé la mesure imposée au président Francis Borelli par deux dernières saisons aussi négatives sur le plan financier que sur le plan sportif. Avec les arrivées des Népolis Dréossi et Rica, les retours de Pilorget et Polanski de Cannes, le prêt du Montpelliérain Perez, et avec les départs de Poulain pour Monaco, Barrabé pour Brest et Bocandé (définitivement) pour Nice, le PSG n'aura pas défrayé la chronique estivale des transferts.

Recommencer à zéro

Les partenaires de Safet Susic n'avaient sauvé leur place en première division que dans les dernières journées, il y a quelques mois. Et puis l'étoile yougoslave, réputée pour ses éclipses, brilla de tous ses feux dès son premier rendez-vous officiel. Susic, comme ses coéquipiers, avait retrouvé la confiance. « Je dirige ici des garçons qui m'étonnent, des professionnels de haut niveau comme en Italie ou au Portugal, raconte Ivic. J'ai trouvé le ton juste avec ce groupe. J'en fais ce que je veux. Je suis venu ici pour recommencer à zéro. J'ai oublié mes succès, mes trophées, mon passé. J'ai demandé aux joueurs d'en faire autant. Le rideau est ainsi tombé sur le doute, et le Paris-Saint-Germain, campé sur trois défenses, comme le plupart des formations de haut niveau, attend toujours d'encaisser son premier but.

Pascal Olmeta, gardien du Matra-Racing, est en revanche allé plusieurs fois chercher le ballon au fond de ses filets. La saison passée, les « Ciel et Blanc » avaient dilapidé, en douze rencontres sans victoire, le capital, digne de l'Europe, qu'ils

avaient amassé avant la trêve hivernale. Ils semblent repartis sur leur mauvaise lancée. « Si nous jouons le titre, je m'en inquiéterai, explique Arthur Jorge dans le français impeccable que lui ont apporté cinq ans d'études supérieures.

Secouer les habitudes

« Nous vivons une saison de transition. Notre départ aurait été plus facile et plus réussi avec Tusseau et Mahut. Mais représentons-nous l'avenir de l'équipe ? On n'avait pas eu le courage de commencer à bâtir un groupe plutôt que d'aligner des noms. J'ai mis trois ans pour amener Porto au titre européen. Dans cette optique, le choix de Dogon, Guérin ou Ginola, tous jeunes espoirs, se justifie. Arthur Jorge, méthodique, rationnel, construit à long terme et tente de faire évoluer les mentalités. « Le joueur français ne manque pas de talent, mais il n'a pas cette capacité à se révolter qui distingue le champion des autres. Que des internationaux refusent les sélections à trente ans reflète un certain état d'esprit. Au Portugal, où la vie est plus dure, où devenir footballeur est plus difficile, les joueurs se battent plus facilement. Arthur Jorge essaie de secouer les habitudes de ses hommes, qui l'ont étonné par « le peu de travail qu'ils effectuent et leurs difficultés de récupération entre deux efforts ». Pour cela, il a instauré une concurrence entre ses dix-neuf joueurs professionnels comme on n'en a pu voir jusqu'à présent en France.

Tomislav Ivic, parvenu aux mêmes conclusions sur le mental du joueur français, préfère la discussion et le dialogue. « Vous avez en France toutes les conditions pour un football magnifique : les talents, l'ambiance, des joueurs de talent et d'expérience. Il n'a apparemment convaincu son effectif avec lequel il se montre exigeant, même lors des séances d'entraînement. Décriés, ceux qui luttaient pour leur maintien font désormais la course en tête.

Ivic et Jorge écrivent une nouvelle histoire à Paris. Le premier compose avec les moyens du bord. Le second commence seulement, après un an, à imposer sa grille et réptère : « Qu'importe si je n'en récolte pas les fruits, les légumes ! L'ambiance, des joueurs de talent plus important que quel que j'ai reçu. »

THIERRY CERINATO.

MONTAGNE : records dans les Alpes

Les pèlerins pressés du mont Blanc

En quinze jours, trois athlètes - un CRS de haute montagne, un triathlète et un marathonien - viennent de battre un fabuleux record, celui de l'ascension du sommet du mont Blanc (4 807 mètres) avec départ et retour de Chamoinx. Dernier chrono à battre sur une dénivellée de 3 800 mètres : 5 heures et 37 minutes. Il est déteu par un Suisse, Jacques Berlie.

CHAMONIX de notre envoyé spécial

La montagne s'arpente désormais au pas de course. A basse, à moyenne et à haute altitude, les alpinistes la traversent désormais à des vitesses de plus en plus élevées. Dans quelques jours, les deux cents concurrents du « Maratour » emprunteront un sentier de montagne long de 170 kilomètres qui, autour du mont Blanc, chemine entre 1 000 et 2 500 mètres d'altitude. Les meilleurs « sprinters » devraient descendre en dessous de douze heures pour mener à bien leur aventure alpine.

Le mois de juillet a vu s'affronter sur les pentes du mont Blanc plusieurs athlètes de haut niveau. Leur

objectif : abaisser le temps d'ascension puis de redescende des célèbres 4 807 mètres et établir le 6 août 1987 en 6 heures, 47 minutes 19 secondes par un maçon grenoblois de vingt-six ans, Laurent Smaghe. En moins de quinze jours, trois « conquérants de l'infatigable » ont successivement réalisé l'aller-retour Chamoinx-mont Blanc : le premier, Pierre Lesias, commandant du secours en montagne de la CRS de Briançon, en 6 heures et 22 minutes ; le second, Laurent Smaghe, achevait sa course contre la montre en 6 heures, 15 minutes et 21 secondes ; enfin, le 28 juillet, un Suisse de trente-sept ans, Jacques Berlie, concluait son marathon des cimes en 5 heures, 37 minutes et 56 secondes, après avoir atteint le sommet du mont Blanc en 3 heures et 50 minutes.

Le défi lancé au toit de l'Europe ne semble pas pour autant achevé, puisque le Grenoblois a décidé une nouvelle fois de lancer cette semaine, ses forces à la conquête d'un nouveau « chronomètre record » malgré la présence de crevasses et de séracs de plus en plus instables. « Je pense qu'il est possible de gagner encore 10 à 15 minutes », affirme l'alpiniste à grande vitesse, également spécialiste du triathlon, Laurent Smaghe, qui a emprunté 20 000 F à sa banque pour mener à bien son exploit, entendant cette fois, comme ses adversaires, mobiliser le long de sa course plusieurs amis afin de pouvoir se délester de son sac, qui, lors de sa précédente tentative, contenait de l'eau, son ravitaillement et son matériel d'ascension. « Pour les gens, il n'y a que le temps qui compte. Partir seul avec son matériel, c'est fini. C'est déjà rétro. Si je faisais cette course sans assistance, c'était pour respecter l'éthique de la montagne. Aujourd'hui, il faut aller de plus en plus vite ! »

A la manière des anciens

C'est un marathon mené en solitaire et lui aussi au sprint devant conduire le guide successivement dans sept faces nord parmi les plus difficiles du Mont Blanc. Patrick Gabarrou parcourut ainsi l'éperon nord du Chardonnat (3 824 mètres) en 1 heure, la face nord de l'aiguille d'Argentière (3 900 mètres, voie Bettembourg) en 1 heure 40 minutes, la face nord de Cour (3 856 mètres) par la face de Suisse en 1 heure 55, la face d'Avallé à

l'Aiguille de Talèfre en 1 heure 45 minutes, les Grandes Jorasses (4 208 mètres) par le Linceul remontées en 6 heures et 15 minutes, la Tour Ronde (3 792 mètres) gravie en 35 minutes et le Grand Pillier d'Angle au mont Blanc atteint après 1 heure 25 minutes d'efforts.

Après ces sept escalades de très grande difficulté, dont certaines n'ont encore été parcourues qu'à une ou deux reprises seulement, Patrick Gabarrou a conclu son enchaînement au pas de course en s'élançant tout d'abord sur l'aiguille de Biombassay (4 052 mètres), le dôme de Miage (3 673 mètres), et l'aiguille de Bérançère, au-dessus du village des Contamines. « J'ai fait un voyage auquel je rêvais depuis très longtemps, en partant, à la manière des alpinistes d'autrefois, du bas de la montagne à pied. Je voulais de la sorte être le pèlerin du Mont-Blanc en allant d'un bout à l'autre du massif, mon piolet remplaçant le bâton ».

Cet enchaînement réalisé par un spécialiste des voies extrêmes - il a ouvert au cours des dix dernières années plus de soixante voies nouvelles dans le seul massif du Mont-Blanc - a été conduit de bout en bout dans la grande tradition de l'éthique des alpinistes des années 60. « A travers mes enchaînements, j'ai souhaité rester fidèle à une dimension intégrale de la montagne. Je n'ai pas voulu utiliser l'hélicoptère ; il ne fut, au cours de ma course, qu'un simple témoin afin de pouvoir donner des images aux autres. Pour moi, l'alpinisme le plus dur et le plus pur est celui qui consiste à monter et à descendre à pied comme le faisaient les anciens », conclut Gabarrou.

C'est à la conquête d'un tout autre genre de montagnes que s'est lancé également pendant le mois de juillet le guide grenoblois François Damilana. Il a choisi de se confronter à des « sommets éphémères », les séracs qui se forment à la surface des glaciers, principalement lorsque ceux-ci traversent des ruptures de pente. Généralement, les alpinistes se gardent de les fréquenter et prennent prudemment leurs distances vis-à-vis de ces masses de glace souvent énormes et menaçantes. Ces « cathédrales » qui bougent en même temps que leurs supports, les glaciers, sont désormais convoitées par le guide, spécialiste l'hiver de l'ascension de cascades gelées.

François Damilana a ouvert, il y a quelques jours, une voie dans une masse de glace de plusieurs centaines de mètres de hauteur qui « coule » sous l'aiguille du Midi (massif du Mont-Blanc, entre 2 800 mètres et 3 400 mètres d'altitude). Il devait notamment escalader un sérac de 130 mètres légèrement surplombant et qui avance en même temps que le glacier à la vitesse de 50 centimètres par jour.

CLAUDE FRANÇILLON.

Athlétisme 2 mètres à vingt ans



Avec un bond record de 2 mètres au tout en hauteur, le Roumain Gheorghe Anesti a été le vedette des championnats du monde juniors d'athlétisme, qui ont pris fin le dimanche 31 juillet à Sudbury (Canada). Les Allemands de l'Est et les coureurs de demi-fond africains ont dominé cette compétition, où les Français, qui avaient délégué quarante-deux participants, ont dû se contenter de dix places de finalistes.

CYCLISME : la Louison-Bobet

Dans la roue des géants

Trois cols à franchir : l'Izoard, le Lautaret et le Galibier par ses deux versants, 4 000 mètres de dénivellation, 85 kilomètres de montée pour une distance totale de 192 kilomètres. Tel est le menu de la Louison-Bobet, première épreuve cycliste sportive du genre, qui a inspiré un nombre croissant de manifestations du même type, la Fausto-Coppi en Italie, la Bernard-Hinault en Bretagne, la Bahamontes dans les Pyrénées, la René-Vietto dans les Cévennes, la Tom-Simpson sur les pentes du mont Ventoux et plus récemment la Jeannie-Longo.

VALLOIRE de notre envoyé spécial

Organisée par un passionné de vélo, Van Contat, avec le concours du Cycle, la Louison Bobet avait lieu samedi 30 juillet pour la quatrième fois et regroupait près de trois mille concurrents venus de toutes les régions de France, de Suisse, d'Italie ou de Belgique : des cyclotouristes « pointus », très attachés à la performance, mais aussi des randonneurs de tous âges curieux d'affronter les difficultés d'un long raid alpestre en s'efforçant, non sans une certaine fierté, aux géants de la route.

Tenter sa chance chez les professionnels

Car cette compétition cycliste différente des autres qui, de Valloire à Briançon en passant par la Casse déserte, comporte des itinéraires où Louison Bobet, justement, réalisa ses exploits représente ni plus ni moins que l'équivalent d'une grande étape de montagne du Tour.

Il est intéressant de noter que le vainqueur, Pascal Rota, un Parisien de vingt-cinq ans, a bouclé le parcours en 6 heures 28 minutes 48 secondes, soit à 29,629 kilomètres de moyenne, et qu'il a battu le record malgré un incident mécanique.

que. Sous le regard de Bernard Hinault.

Deux semaines plus tôt, l'Espagnol Cubino avait gagné l'étape pyrénéenne du Tour de France Saint-Girons-Luz-Ardiden (188 kilomètres) à 29,548 kilomètre-heure de moyenne. La comparaison bien sûr n'a qu'une valeur relative. Elle n'est cependant pas dépourvue de signification. D'ailleurs Pascal Rota envisage de tenter sa chance chez les professionnels : « Si j'intéresse les directeurs sportifs, ils peuvent me contacter, dit-il. Je ne suis pas inscrit aux abonnements absents. »

Mais la Louison-Bobet est avant tout une épreuve de masse. Deux mille quatre cents participants ont effectué la totalité du circuit et cinq cents d'entre eux ont rallié Valloire dans un délai d'une heure après l'arrivée du vainqueur. Quant à la première femme, Edith Gagliardini, elle s'est permise de couvrir les 192 kilomètres en 7 heures 54 minutes 24 secondes, laissant derrière elle deux mille hommes éparpillés entre l'Izoard et le Lautaret.

JACQUES AUGENDRE.

VOILE : Coupe de l'America. - Américains et Néo-Zélandais ont fixé les dates de la prochaine Coupe de l'America, qui se disputera en baie de San Diego (Californie) les 7, 9 et 11 septembre.

Les résultats

Table with 2 columns: Group B and results. Includes names like Le Havre, Montceau, Istres, Dijon, Amneville, Nîmes, Grasse, and Alba.

Table with 2 columns: Aeronautisme and results. Includes names like Le Havre, Montceau, Istres, Dijon, Amneville, Nîmes, Grasse, and Alba.

Table with 2 columns: Football and results. Includes names like Auxerre, Toulouse, Montpellier, Lens, Sochaux, Bordeaux, Laval, Monaco, Matra Racing, Paris-Saint-Germain.

Table with 2 columns: Golf and results. Includes names like S. Ballesteros, G. Thiel, G. Marsh, H. Han, G. Brand Jr, and A. B. Niort.

Table with 2 columns: Hippiasme and results. Includes names like P. Ballesteros, G. Thiel, G. Marsh, H. Han, G. Brand Jr, and A. B. Niort.

Table with 2 columns: Tennis and results. Includes names like M. Mulhouse, B. Brest, B. Beauvais, Q. Quingamp, and A. Angers.

Sagesse pyrénéenne

TARBES de notre correspondant

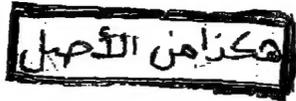
La course au record inépuisable des professionnels de la montagne. Elle est menée par des athlètes certes aux conditions physiques extraordinaires, mais ignorant souvent des dangers que représentent les montagnes. Leurs exploits ne peuvent qu'inciter d'autres dévoués d'espérer à les imiter et à multiplier les risques.

Le phénomène s'amplifie également dans les Pyrénées où les courses des hauts sommets se développent rapidement. Pour mieux en domestiquer les retombées médiatiques et éviter ce genre de records, la station de Courvoisier a déposé, il y a deux ans, le Trophée de Vignemale, la course pédestre la plus haute d'Europe.

Au début du siècle, en 1904 et 1906 déjà, s'étaient déroulés les premières éditions de cette course qui permettait d'extérioriser les rivalités valléesennes entre guides, chasseurs et bergers. En 1987, bénéficiant de conditions climatiques idéales, deux cent quarante marcheurs se sont lancés à l'assaut du géant français de la chaîne des Pyrénées. Ils se sont hissés au sommet du Vignemale (3 298 mètres), bouclant un parcours de 62 kilomètres sur un dénivelé de 2 700 mètres.

Un Régénéral de quarante ans, Jean-Dominique Calbera, le « gloton des cimes », déjà vainqueur des courses du Pic du Midi, du Canigou, de Luz-Ardiden, de la Pierre-Saint-Martin, avait fait tomber le

JEAN-JACQUES ROLLAT.



MUSIQUES

« Siegfried » à Bayreuth

L'après-Tchernobyl ?

Troisième épisode du feuilleton tétralogique vu par Harry Kupfer : une vision de plus en plus pessimiste et violente, qui commence à irriter le public de Bayreuth.

des damnés de la terre, la grandiose Günter von Kamen. Ce dieu au front mou, échevelé, pas rasé, qui sent le clochard, a beau tenir des propos de retraité, proclamer qu'il laisse Siegfried libre de ses actes, il ne peut s'empêcher, avec sa fourberie coutumière, de manipuler et mettre en scène l'oiseau-prophète (voix exquise de Hilde Leidland) qui ne s'éloigne jamais beaucoup de sa lance.

quelques réflexions et surtout l'impressionnante musique que Wagner a tissé autour de sa mythologie ?

Cauchemars

Il est vrai que le metteur en scène contemple l'univers des hommes avec le même pessimisme noir. La scène d'essai, la plus sublime, la naissance de l'amour au troisième acte, se déroulent sur la même autoroute vide que nous connaissons depuis l'Or du Rhin : pile leur dans le brouillard et ces corps gisant comme des accidentés de la circulation sur l'asphalte. Comment Brünnhilde peut-elle chanter en s'éveillant : « Salut à toi Soleil, lumière, jour éclatant », alors que depuis dix heures dans cette Tétralogie, nous n'avons pas vu un rayon de soleil ?

Pauvres amants démunis de tout sur ces dalles sales, sans une fleur, un arbre, un sourire de la nature où ils inventent les délices de l'amour avec des gestes sans grâce ni tendresse, parfois proches du viol ou du rut, sautant de tous côtés au lieu de laisser parler avant tout en eux le fluide musical.

Mais qu'attendez de ce Siegfried en bleu de travail (le valeureux Siegfried Jeroum) à la voix tonitruante, parfois aux limites de la justesse) qui n'a pas eu beaucoup l'occasion d'éduquer son goût de la beauté ? A-t-il un jour vu quelque brin d'herbe, d'abord dans la forge

Pauvre Wotan ! Depuis ses fantomatiques et ses succès illusoire de l'Or du Rhin, le chef de la bande des dieux n'a pas cessé de prendre des coups. Dans Siegfried, il aura vraiment vu le calice jusqu'à la lie. Le voici incarné par Franz Mazura, grand tragédien à la voix mate, un peu décolorée mais toujours tonante, qui a remplacé le jeune et brillant John Tomlinson pour ce « Voyageur » comme le nomme Wagner, vieillard, qui se résigne mal à lâcher prise.

Le seul moment où il se montre à son avantage, c'est avec Mime, cet imbécile de main prétentieux aux lunettes et à la blouse blanche d'intellectuel borné (magistralement endossé par Graham Clark qui en fait un portrait aussi chargé et presque aussi drôle que l'inoubliable Zednik dans la mission scène de Cléopâtre). Avec Alberich c'est une autre affaire, et peu s'en faut que Wotan ne soit éclipsé par ce personnage extraordinaire, incarnation même, non du mal mais de la malfédiction

Sonny Rollins au Festival d'Antibes

« La Vie en rose »

Dans son sublime exercice de monologue extérieur, Sonny Rollins a fait défilé, au Festival d'Antibes-Juan-les-Pins, pour rire ou émouvoir, les citations : la plus voyante, la Vie en rose...

Tout a basculé à l'automne 1965. A Paris, le 4 novembre. Rollins le colosse, le compagnon presque adolescent de Budd Powell en 1950, de Miles et de Fats Navarro, ce jeune homme en pointe des années suivantes (Milk, le Modern Jazz Quartet, etc.), étoile double de Clifford Brown dans le quartet de Max Roach, Rollins que l'on avait vu lancer dans un duel affiné avec Coltrane (Yankee Mednes en duo). Rollins venait de s'absenter deux fois. Longtemps. La première, à cause de l'ombre lourde qui lui faisait justament Coltrane. La deuxième, en raison de la modernité légère d'Ornette Coleman, qui soulevait vieillissait.

Rollins s'était retiré. On l'aurait vu jouer ses exactitudes sous les ponts, mais seul, étrange, sur le pont de Williamsburgh. Dans un torrent de notes, lignes en cordes de brume et le bruit de la ville en fond sonore, il ne se tiendrait pas bien longtemps à l'énorme sérénité du disque qui s'ensuivit : The Bridge.

Rollins a de nouveau disparu, est de nouveau revenu. Dans un rôle neuf, étonnant, déconcertant : le jeu d'un monologue torrentiel, tout en puissance, coulé de fil blanc, décoloré sans mystère. La scène bouffée par un formidable apport de jouer, de changer. Puisqu'il n'avait pas pu se rassembler, au sens ordinaire du terme, Rollins avait pris le parti de ses éclats. Dérochantes jetées, amitiés oubliées, personnages révisés, il venait de mettre au point un style composite, fait de volubilité et de volupté, comme un voyage dans le temps du concert. A prendre ou à laisser. Ses admirateurs de toujours en pleuraient, à la Mutualité, le

4 novembre 1985. Il est au alors le sentiment d'un sacrifice. On ne s'habituait pas si aisément à ce que chaque concert soit une descente aux lieux. Chaque concert, l'aventure d'un homme qui est allé trop loin et qui en rit.

Ce 4 novembre, Rollins alterne avec Ornette Coleman. C'est pourtant lui, le vieux, qui fit figure d'avant-gardiste. De nouveau suffoquant. C'est cette voie qu'il croise, depuis, sans se démentir. Pour tant de ses contemporains qui exploient un filon de jeunesse, il continue d'inventer tous les jours. Comme le personnage de Coltrane, ce qu'il joue, il le joue de son corps. Il ne cesse d'augmenter sa puissance, son souffle, et cette volonté brisante de gestes dont une citation le Vie en rose, n'est qu'un arbrant mineur. Après avoir servi la musique des personnes, il s'est mis à la décadence. A en chercher le nerf d'émotion.

Les premières harmonies

Cheque concert de Rollins (il faut vraiment les voir tous) répond désormais à cette ambition. Ses jeunes auditeurs, qui en restent confondus, sentent-ils le poids de passé, d'expérience, d'histoire du jazz, qui se confond avec la silhouette de l'homme au saxophone ? Peut-être. Mesure-t-on de quel abandon, de quels renoncements, Rollins s'est fait Rollins ? Laissons là.

Le géant rieur donne tout et reste nu devant nous. Il répète, rassure, use, polit, transfigure les chansons épouées de son répertoire. Saint-Thomas, Don't Stop the Carnival, avec une insistance telle que l'on dirait d'un homme qui les invente devant nous, d'un survivant du jazz qui en chercherait pour la première fois les harmonies. N'ayant plus rien que le jeu de jouer, Rollins donne tout. Sous les cintres de la lune, ciel strié d'avions aux phares lourds, Antibes est pour lui une scène rêvée. Son concert était le meilleur de ces quatre dernières années. Lumineux, décollant, soigné dans le rail.

FRANCIS MARMANDE.

CALENDRIER

Hommage à Chet Baker au Magnétique Terrace. - Chet Baker n'était pas un musicien comme les autres. Quand on joue pour Chet, on ne joue pas comme d'habitude. A sa délicatesse, à sa sonorité déchirante et légère, Chet Baker avait toujours senti sans le vouloir une charge sentimentale qui faisait qu'on lui passait tout. Maintenant qu'il a disparu, on se remet pas de ne plus pouvoir entendre, cette chance, même un de ses plus mauvais concerts (et Dieu sait si...). Ses compagnons, Michel Graillier, Stéphane Belmondo, Simon Gonbert, le savent et le font entendre. Dans l'émotion.

* Mardi 2 août, jusqu'à 6, 22 heures. Tél. : 42-36-26-44. René Urréger au Monument. - René Urréger est un des derniers tenants d'une ontologie assez stricte. Il ne vous fera pas croire que toutes les musiques se valent, qu'il « faut » s'ouvrir aux dernières modes parce que l'ouverture est à la mode, ou que le jazz c'est tout et n'importe quoi. Il ne vous fera d'ailleurs rien croire, ce n'est pas son genre. Urréger est pianiste de jazz, tout simplement (si l'on ose dire). Il a joué avec les plus grands. Il faut l'entendre de près. * Mercredi 3, jusqu'à 6, 22 heures. Tél. : 45-48-93-06.

« La Fille du tambour-major » à Carpentras

Offenbach sauvé par Méhul

Intrigue bâclée, musique indigente du plus mauvais Offenbach, sauf un coup de théâtre au troisième acte...

En devenant en 1986 Festival international « Offenbach et son temps », le Festival de Carpentras (fondé en 1967) n'a peut-être pas fait un choix très audacieux, car il avait su naviguer se montrer plus téméraire, mais c'en est un qui en vaut d'autres. Dans la mesure où l'on fait appel, comme c'est le cas cette année pour La Fille du tambour-major et la Vie parisienne, à de solides professionnels - l'Orchestre du Théâtre des Arts de Rouen dirigé par Paul Ethuin, le ballet du Grand Théâtre de Bordeaux, Gérard Boreau pour la mise en scène et Michel Fering pour la scénographie - on peut dire qu'un certain niveau de qualité se trouve assuré. Il ne serait pas même nécessaire d'aller le vérifier sur place, d'autant que les distributions sont celles qu'on retrouve toute l'année sur les affiches des opérettes jouées à travers la France.

A côté de ces grandes productions, deux petits spectacles pouvaient susciter la curiosité : Les Fables de La Fontaine, qui ouvrait le Festival le 18 juillet, et Ba-Tu-Clan. Nous avons déjà souligné les qualités de ce dernier spectacle lors de son passage à Paris (Le Monde du 26 décembre 1987). Quant aux Fables, par respect pour des compositeurs comme Gounod, Lecoq ou Caplet qui en ont tellement mieux compris et rendu l'esprit, on pouvait se dispenser d'aller fouiller les fonds de tiroirs d'Offenbach.

Quant à faire, autant aller entendre La Fille du tambour-major. Offenbach, qui devait mourir l'année suivante, n'écrivit sans doute assez vite en 1879. Il y accumula formules et platitude dans une proportion étonnante, même chez lui. On se dit pendant la première partie que la musique est une misère : de petits couples, beaucoup d'union et toutes les banalités convenues. On excepte cependant l'air de la duchesse, malencontreusement coupé ici, car il peut donner lieu à une interprétation vraiment comique, un tendre duo des aveux et les couplets du tailleur amoureux qui pense à sa belle cantinière en tirant l'aiguille. Il est un peu coquin mais le public familial de Carpentras n'a guère l'esprit mal tourné.

C'est au troisième acte qu'Offenbach, homme de théâtre, montre le bout de l'oreille. Car tout à coup la situation se complique, l'histoire qu'on croyait dénouée se corse et la musique aussi. On a supprimé la gigue anglaise, bien à tort car elle peut être fort drôle, mais il reste la tarantelle avec chœurs qui semble plusieurs fois vouloir s'interrompre, d'un effet irrésistible, et le duo de la confession entre le tambour-major déguisé en cantinière et son ancienne épouse qui est à la fois chaste et ému.

Tout à coup, vers la fin, il se produit un événement singulier. Pour

symboliser la mission émancipatrice, en principe, des armées napoléoniennes dans l'Italie placée alors sous la domination autrichienne, Offenbach a introduit dans sa partition le Chant du départ de Méhul dont la grandeur simple et vigoureuse produit dans ce contexte de musique et de fonctions rythmiques. L'effet d'un éclair de chaleur dans un ciel d'été. On peut dire sans exagérer que ce fut le morceau le plus vigoureusement applaudi de la soirée : au-delà de tout patriotisme déplacé, voilà de la musique qui parle et qui transporte encore les auditeurs après deux siècles de bons et loyaux services.

Méhul, qui a écrit des œuvres plus ambitieuses, l'opéra biblique Joseph notamment, était un musicien beaucoup plus accompli qu'Offenbach ; seulement, il cultivait une certaine austérité qu'il a fait tomber dans l'oubli. Ce coup de chapeau bien amanté ressemble à une ironie du sort. Pendant cette minute de Méhul, les choses sont remises à leur place, malgré tout.

GÉRARD CONDÉ.

* Prochaine représentation lundi 1er août, à 21 h 30, à Carpentras au théâtre de plein air.

PHOTO

Création collective à Flaran Visions du Gers

Permettre à des créateurs de poursuivre leurs travaux personnels tout en valorisant le patrimoine, tel est l'objet d'une commande originale passée à trois photographes.

Faire de la création contemporaine dans une région culturellement desservie et traditionnellement consacrée au patrimoine, tel est le défi relevé, par François Saint-Pierre, membre de l'agence photographique Rapho, et Joël Savary, animateur de la galerie Les Soudanaises à Toulouse. L'abbaye cistercienne de Flaran qui se dresse en pleine campagne au milieu des landes, prêts son cadre à cette opération appelée à se développer.

Ce projet est né en 1986. Il a pour objet de redonner une fonction à un ensemble architectural et de permettre à des créateurs de poursuivre leur recherche personnelle tout en effectuant librement un travail sur le Gers.

Trois photographes, invités à séjourner dans la région, ont reçu carte blanche. Malgré une évidente diversité d'approche, il est possible de voir un lien entre leurs travaux. Le plus abouti est celui de Ilan Wolff, Israélien, trente-trois ans, connu pour ses recherches au sténopé (appareil sans objectif) sur

FESTIVAL D'AVIGNON

Les livres aussi

Renversement de tendance : le temps du Festival : les textes de théâtre deviennent best-sellers.

Longtemps oubliés sur les rayons les moins accessibles des librairies, les livres de théâtre ont aujourd'hui la vedette. A Avignon du moins, où la « roulotte » installée par le libraire-éditeur Christian Dupeyron à la Maison Jean-Vilar est complétée par des points de vente sur les principaux lieux de spectacle.

Les libraires voient d'un mauvais œil ce concurrent saisonnier. Traité par l'un d'eux de « marchand du Temple », Christian Dupeyron, qui roule en Vespa et continue de rembourser ses dettes d'éditeur aventureux, répond par des offres de collaboration. Et il demande à Alain Crombecque d'intégrer son opération-roulotte dans le Festival. « Je rêvais d'un salon du livre de théâtre en Avignon, ajoute-t-il, mais les grandes maisons d'édition n'intéressent pas de ces textes, même quand elles en publient... »

Les jeux de scène insensés auxquels elle est astreinte ont sans doute gêné l'envoie vocal de Brünnhilde, mais la voix puissante de Deborah Polaski, d'une belle couleur sauvage, trop stridente cependant, manque encore de souplesse et de souveraineté pour un tel rôle ; et elle risque parfois de se briser dans l'aigu, par la violence de l'effort qu'elle s'impose.

JACQUES LONGCHAMPT.

« Quand Stock a mis en sommeil en 1979 sa collection « Théâtre ouvert », on pouvait penser que l'édition théâtrale française agonisait, note Jean-Pierre Engelbach. Pourtant, on en est depuis 1987 à cent titres publiés chaque année. Plus de cent cinquante », estime même Christian Dupeyron, dont l'entreprise Papiers, gérée maintenant par Actes Sud, est en tête avec une cinquantaine de titres par an. Elle est suivie par la revue L'Avant-Scène, où Danielle Dumas propose quelque vingt-cinq pièces chaque année, et par des maisons plus modestes comme Edilig, qui sort sept titres.

Hamlet best-seller

Le dernier de « fous », engagé dans cette aventure : Henri Poncet, éditeur du Compact à Seyssel, dans l'Ain. Jusque-là spécialisé dans des textes poétiques et des récits de qualité mais peu médiatisés, il vient de lancer une collection théâtrale dirigée par l'écrivain Eugène Durif. Quatre titres sont déjà sur le marché, dont le Lenz créé par Bernard Sobel, Les amis font le philosophe. Pour Henri Poncet comme pour Danielle Dumas, Jean-Pierre Engelbach, Christian Dupeyron, ou pour Lucien Attoun qui fait connaître de nombreux textes grâce au support moins coûteux des « tapuscrits », il n'est pas question de jouer la sécurité en s'abstenant d'éditer des auteurs peu connus. Henri Poncet propose par exemple Squatt de

Jean-Pierre Milovanoff, dont Lucien Attoun avait produit le Roi d'Island à la radio. Auteur de deux romans publiés aux Editions de Minuit, Jean-Pierre Milovanoff apporte une écriture forte, lyrique et concise à la fois, qui ne devrait pas passer inaperçue.

Les bons textes sont généralement remarqués. C'est le cas des œuvres de Roland Fichet, publiées par Edilig, ou de Jean-Marie Besset, un des plus sûrs espoirs de Papiers/Actes Sud. Cet auteur de vingt-cinq ans va avoir une pièce montée au TNS, et sa Fonction, quoique non jouée encore, se vend très bien, rejoignant les succès de la librairie des Koliba, Cormann, Minyana.

Le cas Besset est-il une exception ? D'ordinaire, Christian Dupeyron constate une étroite relation entre les ventes et l'accueil réservé aux représentations d'une œuvre. Le best-seller 1988 de la roulotte est Hamlet (plus de mille exemplaires vendus), alors que celui du précédent festival, le Souffler de saïn, ne trouve plus d'amateurs. Jean-Pierre Engelbach n'estime pas déterminante, pour sa part, la carrière scénique des textes. Il vend mieux Berlin, ton danseur est la mort, d'Enzo Cormann (qui sera créé la saison prochaine au Allemagne), que telle autre pièce donnée deux mois dans un théâtre parisien. Et les Minyana, même non joués, sont recherchés par effet de rétrobulle du succès d'Investitures. L'Avant-Scène, par vocation, ne publie en revue que des textes représentés, mais vient de lancer une maison d'édition pour promouvoir des œuvres que les metteurs en scène n'ont pas encore découvertes.

Jouées ou non, les pièces de théâtre atteindraient de toute façon moins facilement le public si les éditeurs ne faisaient office de diffuseurs dynamiques, comme Christian Dupeyron, ou d'animateurs, comme Jean-Pierre Engelbach. Celui-ci fait fonctionner, dans le cadre de l'association Théâtrales, un « bureau des auteurs » qui met des manuscrits à la disposition des professionnels. « Les jeunes compagnies les lisent régulièrement : elles sont à l'affût de nouveaux textes et constituent une clientèle fidèle. » D'où l'affluence à la roulotte d'Avignon : les trois cents groupes du « off », plus audacieuses que les hommes de théâtre des institutions viennent y chercher des idées.

Théâtrales organise aussi la promotion d'auteurs français à l'étranger, en comptant sur l'effet secondaire d'un message de sensibilité « pour en finir avec l'image exagérée d'intellectuel et rationaliste des pièces françaises » ; et Jean-Pierre Engelbach a animé l'opération « Auteurs résidents » à la Chartrouse de Villeneuve-lez-Avignon (voir Le Monde du 23 juillet). Il a bénéficié du concours actif du Centre international de rencontres de la Chartrouse. Et du Centre national des lettres, qui accorde, par ailleurs, d'importantes subventions aux livres de théâtre.

BERNADETTE BOST.

Advertisement for 'Le Festival de...' featuring 'Architecture Interieure et Decoration en France' and 'Berger-Levrault'.

Culture



Merce Cunningham à Avignon

Le roi, le fou et le héron

(Suite de la première page.)

La structure des ballets de Merce Cunningham, à la fois ferme et extraordinairement fluide, se laisse difficilement cerner. On retrouve ces entrées en courant si caractéristiques, dos très droit et bras légèrement décollés du corps. On pense parfois à un jeu d'échecs où se déplacent en même temps, selon des règles strictes et selon l'inspiration, le roi, le fou, les cavaliers... Dans *Points in Space*, un pas-de-cadence dansé par un garçon et trois filles semble un amical clin d'œil à l'*Apolon Musagète*, de Balanchine. Dans *Five Stone Wind*, plusieurs fois, les danseurs s'immobilisent en plein mouvement, comme frappés d'une baguette magique, tandis qu'un lutin jailli des coulisses se livre autour d'eux à de capricieuses et ravissantes évolutions.

Merce Cunningham, antique héron déplumé et précautionneux, apparaît en personne dans *Five Stone Wind* en combinaison violette. A part un bref solo, c'est le plus souvent à l'arrière-plan, modestement, mais on n'a d'yeux que pour lui. Il serait naïf de croire que le gourou septuagénaire ignore les décennies, et leurs conséquences physiques, qui le séparent de ses excellents danseurs. Il ne rivalise pas - d'ailleurs l'esprit de compétition, toujours plus ou moins sous-jacent dans la danse classique, est absent de la danse moderne.

Il nous dit, avec son humour habituel, que les individus ne sont pas jeunes ou vieux, ils sont différents, c'est tout. Curieusement, la marche lui semble être plus difficile que la danse : les pieds férocement déformés par l'arthrose, il marche comme sur des épines, alors que ses brusques changements de direction, ses mouvements des bras vifs comme pour attraper des mouches restent fascinants.

Dépouillement et rigueur

Comme il n'y a pas de coulisses fermées sur le plateau de la Cour d'honneur, et comme, il faut bien le dire, on s'ennuie parfois un tout petit peu, on jette un œil sur ce que font les danseurs hors scène, derrière les projecteurs. Tendus comme des arcs, ils se préparent à entrer dans la lumière ou, à l'inverse, ralentissent leur course et s'affalent ; redoutant la fraîcheur qui tombe, ils enfilent sur leurs précieuses jambes d'épaisses guêtres de laine, ne seraient-ce que pour quelques secondes ; plus tard, ils s'enroulent comme des chevrons dans des couvertures. Ils font encore des mouvements d'assouplissements, ou bien, la fatigue gagnant, ils s'assoient sur des chaises ou par terre... Anecdote ? Non, il n'est pas sûr que Merce Cunningham n'ait pas prévu que cela ferait partie du spectacle.

Le Festival de la France en Inde

Priorité aux manifestations culturelles

Après le Festival de l'Inde en France (1985-1986), c'est le Festival de la France en Inde. Le président François Mitterrand se rendra à Bombay le 4 février 1989 pour donner, avec le premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, le coup d'envoi à ce festival qui durera neuf mois.

Des manifestations auront lieu dans vingt villes du pays. L'annonce officielle en a été faite, le 20 juillet, au cours d'une conférence de presse à New-Delhi, donnée par M^{me} Pupul Jayakar, présidente du comité indien, et par son homologue français, M. François-Xavier Ortoli.

Selon M. Ortoli, le festival sera en premier lieu un forum pour des rencontres culturelles : ballets, théâtre, concerts, films, expositions, haute couture, jazz, danses folkloriques et, tout au début, une grande kermesse (« Vive la fête ! ») sur les plages de Bombay, où seront déployés de grands moyens technologiques, vidéo, laser, écrans d'eau, afin de projeter des images fantaisistes sur la mer. La « une » du programme culturel sera la première mondiale du film de Peter Brooks sur la Mahabharata (sa pièce n'a jamais été jouée en Inde).

Sont également prévues au programme des expositions et des conférences qui réuniront savants français et indiens, afin de promouvoir la coopération technologique et offrir au public indien l'image d'une France dynamique et moderne.

M. Ortoli a rappelé qu'en 1989 la France et l'Inde vont fêter deux événements majeurs de leur histoire : le bicentenaire de la Révolution française et le centenaire de la naissance d'Iawaharal Nehru, le premier dirigeant de l'Inde indépendante.

EN SOUSCRIPTION
Chez votre Librairie
ou chez l'Éditeur
**ARCHITECTURE
INTERIEURE ET
DECORATION
EN FRANCE**
des origines à 1875
par Jean FERAY
Editions
Berger-Levrault
5, rue Augule-Comte - 75005 PARIS
Tél. : 46 34 12 35

Communication

La politique théâtrale des chaînes de télévision

Vers la coproduction

Elle dévore du sport, elle se repaît de variétés, elle engouffrait des films de cinéma... TF 1 la boulimique va désormais se nourrir de théâtre. Mais la Une ne veut plus se contenter de retransmettre des pièces filmées en public. Elle a décidé de coproduire et de s'impliquer plus en amont dans le travail de montage et de création. Réactions prudentes chez les professionnels.

« A la télévision de prendre les devants afin de peser sur deux paramètres importants : le coût du droit de retransmission des pièces - en hausse à cause de la concurrence entre les chaînes - et l'orientation du spectacle (sujet, mise en scène, distribution) », déclare Arnaud Ténèze, chargé de mettre en place la nouvelle politique théâtrale de TF 1. Et la coproduction est pour lui le meilleur des partenariats. « La chaîne ne se contente plus d'acheter un spectacle, de le mettre en boîte et de le diffuser. Elle investit dans le montage financier, participe aux décisions importantes et à la production et diffuse des spots de promotion de la pièce dès qu'elle est en exploitation. » En échange, elle obtient un pourcentage sur les recettes de la salle au prorata de son apport, ce qui lui permet de couvrir les frais de la retransmission prévue ultérieurement. Encore Arnaud Ténèze espère-t-il imposer un différentiel de pièces à l'anneau alors même qu'elles sont encore exploitées en salle.

Mais attention ! Tous les genres n'intéressent pas la Une, qui - on s'en doute - se montre très sélective. « Du boulevard ! », précise d'emblée Arnaud Ténèze qui pense à l'audimat - actuellement entre 16 et 27 % d'audience selon les pièces diffusées - et à la case exigeante du 20 h 30. « Le boulevard c'est d'abord un répertoire, une écriture construite pour des effets, des situations qui déclenchent le rire. C'est aussi des vedettes - les « valeurs sûres » - choisies parmi le « trentaine de professionnels du rire » ; voire des textes inédits que TF 1 a l'intention de commander, en fixant aux auteurs un cahier des charges très strict concernant les décors, les personnages, les effets comiques de situation ou de dialogues. Textes éventuellement complétés ou partiellement réécrits selon des méthodes à l'américaine (ou du cinéma), avant d'être proposés à des directeurs de théâtre, des metteurs en scène et des comédiens. Calibrage grand public. Audience si possible garantie.

« La télévision peut amener un ballon d'oxygène au théâtre et contribuer - par la promotion et la

vedetisation du petit écran - à développer la fréquentation des salles », réaffirme M. Ténèze, fier de ce que deux pièces jouées cet été à Paris (*Le Saur du lit*, au Théâtre des Variétés, et *Ma cousine de Varsovie*, au Théâtre de la Michodière) comptent déjà la Une parmi leurs financiers...

A l'extérieur de la chaîne, le temps est encore aux vacances ou à l'observation. Antenne 2 et FR 3 posent un regard sceptique. La 2 ironise sur le retard de la Une privatisée à découvrir le théâtre ; tandis que la 3 - la seule à lui consacrer quelques-uns de ses succès récents (les cycles Molière et Feydeau, les dix heures de Clandel...) - énumère ses nombreux projets de retransmission, des initiatives conjointes avec la SEPT et quelques créations pro-chaines de haut niveau à l'usage unilatéral de la télévision (*La trilogie d'Eschyle*, de grandes pièces de Victor Hugo). « Nos choix n'ont aucune frontière, aucune limite, précise Yves Jaigu, le directeur des programmes. Nous essayons de rendre compte de la diversité de la création théâtrale, sans préjugé de niveau et sans pari d'audience. » Et un budget spécifique, issu des recettes tirées de la vente de TF 1, devrait faire aboutir quelques beaux sujets...

« Renvoyer l'ascenseur »

Côté professionnels, on attend de voir, inamovibles, en effet, sont les débats qui, depuis près de vingt ans, agitent les milieux théâtraux sur les rapports entre audiovisuel et spectacle vivant. Scandalisés par l'évolution des télévisions privées, certains dénoncent l'incompatibilité des genres, et répètent que l'essence du théâtre réside dans sa rareté et dans le fragile rapport d'émotion liant les comédiens sur scène et le public. D'autres, soucieux des difficultés croissantes des salles, plaident pour l'ouverture maximale vers l'audiovisuel. Mais le petit écran continue à inspirer méfiance, voire mépris, ne laissant à l'espoir qu'un étroit sursis.

« Comment ne pas se réjouir que la télévision s'intéresse sérieusement au théâtre, confie M. Saioviol, directeur du Théâtre Tristan-Bernard. Le théâtre a tant besoin de promotion ! Mais comment aussi ne pas être méfiant ? Par une retransmission grossièrement filmée, des annonces bâclées, le petit écran peut tuer le théâtre ou l'enfermer d'y aller. Il

fait preuve d'intelligence dans l'adaptation du théâtre pour la télévision (redécoupage, éclairage...), d'assise et d'une vraie volonté politique de promotion. Un jeu comme celui de M. Clément à découvrir, dans les années 60, toute une génération de cinéastes et engendré une prolifération de salles dans le Quartier latin. La télévision pourrait jouer un rôle identique pour le théâtre. Espérons qu'il ne s'agit pas de se targuer de faire « de la création » à très bas prix. Car, si c'est pour créer « Maguy » sur scène, cela ne vaut vraiment pas la peine. »

Le directeur du Théâtre des Variétés, M. Rouchère est plus optimiste : « La télévision a souvent pillé le répertoire du théâtre sans renvoyer l'ascenseur. Or la politique de coproduction peut insuffler un peu d'air frais, et les spots de promotion vont compenser l'information déficiente des chaînes sur les spectacles. »

Le directeur du Théâtre de la Potinière, M. Ascot, reste réservé : « Tant de questions restent en suspens : quelle façon de filmer ? Quelles pièces ? Quels auteurs ? Il faut toujours prendre garde que l'organisation du financement influe sur l'orientation du spectacle. Tout dépend finalement des intentions de la chaîne. Acceptera-t-elle de prendre quelques risques ? Les coproductions télévision-cinéma ont permis à une poignée de grands films de voir le jour (Théâtre, Sous le soleil de Satan). Peut-on espérer quelques choix similaires en matière de télévision ? En multipliant les genres et en diversifiant les créneaux horaires, la télévision pourrait connaître souvent de fameuses surprises en son Auditorium. Scandalisés par l'évolution des télévisions privées, certains dénoncent l'incompatibilité des genres, et répètent que l'essence du théâtre réside dans sa rareté et dans le fragile rapport d'émotion liant les comédiens sur scène et le public. D'autres, soucieux des difficultés croissantes des salles, plaident pour l'ouverture maximale vers l'audiovisuel. Mais le petit écran continue à inspirer méfiance, voire mépris, ne laissant à l'espoir qu'un étroit sursis.

Rien à voir, décidément, avec les Etats-Unis, où un directeur de salle mise entièrement la carrière d'une nouvelle pièce sur la diffusion en direct de son spectacle !

ANNICK COJEAN.

Accord entre l'AFP et Communication-Développement

Canal Infos un nouveau type de chaîne TV

L'Agence France-Presse (AFP) et Communication-Développement (filiale spécialisée dans le câble de la Caisse des dépôts et consignations) viennent de signer un protocole d'accord pour lancer le 1^{er} décembre « Canal Infos », une chaîne de télévision nationale d'informations vidéo-graphique. Dif-

fusé par satellite, Canal Infos visera avec dix-huit heures de programmes par jour les réseaux câblés mais aussi les réseaux institutionnels et d'entreprise.

De par sa technique, Canal Infos sera un produit audiovisuel d'un nouveau type : mi chaîne de télévision classique avec des images traditionnelles, et des couvertures d'événements en direct, comme les pratiques CNN, la chaîne d'informations mondiale de l'américain Ted Turner ; mi simple diffusion de textes et d'images en « mosaïque » tels qu'ils apparaissent dans les services Antiope.

Canal Infos rassemblera dépêches écrites, images fixes et images animées par ordinateur, pour couvrir de près l'actualité nationale et internationale. En phase de test cet été, Canal Infos devrait, lors de son ouverture commerciale en décembre, structurer sa grille autour de journaux d'environ quinze minutes, avec des rubriques permanente et des développements « magazine » à heures fixes.

Grâce à la souplesse de ses moyens (pas de production de reportages propres) et à l'utilisation poussée de l'ordinateur et des techniques numériques, Canal Infos devrait fonctionner avec un budget ne dépassant pas 15 millions de francs annuels. La chaîne pourra en effet s'appuyer sur le réseau de correspondants et de photographes de l'AFP. Un effort particulier sera apporté à la « mise en pages » électronique de ce nouveau média.

Ce type de produits vidéo-graphiques devrait d'ailleurs se multiplier pour faire face aux besoins de chaînes thématiques des réseaux câblés. Plusieurs autres opérateurs travaillent sur des projets similaires dans leur conception, et consacrent aussi bien à la météo qu'à l'astrologie.

M.C.I.

PARIS/NEW YORK A PARTIR DE 2000 F.A/R.

DES PRIX TELLEMENT DISCRETS QU'ON LES VOIT PARTOUT.

ACCESS

| | | | |
|---------------|---------------------|----------------|---------------------|
| LOS ANGELES | ALLER 1500 A/R 3000 | MONTRÉAL | ALLER 1200 A/R 2300 |
| SAN FRANCISCO | ALLER 1500 A/R 3000 | CALGARY | ALLER 2800 A/R 4700 |
| MIAMI | ALLER 1450 A/R 2850 | RIO DE JANEIRO | ALLER 3295 A/R 5690 |
| CHICAGO | ALLER 1400 A/R 2800 | MEXICO | ALLER 2595 A/R 4590 |
| DALLAS | ALLER 1850 A/R 3590 | BANGKOK | ALLER 3390 A/R 4790 |
| WASHINGTON | ALLER 1300 A/R 2600 | SYDNEY | ALLER 4500 A/R 7780 |
| ORLANDO | ALLER 1895 A/R 3590 | ANTILLES | ALLER 1450 A/R 2900 |

ET ENCORE D'AUTRES DESTINATIONS. RESPONSABILITÉ DE PLACES EN 1^{re} CLASSE ET CLASSE AFFAIRES. PRESTATIONS HÔTELIÈRES ET LOCATIONS DE VOITURES. CIRCUITS ET SÉJOURS À LA CARTE. POSSIBILITÉ DE RÉSERVER ET PAYER VOTRE VOYAGE AU 40.13.02.02 AVEC VOTRE CARTE BANCAIRE.

6, RUE PIERRE LESCOT, 75001 PARIS, MÉTRO ET RER CHÂTELET-LES HALLES, TÉL. 40.13.02.02 OU 42.21.46.94.

ACCESS VOYAGES: DES PRIX QUI MÉRITENT LE VOYAGE.

مكتبات الأهل

Spectacles

théâtre

Les autres salles

ARCANE (43-38-170). Le Punct du Trappier d'azur. 20 h.

THÉÂTRE DE LA MAIN D'OR (48-05-87-89). Salle L. O. L'Écumé des jours. 21 h.

Les concerts

ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Linoel Rogg, 20 h 30. Orgue. Œuvres de Bach, Messiaen, Ligeti.

La Cinéma

Le Palais de Chaillot (47-84-34-34). Vidéothèque de Paris (40-26-34-30).

cinéma

AMÉRÉ RÉCOLTE (All. v.o.). Studio de la Harpe, 5 (46-34-23-52).

PARTEZ EN VACANCES AVEC Le Monde. Includes image of a newspaper and sunglasses.

ABONNEMENTS VACANCES. Table with columns for duration, France, and Foreign. Includes contact information for Le Monde.

Lundi 1^{er} août

Opéra, 2 (47-42-60-33); Miramar, 14 (43-20-89-52). MISTÈRE DYNAMITE (Hong Kong v.f.).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.); Les Trois Lutteurs, 6 (46-33-97-77). AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All. v.o.).

LES FILMS NOUVEAUX

AMERICAN NINJA. Film américain de Emel Alston, v.f.; Marseilles, 9 (47-70-78-86).

PARIS EN VISITES

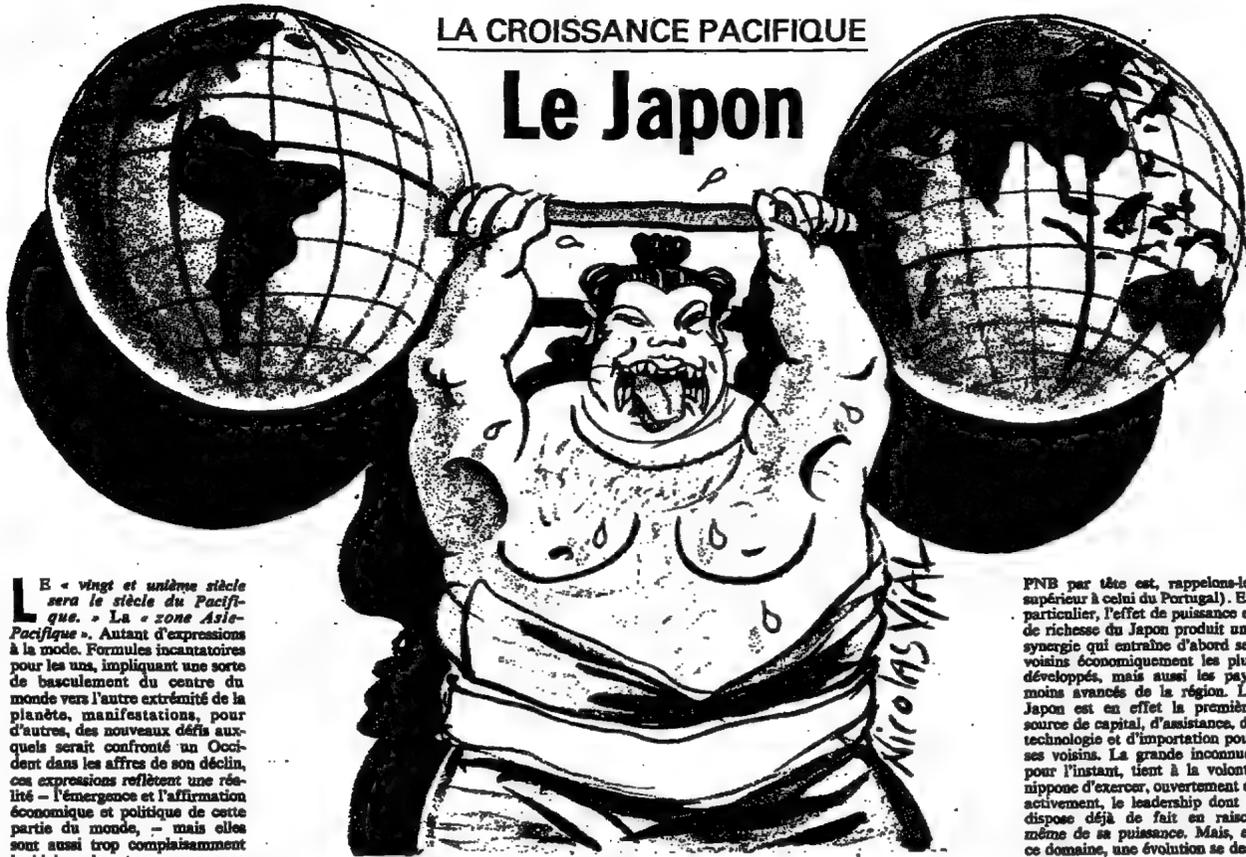
Versailles: quartier Saint-Louis, 14 h 30, façade de la cathédrale (Office de tourisme).

Inform... L'Université... Revue trimestrielle... Includes various educational and cultural notices.

Le Monde ECONOMIE

LA CROISSANCE PACIFIQUE

Le Japon



comme grand ordonnateur

Le « vingt et unième siècle sera le siècle du Pacifique ». La « zone Asie-Pacifique ». Autant d'expressions à la mode. Formules incantatoires pour les uns, impliquant une sorte de basculement du centre du monde vers l'autre extrémité de la planète, manifestations, pour d'autres, des nouveaux défis auxquels serait confronté un Occident dans les affres de son déclin, ces expressions reflètent une réalité — l'émergence et l'affirmation économique et politique de cette partie du monde, — mais elle sont aussi trop complaisamment lapidaires, donc trop vagues, pour ne pas induire en erreur.

Bien que la zone Asie-Pacifique continue à être perçue par un Occident qui l'envie et des Asiatiques en quête de reconnaissance et de puissance comme une sorte d'entité à vocation planétaire en train de se constituer, la région est loin d'être homogène. La diversité des cultures et la disparité des niveaux de développement économique rendent pour le moins utopiques les visions d'une Asie communautaire, d'une sorte de Marché commun d'Asie. Du moins pour l'instant.

An demeurant, la notion même d'Asie, inventée par les géographes européens, ne correspond pas à une donnée culturelle ni même géographique dans la région. La Chine comme le Japon utilisent des idéogrammes phonétiques pour rendre cette notion qui est absente de leurs catégories intellectuelles traditionnelles. Où commence l'Asie ? Selon la définition des Nations unies, l'Asie s'étend du Japon, à l'est, à la Turquie, à l'ouest, incluant la Mongolie au nord et l'Indonésie au sud. Obscurément, pour les Européens, l'Asie, c'est ce qui n'est pas l'Occident. Mais l'homogénéité supposée de cet « autre » que nous-mêmes relève de l'amalgame et n'existe que dans nos têtes.

L'éphémère pansiasiatisme

Assurément, il y a des sphères d'influences culturelles et d'affinités séculaires, en particulier celle qui s'est créée dans la mouvance de la Chine, l'un des plus importants foyers de civilisation, son influence s'exerçant sur ce qu'il est convenu d'appeler le monde « sinisé », marqué encore aujourd'hui par une commune écriture idéographique, même si certains pays comme le Vietnam, avec le colonialisme français, et la Corée du Nord, dans son nationalisme sourcilieux, ont abandonné les caractères chinois.

Ce monde « sinisé » comprend la Chine et ses appendices Hongkong et Taïwan, les Corées et le Vietnam, le Japon et Singapour. Malgré des diversités considérables, ce monde-là présente des similitudes, mais celles-ci ne sont pas suffisantes pour parler d'un bloc homogène. Encore moins lorsqu'on prend en compte des pays sous l'influence de l'Islam, comme l'Indonésie ou la Malaisie.

Les Japonais, dans leur messianisme rédempteur d'avant-guerre, cherchèrent certes à développer une identité asiatique en réaction au colonialisme européen, et ce fut l'éphémère pansiasiatisme des années 30-40, qui se traduisit par l'invasion japonaise de la région. En fait, le Japon se sent peut-être moins que tout autre appartenir à l'Asie. Il a tendance à se penser un cas unique, culturellement un peu à la périphérie du reste de la région, et d'abord comme un membre du camp occidental.

Ce qui incite surtout à percevoir une unité dans la zone Asie-Pacifique, c'est le dynamisme économique remarquable d'un groupe de pays qui partagent a priori un même style de développement hyper-rapide, reproduisant le « modèle » nippon, et semblent devoir constituer avec le reste de la région un ensemble en voie de structuration. Mais, sur ce point aussi, il convient d'être prudent. Obscurément pénétrés de l'idée d'un affaiblissement de la superpuissance américaine, éblouis des processus du Japon, dont le « miracle économique » tant rabâché apparaît aujourd'hui encore plus miraculeux après avoir encaissé sans faillir le choc causé par l'envolée du yen, le visiteur occidental arrivant dans une des capitales de l'Asie ne peut manquer d'être frappé par un dynamisme et une prospérité enviables. Conjugée à l'ambition affichée des dirigeants, à l'esprit d'entreprise et au goût du risque de l'homme d'affaires qui a réussi comme du plus humble commerçant dans son arrière-boutique, cette vitalité extraordinaire confirme le sentiment qu'est en train de se forger là une partie du futur de la planète.

Les statistiques étaient cette intuition. A la fin de ce siècle, les PNB cumulés de la Chine, du Japon et des pays nouvellement industrialisés de la région (Corée, Hongkong, Taïwan et Singapour) dépasseront celui des Etats-Unis, et, dès 1995, les Japonais (Etat et les investisseurs privés) auront à la tête de 1 000 milliards de dollars en biens à travers le monde

(soit 10% du montant des avoirs américains).

Selon M. Okita, économiste et ancien ministre des affaires étrangères japonais, la zone Asie-Pacifique a connu, depuis les années 60, trois vagues de développement : celle du Japon, celle des « quatre dragons » (Corée, Hongkong, Taïwan et Singapour) et celle qui commence avec le décollage de la Chine et le décollage des pays de l'ASEAN (1), dont l'un des membres, la Thaïlande, est en train de rejoindre le club des « gagnants » formé par les « dragons ».

Ces succès autorisent-ils à parler d'une « zone » ? Mis à part le Japon, largement en avance en termes d'industrialisation et de richesse, qu'ont donc en commun la Corée, au productivisme triomphant, et les Philippines, qui commencent à peine à se dégager du marasme économique, ou des pays à culture islamique comme la Malaisie ou l'Indonésie ? Au nom de quelle supposée similitude culturelle mettrait-on dans le même panier les « quatre dragons » et les pays socialistes indochinois, ce trou noir du développement au cœur de l'ASEAN ? Au demeurant, plus radicalement, qu'est-ce qui, a priori, unit, du point de vue économique, les pays membres de cette organisation, sinon des conditions climatiques et la possession de ressources naturelles ? La diversité des situations économiques, des niveaux de développement, des priorités et des problèmes auxquels sont confrontés les pays composant cette supposée zone Asie-Pacifique n'incite guère, à première vue, à en faire une entité unie.

D'autre part, la structuration en une « zone » est, à tout le moins, actuellement embryonnaire. La seule organisation régionale à vocation économique existant dans la région est l'ASEAN. Elle est née en 1967, au moment où la Grande-Bretagne, ancienne puissance colonisatrice de la Malaisie et de Singapour, se retirait militairement de la région et où les Américains étaient sur le

point de remettre la charge de la guerre du Vietnam aux Vietnamiens du Sud. Un sentiment de vulnérabilité au lendemain des victoires communistes de 1975 en Indochine contribua à resserrer les liens, assez lâches jusqu'alors, entre les membres de l'ASEAN ; mais ce rapprochement s'opéra surtout sur le plan de la coordination des diplomates. En matière économique, en revanche, si l'ASEAN a fait front commun dans les négociations commerciales avec le reste du monde, une coopération intergouvernementale, et tardive encore, à se mettre en place : la disparité des résultats économiques conjuguée à des exportations en concurrence ne facilitent guère les choses.

Avec les Australiens

Les initiatives pour faire avancer l'idée d'une communauté d'intérêts et d'une complémentarité Asie-Pacifique furent essentiellement d'origine privée... et japonaises. La même année où se formait l'ASEAN, se créait sous les auspices des hommes d'affaires nippons, et avec la coopération d'Australiens, un Conseil économique pour le bassin pacifique, qui avait pour but de définir des processus d'ajustement des politiques économiques dans la région. La Conférence pour la coopération économique du Pacifique, créée en 1983, composée d'hommes d'affaires et de personnalités du monde académique et politique de l'Asie et du Pacifique, avançait, pour sa part, l'idée d'une communauté commerciale du Pacifique. Si les constructions intellectuelles brillantes fleurissent et si le remue-ménage des idées lancées au cours d'innombrables séminaires et colloques vont bon train, ces initiatives manquent encore de substance.

Prémices peut-être à une intégration encore en pointillé, se dessine une interdépendance de plus en plus nette des économies de la région autour de l'axe de croissance que constituent le Japon et les « quatre dragons » (dont le

PNB par tête est, rappelons-le, supérieur à celui du Portugal). En particulier, l'effet de puissance et de richesse du Japon produit une synergie qui entraîne d'abord ses voisins économiquement les plus développés, mais aussi les pays moins avancés de la région. Le Japon est en effet la première source de capital, d'assistance, de technologie et d'importation pour ses voisins. La grande inconnue, pour l'instant, tient à la volonté japonaise d'exercer, ouvertement et activement, le leadership dont il dispose déjà de fait en raison même de sa puissance. Mais, en ce domaine, une évolution se dessine.

Dans beaucoup de pays d'Asie, le Japon a désormais remplacé les Etats-Unis comme premier investisseur, et avec les 50 milliards de dollars d'aide que M. Takeshita a promis au sommet de Toronto de verser au cours des prochaines années, il est en passe de devenir le premier pays donateur (dès cette année, avec un montant d'aide de 10 milliards de dollars, il a dépassé les Etats-Unis, 9,2 milliards). Une bonne partie de ces largesses est destinée aux pays de la région. La présence japonaise y est d'ailleurs beaucoup plus évidente qu'il y a une quinzaine d'années, époque où elle suscitait parfois de violentes réactions de rejet. Ces états d'âme nationalistes ne sont plus de mise aujourd'hui. Les pays de l'ASEAN, comme les NPI (nouveaux pays industrialisés) d'Asie, accueillent les Japonais à bras ouverts, et les entreprises nippones, de plus en plus nombreuses, implantées dans la région s'emploient plus activement encore qu'auparavant à tisser les mailles d'une stratégie économique en fonction de deux grands axes devenus des impératifs : reconquérir, grâce à une délocalisation de la production, une compétitivité entamée par la valorisation du yen, et assurer la stabilité des approvisionnements en matières premières en provenance des pays de l'ASEAN.

Le phénomène nouveau et récent, c'est le changement d'attitude des Japonais. On a désormais reconnu à Tokyo la nécessité d'une « division horizontale » du travail entre le Japon et ses voisins comme clé de voûte de la croissance nipponne au cours des prochaines décennies, tant pour remédier à un excédent commercial déstabilisant les relations avec ses partenaires que pour des raisons de rentabilité des investissements. Surtout, cette stratégie économique est désormais étayée par une diplomatie beaucoup plus active. A Toronto, il y a quelques semaines, M. Takeshita s'est clairement posé en porte-parole des nations asiatiques, faisant inclure dans le communiqué final certains de leurs sujets de préoccupation (de la question du Cambodge à la sécurité à la veille des Jeux olympiques de Séoul). Pour la première fois, le Japon se marquait comme « non occidental » dans ce club des puissances où, longtemps, on l'avait considéré comme une sorte d'« Occidental d'honneur ».

Un peu plus tard, M. Uno, ministre des affaires étrangères, déclarait à la conférence de l'ASEAN

à Bangkok que le Japon était prêt à contribuer à la stabilité de la région, non seulement sur le plan économique mais aussi sur les plans politique et diplomatique.

Cette visite avait été précédée par une autre : la première en date depuis la guerre du directeur de l'Agence de défense nipponne (équivalent d'un ministre de la défense) : en se rendant à Djakarta et à Singapour, M. Kawara avait donné un autre signe de changement de l'attitude de Tokyo. Promettant aux pays de l'ASEAN une aide économique « prioritaire » et à Hanoi une reprise de son assistance financière comme encouragement à un règlement de la question cambodgienne, le Japon a clairement indiqué à ses voisins qu'il entendait jouer un rôle diplomatique réel dans la région. L'absence de critiques de leur part est significative d'une acceptation du nouveau rôle régional que se propose d'assumer le Japon, bien que dans les capitales asiatiques on reste très sensible à toute évolution substantielle des capacités militaires nipponnes.

Fierté nationale

Les Japonais ne cachent désormais pas une certaine fierté nationale, ressentie souvent en Occident comme de l'arrogance, qui n'a rien à voir avec les vieux rêves du Japon impérial ou de la « Grande Asie », mais témoigne surtout d'une aspiration à être reconnu pour ce qu'ils ont accompli. Ils ont d'autre part tendance, comme d'ailleurs les autres pays de la région, à percevoir les Etats-Unis comme une superpuissance déclinante.

De protégé au profil bas, le Japon est en train de devenir un partenaire à part entière, parlant — presque — sur un pied d'égalité avec Washington, qui ne lui concédait autrefois qu'un strapontin dans la définition de la politique en Asie. Si le Japon entend jouer un rôle à la mesure de sa puissance dans la région, cette aspiration a aussi ses limites. Et puis, pas plus que ses voisins n'ont envie de voir le Japon mener une politique « indépendante » des Etats-Unis, les dirigeants nippons ne souhaitent assumer de responsabilités militaires qui violeraient davantage (car c'est déjà chose faite) la Constitution, et surtout leur attireraient les foudres des pays de la région tout en leur aliénant une partie de leur opinion publique.

Il se crée actuellement entre le Japon, les PNI, l'ASEAN et la Chine une aire de complémentarité économique, voire d'interdépendance, dont les conséquences politiques sont évidentes mais que personne ne souhaite vraiment voir se structurer en une « zone » qui figerait des rôles se cherchant encore. Personne, à commencer par les Japonais, ne semble avoir intérêt à donner un carcan institutionnel à ce qui n'est encore qu'un glissement d'intérêts convergents. Mais si l'on élabore tant de formules possibles de coopération (le ministre du commerce et de l'industrie nippon envisage par exemple de se doter d'une agence spéciale chargée des questions d'interdépendance régionale), c'est qu'il existe de fortes potentialités de conflits d'intérêts entre le Japon et les petites puissances émergentes, telle la Corée. L'idée d'une pax japonica est étrangère aux dirigeants nippons, mais ils sont en revanche soucieux d'orchestrer une coopération régionale destinée, quelles que soient les formules, à apaiser les rivalités qui se profilent.

PHILIPPE PONS.

(1) Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui regroupe Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Singapour.

Le « Monde Economie » publiera dans ses éditions du mois d'août une série de cinq articles sur les rapports entre les pays du Pacifique et le monde industrialisé occidental.

مكتبات الصحف

La chronique de Paul Fabra

La politique et la science de la facilité

TOMBANT sur un ancien numéro d'une prestigieuse publication, The American Economic Review datée de septembre 1972...

A une époque où une bonne partie des décisions gouvernementales, que ce soit aux États-Unis, en France, en Chine, en Argentine ou ailleurs...

À entendre ses auteurs, le rapport est destiné à servir le débat public. Il est censé fournir, sous une forme accessible, les informations et l'analyse sur la base desquelles le pouvoir exécutif a défini sa ligne d'action.

Le professeur à Columbia estime que le rapport rédigé il y a seize ans par les conseillers de Nixon n'était « au mieux qu'une défense et illustration de la politique suivie par ce dernier ».

Ne nous attendons pas ici sur le point de vue personnel de l'auteur qui était fort contestable. Phelps en particulier se faisait à cette époque-là l'avocat d'une inflation régulière, beaucoup moins dangereuse, selon lui, pour l'expansion économique qu'une stabilisation brutale dont il pensait qu'elle pouvait laisser dans le corps économique des traces durables.

Mais combien justifiée apparaît, avec le recul du temps, la critique adressée par Phelps à l'administration Nixon, coupable, selon lui, d'abus des autres et de s'abuser elle-même en « surestimant grossièrement l'efficacité des méthodes de sa politique ».

gré, l'administration Nixon, opérant un renversement à 180 degrés de ses positions antérieures, décida d'instituer pour l'année 1972 le contrôle des prix et des salaires, cela afin de briser comme on disait déjà à l'époque, en croyant dire quelque chose, les « anticipations inflationnistes ».

EN réalité, cette année 1972, située à cheval entre deux dévaluations du dollar (décembre 1971 et février 1973) qui allaient avoir raison du système des taux de change fixes, devait être marquée par un relâchement inouï des disciplines monétaires les plus élémentaires.

Depuis lors, dira-t-on, certains résultats ont été obtenus aux États-Unis et ailleurs, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'inflation. Mais au cours de la période qui s'est écoulée depuis 1972, riche en crises et en troubles de toutes sortes, s'est produit aussi un phénomène sur lequel on entrait sans que l'on ait pu le saisir.

La chômage et l'inflation forment deux des principaux thèmes du rapport des conseillers économiques de Nixon. Ils proposaient de ramener en cours d'année le premier au voisinage de 5 %.

À la relecture, les aspects internationaux du rapport sont encore plus désespérants. Les conseillers de Nixon s'inquiétaient — c'était déjà la préoccupation première à Washington — de la « détérioration » de la balance commerciale des États-Unis.

Entre la décision prise en 1969 par l'administration Nixon dans le dessein déclaré de combattre l'inflation et celle de détruire les villes ennemies pendant la guerre, Phelps estime qu'il y a une analogie. Dans les deux cas, l'objectif était de réduire au minimum les dommages causés par la guerre.

LEVANT le débat, Phelps termine son article par quelques réflexions d'ordre général. La politique économique ne serait pas une exception : « Il semble bien ressortir, écrit-il, de l'expérience que les techniques et les connaissances scientifiques ne jouent pas un rôle essentiel dans la conduite des affaires publiques ».

Entre la décision prise en 1969 par l'administration Nixon dans le dessein déclaré de combattre l'inflation et celle de détruire les villes ennemies pendant la guerre, Phelps estime qu'il y a une analogie. Dans les deux cas, l'objectif était de réduire au minimum les dommages causés par la guerre.

(1) Dans l'Entente. Écrite commença le récit de ses tribulations par ces mots, qui signifient : « Je tremis en le racontant ».

LES ENJEUX DE LA DÉGRADATION ÉCONOMIQUE EN AMÉRIQUE LATINE

Dettes ou démocratie ?

La tentation de l'autoritarisme gagne les pays latino-américains. La contrer exige des pays industrialisés un geste spectaculaire pour alléger la dette.

par MOISE IKONICOFF (*)

TOUR à tour, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale viennent de reconnaître publiquement la gravité des conséquences sociales des plans d'ajustement structurels dans les pays endettés du tiers-monde.

En Amérique latine, c'est le renouveau démocratique qui paraît la victime toute désignée du déséquilibre financier extérieur. Face à l'impuissance des gouvernements élus à mettre un terme au processus apparemment inéluctable de dégradation économique, dans des pays où la démocratie n'est pas encore profondément ancrée, la tentation de retour à l'autoritarisme est très forte.

Au moment même où les événements qui ont lieu dans les pays de l'Est laissent penser que, peut-être pour la première fois dans l'histoire, le pari démocratique est enfin susceptible d'être gagné à l'échelle universelle, l'Occident serait-il indifférent à la restauration de l'autoritarisme en Amérique latine ?

Mais quelle solution ? Le point central de cette question réside probablement dans la méthode d'approche du problème. Jusqu'à maintenant, cette méthode consistait pour l'essentiel à associer dans le règlement de la dette les deux principaux acteurs, les banques et les pays endettés.

Aux organismes financiers internationaux et de façon ponctuelle, aux gouvernements des pays créanciers, revenait le rôle d'intermédiaire destiné à rendre compatibles les intérêts des uns avec les possibilités des autres.

La solution ne peut donc provenir que d'une inversion de cette logique, qui consisterait à dissocier les deux partenaires afin d'apporter une réponse adaptée aux problèmes spécifiques de chacun d'entre eux.

Le problème des banques une fois résolu, que faire alors des dettes contractées par les secteurs public et privé des pays du tiers-monde ? La libération pure et simple des engagements des pays du tiers-monde soulèverait plusieurs objections. On pourrait prétendre en effet que la confiance qui somme toute constitue le fondement de l'expansion du crédit international requerrait d'être ébranlée, ce dont les pays aujourd'hui endettés seraient les premières victimes.

La libération pure et simple des engagements des pays du tiers-monde soulèverait plusieurs objections. On pourrait prétendre en effet que la confiance qui somme toute constitue le fondement de l'expansion du crédit international requerrait d'être ébranlée, ce dont les pays aujourd'hui endettés seraient les premières victimes.

La dette externe se transformerait ainsi en dette interne et les débiteurs seraient tenus de l'honorer en versant les montants correspondant aux services, à un fonds destiné à financer des projets de développement. L'allocation de ressources, les critères de gestion du fonds, seraient l'objet de négociations entre pays créanciers et pays endettés.

Utopique ? A tous ceux qui seraient tentés de porter cette appréciation sur ce projet, je leur recommanderais vivement d'étudier en détail les dispositions contenues dans la loi 480 sur les excédents agricoles, en vigueur aux États-Unis entre la fin de la seconde guerre mondiale et le milieu des années 60, car un système analogue à celui proposé ici a bel et bien fonctionné dans le tiers-monde au cours de la période considérée.

BIBLIOGRAPHIE

« POKER D'ENFER », de Martine Vanden Driessche

Empoignade pour la SGB

POUR juste quelques semaines après l'assemblée générale du 14 avril qui marqua la fin — provisoire, nous le voyons aujourd'hui — du feuilleton de l'OPA sur la Société générale de Belgique, Martine Vanden Driessche, journaliste au Soir de Bruxelles, mettrait un point final à son livre Poker d'enfer.

« LE ROMAN DE L'ARGENT », de Stéphane Denis

Le capitalisme de connivence

« D'OU viennent les « noyaux durs » ? Comment M. Balladur les a constitués et pourquoi ? Qui sont ces « amis » de « l'Etat RPFR » que les socialistes essaient d'écarter aujourd'hui, comme en témoignent le changement à la tête de l'UAP ? Le livre de Stéphane Denis Le Roman de l'argent nous conduit en effet à résoudre les problèmes économiques du tiers-monde ? Rien n'est moins sûr.

REPRODUCTION INTERDITE. M. D. LA CAIS. CA. DU SERVICE. COMPTEUR ET CONTRÔLEUR. LE MONDE DE BILICIT. COMPTEUR ET CONTRÔLEUR. LA DIRECTION DES PROFINANCES. COMPTEUR ET CONTRÔLEUR. LE MONDE DE BILICIT. COMPTEUR ET CONTRÔLEUR.

UNIVERS DE LA GESTION

Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE renforce sa position de leader sur les

MARCHÉS D'OPTIONS

DIPLOMÉS DE POLYTECHNIQUE, MINES, CENTRALE, HEC ESSEC, ESCP, DESS, DEA

1^{re} banque en Europe et au Japon sur ces marchés, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE recherche en effet des candidats âgés d'environ 30 ans, possédant une première expérience.

dans des domaines variés (traders, commerciaux, recherches - développements) dans un contexte dynamique d'autonomie. Ces réelles opportunités d'un métier passionnant dans un secteur financier pointu, offrent de belles perspectives d'évolution, ne peuvent convenir qu'à des candidats à fort potentiel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CONJUGUONS NOS TALENTS.

RECHERCHONS GESTIONNAIRE (H./F.) spécialisé dans l'immobilier

35 ans minimum, possédant expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans la profession (gestion d'environ 1 000 logements).

Connaissances : Rapports locataires/bailleurs ; Contrats des concessionnaires ; Capable d'encadrer une équipe dans le cadre d'une hiérarchie.

Poste à pourvoir rapidement à Paris. Salaire attractif : 150 000 F. Evolution possible.

Ecrire avec c.v., photo et prétentions sous n° 8 703 M, le Monde Publicité, 5, rue Montessuy, 75007 PARIS qui transmettra.

LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

La filiale de Crédit Bail Mobilier du Crédit Agricole recherche pour son service "Etudes des risques" un

ANALYSTE FINANCIER

qui sera chargé :

- de l'analyse des dossiers de Crédit Bail, de leur acceptation dans le cadre de sa délégation ou de leur présentation au Comité des Risques pour les dossiers les plus importants, d'assister le réseau dans le montage des dossiers.

Une formation supérieure à caractère financier ou économique est exigée ainsi qu'une expérience de 5 ans dans l'étude des dossiers de financement d'entreprises. Ce poste est basé dans la banlieue Ouest de Paris et comporte des déplacements en province.

Envoyez lettre manuscrite, CV, prétentions sous référence LAM/07.42 à CNCA - Service Gestion des Personnes BP 48 78280 GUYANCOURT.



Le Monde CADRES

Important organisme public de logement social - Marseille BUDGET ANNUEL : 1 MILLIARD, 630 AGENTS

recherche RESPONSABLE DU SERVICE COMMUNICATION

sous l'autorité directe du Directeur Général équipe de trois personnes, budget spécifique

CHARGÉ DE :

- La conception ; L'animation ; La mise en œuvre ; Le suivi d'une stratégie de communication globale interne et externe.

Formation à la communication exigée. Niveau L.U.T. minimum. Expérience souhaitée 2 à 3 ans dans un poste similaire. Poste disponible immédiatement.

Adresser c.v. et prétentions sous n° 8 785, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Montessuy, PARIS-7^e.

Le Centre national de la recherche scientifique RECRUTE PAR CONCOURS

97 ingénieurs 30 personnels techniques

Pour tous renseignements complémentaires (métiers, lieu de travail, formalités de candidature), composer sur MINITEL, numéro de téléphone 36-14 suivi du code d'accès S.I.C. 4, sélectionnez la rubrique : Emplois-Recherche.

Les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers de candidature sont fixées respectivement au 9 septembre et 15 septembre 1988.

Passer le bon choix en devenant... SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COLLABORATEURS COMMERCIAUX (S.E.C.C.) d'un organisme dynamique et performant.

INGÉNIEUR DÉBUTANT(E) ou quelques années d'expérience, spéc. hyd. fluvi. et/ou ass. urban. Gén. et appliqué pour mod. math. en mécanique fluides.

ARCHITECTE URBANISTE CONFIRMÉ(E) Env. c.v. et prétentions à URBASCOPE 8, rue d'Aligre, 75012 Paris.

RESPONSABLE avec expérience et pratique en tous domaines. Indes 433, fort. public. Adr. lettre manuscrite, références et c.v. à Monsieur le Président du C.D.D.C.A.T., rue du Nivern, 88100 Mulsheim.

THESARDS possèdent un DEA dans les domaines thermiques, mécanique, mécanique des fluides, optique, optoélectronique, physique, pour travaux de recherche à dominante expérimentale.

GÉOMÈTRES SOCIÉTÉ DE BONDAGES, ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS. VOUS RECHERCHONS OPERATEUR TOPOGRAPHE, J.H. 23 ans - Dipl. bac FS + dipl. univ. d'ingénieur technique.

JEUNE COMPTABLE (niveau bachelier, 2 ans exp. métropole ou étranger. Libre de suite pour suivi trésorerie tous journaux auxiliaires. Démarches administrat. Locales sous tutelle du directeur régional. Avantages liés à l'hôtellerie et expatriations.

INGÉNIEURS pour travaux d'études : auto dynamique, thermique, combustion, mécanique, analyse d'essai informatique. Débuts acceptés. Env. c.v. à ESSAR, 129, r. du Fg-Poissonnière, 75006.

COMPTABILITE ET CONTROLE DE GESTION LA DIRECTION DES PROGRAMMES ET DES AFFAIRES FINANCIERES recherche pour ses services situés à PARIS

Comptables et contrôleurs de gestion

Ecoles supérieures de commerce, université 3^{ème} cycle (sciences économiques), IEP section ECO FI, DECS ou niveau certificat supérieur de révision comptable, débutants ou ayant une première expérience pour assurer au sein d'une équipe et en relation avec les Directions

Régionales des fonctions de : • comptabilité et gestion financières. • contrôle de gestion. Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions, sous réf. CG à Mme Chiaprot, France Télécom, DPAF, 20, avenue de Ségur, 75700 Paris.



UN AVENIR D'AVANCE

CADRE COMPTABLE

PARIS Groupe Financier de crédit, orienté vers les problèmes d'énergie, mais pratiquant également le crédit bail mobilier et d'équipement, recherche le cadre qui assurera les comptes de ces sociétés et aura la responsabilité de ceux d'une vingtaine de sociétés diverses.

30-35 ans environ, titulaire du DECS, "pointu" en comptabilité générale et en fiscalité, vous avez quelques années de pratique en Cabinet d'Expertise.

Dépendant du Chef Comptable du Groupe, vous encadrerez 2 personnes et aurez des relations fonctionnelles avec d'autres collaborateurs travaillant sur des comptes de sociétés dont vous avez la responsabilité. Vous aurez l'autorité que justifieront vos compétences.

Ce poste est à pourvoir rapidement. Votre candidature (lettre manuscrite, CV, prétentions et photo) sous référence 203 PA 089 M sera examinée par notre Conseil Michel BARBEY qui vous documentera avant de vous recevoir.

centor 26, rue Henri Monnier 75009 PARIS

L'IMMOBILIER

appartements ventes 2^e arrdt Près PALAIS-ROYAL 3 P., 80 m², VUE DÉGAGÉE, 5^e ét., sac, charme, 1 880 000 F., 48-24-83-33.

13^e arrdt AVENUE D'ITALIE bel apt., conception originale, 8^e ét., 3 p., 4^e étage, 4 450 F. + 475 F. ch., 4 p., 78 m², 3^e ét., 5 530 F. + 880 F. ch., prix complet, POG 45-87-71-00.

14^e arrdt RUE D'ALÉSA studio 32 m², récent, urgent, cause succession, 460 000 F. Tél. : 40-24-17-77. CONSEIL HABITAT.

Province MEGÈVE/MONT-D'ARBOS près du trou n° 2 du golfe à vendre APPARTMENT magnifique 2 pièces 50 m² terrasse + jardin + garage + cave + piscine + spa. Cuisine équipée. Prix : 950 000 F. Tél. : (16) 50-55-99-08.

BAGNOLES-DE-L'ORNE Particulier vd studio 25 m² avec garage, tout confort. Libre à la vente : 190 000 F. Tél. : (16) 31-40-10-16.

RECHERCHE Paris (13^e, 18^e, 20^e) appart. 3 p. (60 m²) TOUT CONFORT Tél. : (01) 42-05-10-10 ou 42-01-54-88 (+ 19 h.)

RECHERCHE Paris (13^e, 18^e, 20^e) appart. 3 p. (60 m²) TOUT CONFORT Tél. : (01) 42-05-10-10 ou 42-01-54-88 (+ 19 h.)

RECHERCHE Paris (13^e, 18^e, 20^e) appart. 3 p. (60 m²) TOUT CONFORT Tél. : (01) 42-05-10-10 ou 42-01-54-88 (+ 19 h.)

RECHERCHE Paris (13^e, 18^e, 20^e) appart. 3 p. (60 m²) TOUT CONFORT Tél. : (01) 42-05-10-10 ou 42-01-54-88 (+ 19 h.)

locations non meublées offres Région parisienne

CHAMPIGNY dans résidence de standing, beau 3 p., 4^e étage, 2 573 F. + 387 F. charges, chère avec cab. de toil., 1 185 F. + 230 F. chqcs, 47-06-54-87.

M^e CHARENTON-ÉCOLES de imm. indép. 3 p., 65 m², 3^e étage, 4 450 F. + 475 F. ch., 4 p., 78 m², 3^e ét., 5 530 F. + 880 F. ch., prix complet, POG 45-87-71-00.

FRESNES Immeuble de standing, beaux 3 pièces, 3 282 F. + chqcs et 2 900 F. + chqcs, de 8 h à 8 h 30, 48-37-85-87.

locations non meublées demandes Paris

EMBASSY SERVICE 8, avenue de Messine, 75008 Paris, recherche APPTS DE GRANDE CLASSE, belles réceptions avec minimum 3 chambres. Tél. (1) 45-62-78-99.

RECHERCHE Paris (13^e, 18^e, 20^e) appart. 3 p. (60 m²) TOUT CONFORT Tél. : (01) 42-05-10-10 ou 42-01-54-88 (+ 19 h.)

RECHERCHE Paris (13^e, 18^e, 20^e) appart. 3 p. (60 m²) TOUT CONFORT Tél. : (01) 42-05-10-10 ou 42-01-54-88 (+ 19 h.)

RECHERCHE Paris (13^e, 18^e, 20^e) appart. 3 p. (60 m²) TOUT CONFORT Tél. : (01) 42-05-10-10 ou 42-01-54-88 (+ 19 h.)

bureaux Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL DOMICILIATIONS SARL - RC - RM Spécialistes 48 ans, expér. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques. 43-55-17-50.

DOMICILIATION 8^e bureaux, télex, télécopie AGECO 42-94-95-28.

DOMICILIATION DEPUIS 80^e MOIS PARIS 1^{er}, 8^e, 12^e, 15^e, INTER DOM 43-40-31-45.

viagers FONCIAL 45-55-86-18 47, AVENUE BOSQUET, 7^e Spécialiste 48 ans, expér. Et. gratuite personnalisée. Avant. fiscal. Rente indexée.

propriétés A vendre en Corèze belle maison, sur 5 200 m², restaurée 170 m² habitable, 3 chambres, salon avec une grande cheminée, salle à manger, cuisine, grande salle d'activité avec mezzanine, salle de bain. Prix : 390 000 F. Tél. 85-98-10-36

مكتبة الأصيل

Economie

SOMMAIRE

■ Les délits d'initiés continuent de provoquer des scandales à la Bourse de Tokyo. La nouvelle loi tendant à les réprimer n'apparaît pas comme une arme suffisante (lire ci-dessous).

■ Quatre personnes ont été arrêtées, dont deux en France, dans une affaire d'escroquerie boursière à la suite d'une enquête menée à Genève (lire ci-dessous).

■ Le gouvernement américain va engager 4 milliards de

dollars pour sauver de la faillite la première banque du Texas (lire page 22).

■ Le plan social pour les salariés âgés de la Normande constitue une innovation importante qui pourrait ouvrir la voie à de nouvelles pratiques (lire page 19).

Plusieurs escroqueries boursières au Japon, aux Etats-Unis et en Europe

Les scandales de la Bourse de Tokyo continuent d'éclabousser les milieux politiques

Une nouvelle affaire de délit d'initiés a provoqué l'émotion en fin de semaine dernière à la Bourse de Tokyo. Elle ravive le scandale de la société Recruit, dans lequel auraient été impliqués les plus hautes autorités politiques japonaises.

TOKYO
Correspondance

Secouée par une vague estivale de scandales, la place boursière de Tokyo a tendance à ressembler aux sœurs d'Anglais, et il apparaît douteux que les autorités de tutelle puissent s'en tenir encore longtemps à la toréance dont elles ont fait preuve dans le passé à l'égard de comportements qui déconsolent le marché financier le plus important du monde.

Dans l'après-midi du 29 juillet, le Tokyo Stock Exchange (TSE) a dû suspendre en catastrophe la quotation du titre Sankyo Seiki. L'annonce officielle du rapprochement de cette société avec Nippon Steel devant intervenir juste après la fermeture du marché.

Vendredi 21 juillet à l'ouverture, l'action de Sankyo Seiki, premier fabricant mondial de juke-box, s'était envolée, en gagnant 90 yens sur son cours de la veille, pour un volume de transactions six fois supérieur à la normale. Devant les soupçons de délit d'initiés avancés par le département de surveillance du TSE, le président de Sankyo Seiki a protesté de sa bonne foi en affirmant que toutes les précautions avaient été prises pour préserver le secret sur le rapprochement avec Nippon Steel.

Le plus important sidérurgiste mondial, engagé dans un vigoureux effort de diversification, est devenu le premier actionnaire de Sankyo Seiki. Celui-ci cherchait un actionnaire stable après avoir repoussé avec succès une tentative d'OPA (offre publique d'achat) inamicale lancée par Minebea Co. Nippon Steel a repris la part de 18 % du capital que Minebea avait revendu, au printemps en reconnaissant son échec.

La réaction inhabituellement rapide des responsables du TSE témoigne, en tout cas, de leur souci de relever la réputation de la

Bourse de Tokyo et des maisons de titres nipponnes, sérieusement mises à mal par la multiplication des scandales.

Le problème est que, s'il y a eu effectivement délit d'initiés, ses auteurs ont de bonnes chances de demeurer impunis puisqu'une nouvelle législation plus sévère, votée par la Diète au printemps, ne sera appliquée qu'à partir du 1^{er} avril 1989.

Une loi insuffisante

L'ence de ce texte était d'ailleurs à peine sèche que l'affaire Recruit-Cosmos est venue en souligner les insuffisances. Si elle donne enfin une définition précise du délit d'initiés et des personnes susceptibles d'être poursuivies, la nouvelle loi n'a pas vocation à moraliser les méthodes douteuses d'introduction en Bourse couramment appliquées par le cas Recruit. Elle n'améliore pas non plus la surveillance légale du marché hors cote, concerné par l'affaire Recruit.

Président et fondateur de Recruit Ltd, une société de service, qui domine le marché des petites annonces professionnelles, Hirohisa Ezoe avait offert à soixante-seize personnes soigneusement sélectionnées pour leur influence dans la politique, les affaires ou la presse des actions de Recruit-Cosmos, une filiale immobilière non cotée en Bourse.

Payés 1 200 yens en 1984 par ces heureux bénéficiaires, l'action Recruit-Cosmos devait franchir allégrement la barre des 5 000 yens lors de son introduction en Bourse en octobre 1986. Profits énormes, qui plus est exonérés d'impôt, pour les « amis » de M. Ezoe.

Plus d'un mois après la découverte du pot aux roses par le quotidien Asahi, le ministre des finances (MOF) n'a toujours pas officiellement obtenu la liste des soixante-seize bénéficiaires, les sociétés hors cote n'étant pas tenues de révéler le nom de leurs actionnaires. On sait néanmoins qu'y figurent les secrétaires particuliers des principales figures du Parti conservateur libéral-démocratique (PLD), y

compris le premier ministre, Noboru Takeshita, et le ministre des finances, Kiichi Miyawawa.

Confronté aux défaillances de la législation, le bureau des transactions boursières du ministère est toujours à rechercher les moyens légaux de faire engager des poursuites contre les responsables de Recruit-Cosmos ou les bénéficiaires de l'opération.

La Cour suprême, dans un jugement tout récent sur une affaire similaire remontant à 1972, vient pourtant de lui souffler une partie de la réponse. Elle a confirmé définitivement un jugement qualifiant de corruption le fait d'avoir acquis au cours du marché hors cote des actions de la société Shokusan Jutaku Sogo juste avant son introduction en Bourse. On peut toutefois douter que la loi soit bien la même pour les fonctionnaires du MOF et du TSE mis en cause dans cette vieille affaire et pour les politiciens compromis dans le scandale Recruit.

Routine

En effet, « cela n'a rien d'inhabituel, c'est une chose que non seulement Recruit mais toutes les autres sociétés font lorsqu'elles sont introduites en Bourse », a déclaré avec sa franchise coutumière Michio Watanabe, un autre des principaux dirigeants du PLD ayant bénéficié des faveurs de M. Ezoe.

Routine en effet que la manipulation à la hausse des cours des actions nouvellement cotées, ainsi que le financement par le Kabuto-Cho (Bourse de Tokyo) des énormes dépenses des hommes politiques nippons. Il reste à savoir si ces pratiques de « république bananière » sont encore compatibles avec le statut d'une place financière qui représente plus de 40 % de la capitalisation de tous les marchés de la planète.

« Quant on arrive au point où l'on dit que le marché est pourri, il est d'autant plus important de poursuivre en permanence notre effort de nettoyage », reconnaît Hideo Sakamaki, chargé de la réorganisation interne de Nomura Securities, la première maison de courtage japonaise.

Nomura a décidé, début juillet, de copier en deux son département

clientèle « entreprises », en créant une « filiale de Chine » entre le personnel qui s'occupe du financement des entreprises ciliées (émissions d'actions ou d'obligations) et celui qui effectue les transactions boursières quotidiennes sur les actions de ces mêmes sociétés. Cette précaution élémentaire pour éviter les délits d'initiés est une innovation au Japon, et elle a d'ailleurs provoqué une sorte de séisme psychologique dans la profession.

La fin d'un monde

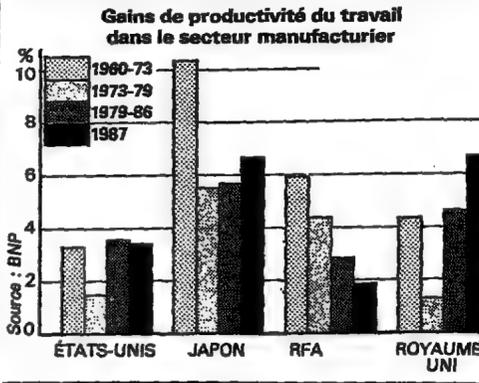
Les autres maisons de courtage de la place devront *volens nolens* suivre le leader, et pour les courtiers japonais, si du moins ladite « muraille » se révèle bien étanche, c'est véritablement la fin d'un monde. Nikko Securities, une autre des « quatre grandes » qui domine la place de Tokyo, a décidé d'interdire purement et simplement aux membres de son conseil d'administration de jouer en Bourse pour leur propre compte.

Cette crise de paritarisme est rien moins que spontanée. Selon le responsable d'une maison de titres étrangère membre du Tokyo Stock Exchange, les professionnels sont actuellement bombardés de directives administratives « émanant du MOF et qui leur demandent peu ou prou de faire la police au sein de leur personnel et de leur clientèle. Le ministre, qui n'a pas la liberté de mouvement d'une organisation indépendante comme la Securities and Exchange Commission américaine, ne dispose en outre ni des instruments légaux ni des moyens humains pour assainir le marché de Tokyo. Or l'internationalisation et la globalisation des marchés financiers ne peuvent plus s'accommoder de pratiques qui inquiètent les investisseurs ou les courtiers étrangers, bien moins « initiés » que les autochtones. « A l'extérieur, le TSE a été critiqué pour être extrêmement volatil, spéculatif et, un mot que je n'aime pas manipulé », reproche un responsable de Nomura. Sur les deux premiers points, le jugement des « gajins » (littéralement : les gens du dehors) est contestable. Mais comment leur donner tort sur le troisième ?

BERNARD HAMP.

Performance britannique en productivité

Les gains de productivité du travail ont été plus forts en Grande-Bretagne, sur la période récente, que chez les principaux partenaires, Japon excepté, comme le montre le graphique. Cependant, la hausse de la productivité manufacturière est aussi liée à un recul de l'emploi plus marqué que dans les autres pays d'Europe de 1982 à 1986. En 1987, en revanche, la production manufacturière contribue davantage à la progression de la productivité.



Source : BNP

REPÈRES

Assurance-maladie Nouvelle progression des dépenses

L'augmentation des dépenses d'assurance-maladie est restée élevée à la fin juin, selon les statistiques que vient de publier la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés : + 4,5 % en rythme annuel (+ 2,3 % à prix constants) contre + 3,8 % à la fin mai. En moyenne annuelle, les soins de santé progressent de + 4,9 % (contre + 4,3 % fin mai) et les honoraires privés de + 8,9 % (+ 8 % à fin mai). Le taux de croissance annuelle des remboursements d'honoraires médicaux s'établit à + 10,3 % (+ 9,4 % fin mai).

Hausses d'août Electricité + 2,5 % Transports parisiens + 5,5 %

Les tarifs d'EDF augmentent de 2,5 %, lundi 1^{er} août, aussi bien pour les ménages que pour les industriels, comme l'a annoncé à la fin juin le gouvernement. Le prix du gaz avait augmenté d'autant le 1^{er} juillet.

Electricité + 2,5 % Transports parisiens + 5,5 %

Les tarifs d'EDF augmentent de 2,5 %, lundi 1^{er} août, aussi bien pour les ménages que pour les industriels, comme l'a annoncé à la fin juin le gouvernement. Le prix du gaz avait augmenté d'autant le 1^{er} juillet.

Assurance-maladie Comme prévu également, les tarifs des transports parisiens (RATP, SNCF, autocars) gagnent 5,5 % en moyenne (des hausses de 2,5 % en province ont eu lieu en juillet). Le carnet de dix tickets de dixième classe coûte 30 F au lieu de 28,20 F (+ 6,4 %), tandis que la carte orange passe à 170 F (+ 4,9 %) pour une et deux zones, à 219 F pour trois zones (+ 5,3 %), 300 F (+ 5,6 %) pour quatre zones et 382 F (+ 5,8 %) pour cinq zones.

Exportations mondiales La RFA à nouveau numéro un en 1987

En 1987 comme en 1986, la République fédérale d'Allemagne a été le principal exportateur mondial, ses ventes à l'étranger s'étant élevées à 294 milliards de dollars. Vient ensuite les Etats-Unis (250 milliards) et le Japon (231 milliards). Pour les importations, les Etats-Unis restent le numéro un mondial avec des achats de 424 milliards de dollars. Ils sont ensuite suivis par la RFA (228 milliards), la France (158 milliards) et le Royaume-Uni (154 milliards) et le Japon (151 milliards).

Le Fonds monétaire international, qui a publié ces données samedi 30 juillet à Washington, fait également remarquer que les échanges commerciaux à l'intérieur de la Communauté européenne se sont accrues à un taux restant plus élevé en 1987 et 1988 que les échanges dans l'ensemble des pays industrialisés. — (AFP.)

Echanges Les excédents du Japon continuent de se réduire.

L'excédent commercial du Japon est revenu, en juin 1988, à 7,38 milliards de dollars contre 8,04 milliards en mai, les importations augmentant de 35 %, essentiellement dans le secteur des matières premières (pétrole brut et métaux non ferreux) et les exportations progressant de 16,2 %. L'excédent de la balance des paiements courants (qui inclut les services) est passé de 7,5 milliards de dollars en juin 1987 à 6,43 milliards de dollars en juin 1988.

AFFAIRES

Dior deviendra le holding de M. Arnault dans le luxe

Il se confirme, de bonne source, que M. Bernard Arnault, PDG de la Financière Agache, va céder une part importante de sa filiale Christian Dior dont il possède actuellement 100 % des titres (Le Monde du 31 juillet et 1^{er} août). Cette part cédée devrait être 35 % à 45 %, du capital pour environ 3 milliards de francs. Elle devrait être reprise par des investisseurs et l'on évoque à ce sujet les noms du Crédit lyonnais et de Worms et Cie. Les actions détenues par Financière Agache dans LVMH Moët-Hennessy-Louis Vuitton seront apportées à Dior qui deviendra le holding du groupe dans le luxe.

Au conseil de surveillance de LVMH qui devrait prendre place en septembre prochain, on note l'arrivée des représentants de M. Arnault : MM. Jean-Maxime Léveque, PDG du Crédit lyonnais, Jean Arnault, le père de Bernard, Antoine Berheim (banque Lazard) et Nicolas Clivey-Worms, président de la compagnie Worms.

GEORGES SUEUR.

MER

M. Mellick annonce la création d'une « mission de réflexion » sur l'avenir de la marine marchande

LILLE
de notre correspondant

M. Jacques Mellick, ministre délégué à la mer, a consacré sa première visite officielle à Boulogne-sur-Mer, dont le député et maire (PS), M. Guy Lengagne, est l'un de ses prédécesseurs à la place Fontenoy. M. Mellick a pris contact avec toutes les organisations syndicales et professionnelles de la mer, dans un climat empreint à l'évidence, de part et d'autre, d'un souci de compréhension. A la chambre de commerce, il a rencontré le monde patronal et les responsables du port.

Cette visite, bien que marquée d'une forte tonalité régionale, notamment par un plaidoyer ardent de M. Lengagne pour le premier port de pêche de France, avant Lorient, n'a pas escamoté les autres problèmes : « La modernisation du secteur de la pêche, a dit M. Mellick, ne peut se concevoir dans l'anarchie. Le développement de la pêche doit être adapté aux ressources des eaux communautaires. »

Quant aux difficultés de la marine marchande, le ministre affirme que « rien ne permet de prévoir une issue proche. Je vais, et j'ai ajouté, demander au premier ministre de mandater un parlementaire qui serait secondé par un professionnel de haut niveau pour mener, pendant six mois, une mis-

La fiction - devenue réalité

Quand la réalité rejoint la fiction : l'enquête menée actuellement par les autorités boursières américaines sur les activités d'une demi-douzaine de courtiers, soupçonnés d'avoir pratiqué un « délit d'initiés », évoque furieusement le scénario du film Wall Street.

Les enquêteurs soupçonnent, en effet, les employés d'au moins six firmes de courtage parmi les plus connues (Merrill Lynch, Shearson Lehman Hutton, Prudential Beche, etc.) d'avoir joué à la Bourse en utilisant les informations boursières de l'hebdomadaire Business Week avant sa parution.

Un collègue de Merrill Lynch, M. William Dillon, récemment licencié, aurait été à l'origine des fuites, grâce aux relations qu'il entretenait avec les employés de l'imprimerie qui fabrique Business Week, lesquels lui fournissaient un exemplaire du journal avant sa mise en vente. Les autres courtiers soupçonnés de délit auraient été pour le plupart en relation avec M. Dillon, bien que l'existence d'un réseau organisé de fraude n'ait pu encore être prouvée.

La fraude aurait pris fin en 1987 lorsque les responsables de l'hebdomadaire se sont aperçus de l'intense activité de négociés liée à la publication de la rubrique spécialisée « Inside Wall Street ». A l'époque, la direction du journal n'avait pas informé les autorités mais pris des mesures pour limiter l'accès aux informations contenues dans cette rubrique.

Clients naïfs en Europe

Un réseau d'escrocs international spécialisé dans la vente de « titres fantômes » a été démantelé la semaine dernière par les polices suisses, allemandes et françaises, à la suite d'enquêtes lancées dans ces trois pays. Elles ont déjà abouti à l'arrestation de six personnes. A Paris, le juge d'instruction, Mme Claude Noquet a écroué trois d'entre elles pour escroquerie, infractions à la législation sur l'émission de valeurs mobilières sur l'appel public à l'épargne et sur le démarchage. Il s'agit d'un Britannique, M. Carl Davies, quarante-six ans, d'un Canadien, Garry-William Read, quarante-cinq ans, et de M. Jazeen Aziz Mooja, vingt-quatre ans né en Inde. En Suisse, le juge M. Laurent Kasper-Ansermet a inculpé deux autres personnes tandis qu'en Allemagne la police arrêtait deux autres responsables.

Ces escrocs auraient empoché au minimum entre 80 et 150 millions de dollars (500 millions et 1 milliard de francs) en faisant acheter par correspondance à des particuliers des titres qui ne leur étaient jamais livrés. Le principe était simple. Ils repéraient sur le marché hors cote de New-York (appelé *over the counter* ou encore OTC) des noms de valeurs dont ils allaient ensuite vanter les mérites dans des lettres d'informations financières gratuites envoyées à une clientèle bien ciblée. Dans ces publications d'apparence très

sérieuse, les investisseurs recommandaient alors l'achat de ces actions aux performances, dissimulées, supérieures à la moyenne. Ils en présentaient les derniers bons scores. Les clients alors séduits ne pouvaient vérifier la véracité des faits, car l'OTC est un marché difficilement contrôlable, où les cotations ne sont pas régulières et surtout rarement publiées dans leur intégralité dans la presse.

Les clients naïfs acceptaient d'acheter alors ces valeurs mais ne les recevaient bien entendu jamais. Quelque temps plus tard, ils étaient à nouveau contactés par les démarcheurs qui leurs proposaient d'investir les gains réalisés, grâce à l'envoie de faux cours, sur une autre action. Seul petit problème : les titres de la nouvelle société, encore moins connus, étaient un peu plus chers. Il fallait donc ajouter un complément... Le système pouvait continuer longtemps.

Les fonds ainsi drainés dans toute l'Europe allaient, semble-t-il, sur un compte bancaire à Gibraltar. Compte tenu de la complexité de l'affaire et de ses ramifications internationales, et du nombre imposant de plaintes, l'enquête devrait durer très longtemps. Les titres de la nouvelle société, encore moins connus, étaient un peu plus chers. Il fallait donc ajouter un complément... Le système pouvait continuer longtemps.

Économie

CONSTRUCTION NAVALE

Un plan social pour les salariés âgés

La solution NORMED inaugure une nouvelle méthode

Dans un entretien accordé à la Tribune de l'Expansion du 1^{er} août, M. Jacques Chérèque, ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, déclare à propos des chantiers navals de NORMED : « A La Ciotat et à La Seyne, il n'y a plus de justification économique pour fabriquer des bateaux. Il faut avoir le courage à un certain moment de dire : « Vous pouvez avoir un superbe outil et pas de commandes. » C'est le drame de toutes grandes mutations industrielles. »

Jugeant l'action de son prédécesseur, M. Alain Madelin, le ministre estime que « M. Madelin nous a laissé un dossier en très mauvais état. En 1986, on ne lui a pas laissé une sédergurgie dans cette situation. Il a pris malheur ».

Le plan social pour les salariés de la NORMED âgés de cinquante à cinquante-trois ans a été mis au point par MM. Jean-Pierre Soisson et Jacques Chérèque, respectivement ministre du travail et de l'emploi et ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions (Le Monde du 30 juillet). Il constitue une innovation importante dans la manière de traiter une difficulté sociale et pourrait ouvrir la voie à une nouvelle pratique.

Depuis plusieurs mois, ces salariés « âgés » demandaient à bénéficier de mesures particulières pour le cas où ils ne retrouveraient pas d'emploi. Ils voulaient se voir garantir des ressources suffisantes jusqu'à l'âge de la retraite. Sous le précédent gouvernement, un dispositif avait été élaboré avec l'appui du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et des conseils généraux du Var et des Bouches-du-Rhône pour les sites de La Seyne et de La Ciotat. Celui-ci prévoyait l'alternance de périodes de formation en stages et d'indemnisation du chômage, mais ne rassurait pas les personnes concernées qui doutaient de sa pérennité.

En reprenant le dossier, MM. Soisson et Chérèque ont imaginé une solution qui engagerait l'Etat, les collectivités territoriales, l'UNEDIC et les salariés eux-mêmes. Les licenciés de cinquante à cinquante-trois ans pourront bénéficier d'un congé de conversion et recevront 65 % de leur salaire brut antérieur. Avec les stages, ils pourront se préparer à une activité professionnelle et tenter de retrouver un emploi. Si tel n'était pas le cas, ils pourraient avoir leur congé de conversion prolongé « jusqu'à l'âge où le régime d'assurance-chômage assure une indemnisation jusqu'à l'âge de la retraite », précise un communiqué.

rensement - il n'a pas été le seul dans l'histoire de l'industrie - des décisions de court terme (1). »

Evoquant la prime de 200 000 F qui a été accordée aux salariés de NORMED qui partaient, M. Chérèque estime : « Il ne suffit pas d'acheter le silence des salariés licenciés, il faut préparer leur avenir. Aujourd'hui, ils repassent par l'ANPE et ils ont perdu toute confiance dans les systèmes de conversion. C'est le repoussoir. »

Enfin, M. Chérèque déclare que son prochain « gros dossier » au titre de la reconversion sera celui de l'industrie ferroviaire dans la région de Valenciennes.

En contrepartie, les salariés en question abandonnent une partie du pécule de départ versé aux termes de l'accord de branche et de l'accord d'entreprise d'octobre 1986 et qui s'élève à 200 000 F. Ils ne conserveront que 80 000 F, le reste étant affecté à un système de « mutualisation » des apports qui financera partiellement les allocations. Un effort sera en outre fait en faveur des bas salaires.

Les collectivités territoriales qui assurent les dépenses de formation s'engagent dans le dispositif pour environ 20 millions de francs. L'Etat y contribuera pour 140 millions de francs avec le Fonds national de l'emploi, et l'UNEDIC pour une somme équivalente, puisqu'elle aura à prendre le relais à partir de cinquante-cinq ans et six mois si le bénéficiaire est toujours sans emploi.

Ce plan a été soumis à l'approbation des salariés concernés, qui ont voté favorablement le 28 juillet. Il pourrait être appliqué dans les mêmes conditions pour le site de Dunkerque et profiterait alors à cinq cents personnes. C'est la première fois que de tels partenaires sont ainsi associés au règlement d'un dossier. On peut imaginer que la méthode sera reprise, MM. Soisson et Chérèque souhaitant adjoindre les instances locales et régionales à leur action.

A. L.

(1) En juillet 1986, quelques semaines après avoir pris ses fonctions, M. Madelin avait déclaré que « le précédent gouvernement [socialiste] lui avait légué, à propos des chantiers navals NORMED, une véritable bombe à retardement ».

TRANSPORTS

L'accident de l'Airbus A-320

L'équipage maintient qu'il croyait voler à l'altitude prévue

Interrogé par l'AFP après sa suspension par le ministre des transports, M. Michel Asseline, commandant de bord de l'Airbus A-320 d'Air France, dont la chute a fait, le 26 juin, trois morts à Habsheim (Haut-Rhin), a refusé de commenter le rapport de la commission d'enquête sur l'accident et déclaré qu'il entendait « rester digne face aux attaques de la presse ». M. Asseline a réaffirmé que son copilote, M. Pierre Mazières, et lui-même étaient « intimement convaincus de voler à 100 pieds (33 mètres) au-dessus du terrain d'Habsheim et non à 30 pieds

(10 mètres) », c'est-à-dire plus bas que la forêt de chênes dans laquelle s'est écrasé l'avion.

La défense de l'équipage semble s'articuler autour de l'argumentation suivante : ils ont regardé l'altimètre barométrique et celui-ci indiquait l'altitude de 100 pieds prévue par leur plan de vol. Les enquêteurs s'étant étonnés qu'ils n'aient pas entendu la voix synthétique de la radio-sonde leur indiquant à plusieurs reprises en anglais « thirty » (c'est-à-dire 30 pieds), les deux pilotes ont répondu qu'ils avaient leur casque radio sur la tête et que celui-ci avait occulté le message.

Cette tactique semble inspirée par le vieux principe « n'ouvrez jamais », car si on peut à la rigueur croire que, dans un instant de distraction, deux commandants de bord débranchés ont pu consulter un altimètre barométrique imprécis à basse altitude et non le radio-altimètre sur lequel est branchée la voix synthétique, d'autres éléments laissent à penser que l'équipage savait qu'il était descendu en dessous de l'altitude autorisée. Tout d'abord, ils avaient débranché tous les automatismes qui auraient pu les empêcher de se rapprocher aussi près du sol. Ensuite, le copilote a annoncé au commandant avant d'arriver au-dessus du terrain d'Habsheim « tu arrives à 100 pieds », juste avant que la voix synthétique n'annonce cette altitude, ce qui veut dire qu'il consultait à ce moment-là un altimètre fonctionnant normalement. Enfin, il serait étonnant que l'équipage n'ait pas entendu la voix synthétique indiquant l'altitude de 10 mètres alors qu'il percevait les voix des deux passagers qui se trouvaient assis derrière eux dans le cockpit (1).

ALAIN FAUJAS.

(1) L'Airbus A-320 ne transportait pas seulement, comme l'avait annoncé le décompte officiel, cent trente passagers et six membres d'équipage. Quatre « clandestins » avaient embarqué en raison de leurs relations avec l'équipage.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



+ 21 % POUR LE BÉNÉFICE PAR ACTION AU DEUXIÈME TRIMESTRE 1988

| Résultats du deuxième trimestre | | | |
|---------------------------------|-------|-------|------------------|
| | 1988 | 1987 | Variations 88/87 |
| Total des ventes MS (1) | 4 137 | 3 655 | + 13 % |
| Chiffre d'affaires MS | 1 426 | 1 246 | + 14 % |
| Bénéfice net MS | 177 | 149 | + 19 % |
| Bénéfice net par action \$ | 0,94 | 0,78 | + 21 % |

(1) Ventes réalisées par les restaurants compagnie, franchisés et affiliés. Pour les six premiers mois de l'année, McDonald's a enregistré un chiffre d'affaires de 2 654 millions de dollars et un bénéfice net de 303 millions de dollars, soit respectivement une augmentation de 15 % et 19 % par rapport au premier semestre 1987.

Ces bonnes performances ont été obtenues grâce à notre stratégie de croissance. 1988 sera pour McDonald's une excellente année, a souligné le président, M. Fred Turner.

En France, depuis le 23 juin 1988, le titre McDonald's est traité par quotité de 50 actions sur le marché à règlement mensuel. McDonald's continue de surveiller les conséquences que pourrait avoir sur ses résultats la sécheresse qui sévit actuellement aux Etats-Unis.

Cette incidence devrait être limitée du fait que plus de 30 % des restaurants, gérés par la compagnie, sont implantés en dehors des Etats-Unis, que 75 % des restaurants aux Etats-Unis sont franchisés et que la part des produits alimentaires dans l'ensemble des coûts a diminué au premier semestre par rapport à 1987.

Le président Fred L. Turner a rappelé : « La stratégie de croissance de McDonald's est centrée sur trois objectifs majeurs : augmenter le nombre de restaurants, maximiser les ventes, améliorer la rentabilité des opérations internationales » et a souligné : « McDonald's est aujourd'hui bien positionné pour réaliser ces objectifs et nous prévoyons que 1988 sera encore une année de croissance. »

A la Bourse de Paris, le titre McDonald's est passé, depuis le 23 juin, au Règlement mensuel et y est traité par quotité de cinquante actions.

Sécuricic La Sicav de rémérés

Actif net au 18.07.1988 : F 5.681.731.397
Valeur liquidative au 18.07.1988 : F 11.631,38
Performance du 31.12.1987 au 18.07.1988 : + 3,79 %
Dividende 1987/1988 : F 795,78 + F 1,53 d'avoir fiscal mis en paiement le 21 juillet 1988

Division des actions sur deux le 26 septembre 1988

Consultez les valeurs liquidatives de nos Sicav et FCP sur Minitel 36.15 code ASSOCIC.



Le Président Michel Tassart a déclaré :

« Sécuricic, la Sicav de rémérés, a tenu sa promesse de sécurité au plus fort de la tourmente d'octobre 1987. »

Devenue valeur-refuge des épargnants, elle a en effet pu maintenir ses performances précédentes et offrir, sur l'exercice, un rendement très proche du taux du marché monétaire. »

(A.G.O. et A.G.E. du 21 juillet 1988)

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



CHIFFRE D'AFFAIRES du 1er semestre 1988

| (en millions de FF) | 1er semestre 1988 | | 1er semestre 1987 | | Variation en % | |
|----------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|------------------|------------------------|
| | réalisé | à structure comparable | réalisé | à structure comparable | sur C.A. réalisé | à structure comparable |
| Santé Humaine | 3 874 | 3 589 | 3 563 | 3 563 | + 7,9 % | + 9,0 % |
| Bio-industries | 2 753 | 2 348 | 2 533 | 2 533 | + 17,2 % | + 8,7 % |
| Parfums-Produits de beauté | 511 | 430 | 517 | 517 | + 18,8 % | - 1,2 % |
| TOTAL | 7 138 | 6 367 | 6 603 | 6 603 | + 12,1 % | + 8,1 % |

Au cours du deuxième trimestre, le chiffre d'affaires du groupe a continué d'évoluer selon les tendances déjà observées en début d'année : progression satisfaisante en Santé humaine, due en particulier à l'activité pharmaceutique (+ 9 %), reprise de la croissance des ventes du secteur Bio-industries à travers les activités Adclifis et Adomes (+ 5 %) et Cinquième Quartier (+ 18 %).

Les ventes du secteur Parfums-Produits de beauté sont, à structure comparable, du même ordre de grandeur que celles de l'an dernier tandis que le chiffre d'affaires d'Yves Rocher (non consolidé) a atteint 2 060 millions de francs et progressé de 8 %.



agissant conjointement présentent une

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT avec option subsidiaire d'échange

des actions de



GUERIMAND VOIRON

Les modalités de l'offre sont :

500 F par action GUERIMAND-VOIRON apportée à l'offre publique d'achat ;

ou, pour les actionnaires demandant l'échange, 4,6 actions GUERIMAND-VOIRON pour 1 action ARJOMARI-PRIOUX (23 pour 5) jouissance du 1^{er} janvier 1988.

Cette offre porte sur la totalité du capital de GUERIMAND-VOIRON à la condition qu'au moins 50,11 % du capital soit présenté. Toutefois, ARJOMARI-PRIOUX et SAINT LOUIS se réservent la possibilité de maintenir leur offre en-dessous de ce pourcentage.

La faculté d'échange est présentée sous la condition suspensive de l'acceptation par l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ARJOMARI-PRIOUX des résolutions portant sur la création d'actions nouvelles.

Les conseils d'administrations des trois sociétés ont approuvé cette opération à l'unanimité. Les administrateurs de GUERIMAND-VOIRON ont déclaré, en ce qui les concerne, qu'à titre personnel, ils apporteraient leurs propres titres à cette offre publique.

L'opération est présentée par la Banque Demachy et Associés et la Banque Nationale de Paris.

Avs de la Société des Bourses Françaises n° 88/1527 du 9 juillet 1988. Une notice OCS qui a obtenu le visa 88/248 en date du 11 juillet 88 est tenue gratuitement à la disposition du public chez les intermédiaires financiers et aux sièges sociaux des sociétés initiatrices.

Saint Louis 23-25, avenue Franklin-D.-Roosevelt, 75008 Paris
Arjomari-Prioux 3, rue du Pont de Lock, 75006 Paris

Attention
Cette offre publique d'achat est valable jusqu'au 11 août 1988.
Donnez vos instructions dès à présent à votre Banque ou intermédiaire financier.

Crédit du Nord



Votre portefeuille SICAV au 30 juin

| | Orientation | Actif net en millions de F | Valeur liquidative en F | Coupon courant en F | Dernier dividende global mis en paiement en F | Date de paiement | Performance sur 5 ans ou depuis création |
|---------------------------|--|----------------------------|-------------------------|---------------------|---|------------------|--|
| FROND PLACEMENT | Placement à court terme en obligations françaises | 628,8 | 59 722,04 | 2 504,42 | 5 739,77 | 15.04.88 | + 12,2 % / an |
| FROND VALORISATION | Portefeuille d'obligations françaises privilégiant les plus-values | 494,2 | 13 251,88 | 450,91 | 611,96 | 08.04.88 | + 10,6 % / an |
| OBBLIGATIONS CONVERTIBLES | Obligations convertibles françaises et étrangères | 575,5 | 390,65 | 16,84 | 17,22 | 28.12.87 | + 11,4 % / an |
| OPTIMALIOR | Portefeuille de valeurs françaises permettant de bénéficier des nouvelles Monney, CEA et PER | 3 074,3 | 180,78 | 10,47 | 7,91 | 12.04.88 | + 18,3 % / an |
| SÉLECTION CROISSANCE | Portefeuille diversifié de valeurs françaises et étrangères | 691,9 | 484,58 | 7,62 | 15,24 | 18.03.88 | + 12,1 % / an |
| AMERICA VALOR | Valeurs nord-américaines | 185,2 | 643,63 | 52,32 | 35,76 | 29.04.88 | + 2,7 % / an |

Les sicav du Groupe Crédit du Nord informent leurs actionnaires et le public que les documents trimestriels au 30.06.1988 seront mis à leur disposition dès le 11 août 1988, au siège des sociétés et guichets des banques habilitées à recevoir les souscriptions et les rachats.

Marchés financiers

BOURSE DU 29 JUILLET

Cours relevés à 17 h 31

| Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % | Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % | Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % | Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % | | | | | | |
|----------|-------------|-------|---------|---------|------|----------|-------------|-------|---------|---------|--------|----------|-------------|-------|---------|---------|------|----------|------------------|-------|---------|---------|------|------|--------------|------|------|------|--------|
| 3821 | C.N.E. 95 * | 2830 | 2805 | 2830 | 0,00 | 1102 | B.M.P. T.P. | 1125 | 1140 | 1125 | + 0,13 | 1084 | C.C.F. T.P. | 1080 | 1082 | 1082 | 0,00 | 1080 | Chad. Lyon. T.P. | 1072 | 1072 | 1072 | 0,00 | 1218 | Thomson T.P. | 1210 | 1240 | 1240 | + 0,25 |

Règlement mensuel

| Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % | Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % | Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % | Comptant | VALEURS | Cours | Premier | Dernier | % |
|----------|---------------|-------|---------|---------|--------|----------|---------------|-------|---------|---------|--------|----------|---------------|-------|---------|---------|--------|----------|---------------|-------|---------|---------|--------|
| 1580 | Deutsche Bank | 1878 | 1880 | 1877 | - 0,16 | 1580 | Deutsche Bank | 1878 | 1880 | 1877 | - 0,16 | 1580 | Deutsche Bank | 1878 | 1880 | 1877 | - 0,16 | 1580 | Deutsche Bank | 1878 | 1880 | 1877 | - 0,16 |

Comptant (selection) SICAV (selection) 29/7

| VALEURS | % du nom. | % du coupon | VALEURS | Cours | Dernier | VALEURS | Cours | Dernier | VALEURS | Emission | Rechat | VALEURS | Emission | Rechat | VALEURS | Emission | Rechat |
|----------------|-----------|-------------|---------------|-------|---------|---------------|-------|---------|---------|----------|--------|----------------|----------|--------|----------------|----------|---------|
| Emp. 8,50 % 77 | 127,80 | 1,038 | Compt. 110 50 | 115 | 115 | Compt. 110 50 | 115 | 115 | A.A.A. | 820 20 | 809 88 | Franc. Régions | 850 54 | 854 80 | Franc. Régions | 1719 44 | 1885 73 |

| Cote des changes | | | | Marché libre de l'or | | | |
|------------------|-------|-------|-------------------|----------------------|-------|-------|-------|
| MARCHE OFFICIEL | COURS | COURS | COURS DES BILLETS | MONNAIES | COURS | COURS | COURS |
| France (100 \$) | 6 323 | 6 322 | 6 080 | Or fin (100 g) | 88900 | 87200 | 88900 |

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

e : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - * : marché continu

